

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI BERGAMO

Scienze della cooperazione internazionale

Facoltà di scienze umanistiche

Settore disciplinario: SECS-P/06



**La performance della cooperazione allo sviluppo valutata secondo
un approccio basato sui diritti umani.**

Caso di Albania

Relatori:

Chiar.mi Patrice MEYER-BISCH

Felice **RIZZI**

Tesi di dottorato

Greta BALLIU

Matricola n. 46060

ANNO 2015

La performance de la coopération au développement selon une approche politique basée sur les droits de l'homme

LISTES DES FIGURES	6
ACRONYMES	7
REMERCIEMENT	9
Introduction : des principes déclarés aux réalités	11
1. Relecture des principes, les acteurs et les domaines de la coopération au développement.....	17
La performance de la coopération au développement évaluée par l'effectivité des droits de l'homme	17
La coopération pour le développement et le développement pour la coopération.....	18
1.1.1. <i>Quelle coopération pour quel développement?</i>	23
1.1.2. <i>La coopération bilatérale, multilatérale et triangulaire</i>	25
1.1.3. <i>Des biens publics mondiaux au bien commun</i>	28
Principe de la subsidiarité.....	30
Responsabilité de l'Etat et responsabilité commune	33
Des besoins aux capacités : la véritable richesse des personnes et ces institutions.....	35
Garantir la participation de tous les acteurs au processus de développement : les personnes et leurs institutions.	39
1. Une analyse transversale de l'efficacité des aides au développement dans la littérature.....	41
L'aide au développement : d'un instrument principal de la stratégie géopolitique à la solidarité internationale	41
1.1.4. <i>L'interdépendance entre les pays</i>	42
1.1.5. <i>De nouveaux acteurs de l'architecture de l'aide</i>	45
1.1.6. <i>Les acteurs civils : leur présence sur le terrain et leur importance dans les décisions internationales</i>	46
Définition de l'aide publique au développement selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).....	47
1.1.7. <i>Le libre choix des partenaires dans la coopération pour la pauvreté</i>	50
1.1.8. <i>L'approche sectorielle dans la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (ODM)</i>	50
1.1.9. <i>La qualité des données utilisées et l'information dans les politiques du développement</i>	53
Une analyse transversale de l'efficacité de l'aide pour réduire la pauvreté.....	55
1.1.10. <i>Quelle participation dans une effectivité de l'aide ?</i>	58
1.1.11. <i>Et si on parlait des droits ?</i>	60
L'évolution des Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide : La déclaration de Paris, le programme de Accra et Busan	62
La multi-dimensionnalité de l'efficacité de l'aide	68
2. Droits de l'homme: moyens et fin du développement	71

Introduction	71
L'Approche basée sur les besoins fondamentaux	71
1.1.12. <i>Les principes de droits de l'homme qui devraient guider le développement</i>	74
Approche basée sur les droits	75
Approche basée sur le développement des capacités.....	76
1.1.13. <i>La dimension culturelle de développement</i>	77
1.1.14. <i>La dimension économique du développement</i>	77
Approche politique basée sur les droits de l'homme en développement (APBDH)	79
3. Définition de l'évaluation incluant les droits de l'homme	82
L'évaluation des droits de l'homme en coopération.....	84
Analyse des problèmes	87
Les indicateurs du développement	89
Quels défis et quel résultat pour l'indice de développement humain :	92
1.1.15. <i>Les limites généralement adressées à l'IDH</i>	95
1.1.16. <i>L'utilisation des indicateurs comme outils de décisions politiques</i>	98
Indicateurs du développement et indicateurs des droits de l'homme	99
Les indicateurs des droits humains dans leur classification.....	101
Les indicateurs du développement incluant l'approche fondés sur les droits humains	105
Comment intégrer l'ABDH dans l'évaluation?.....	107
Renforcer les capacités des détenteurs de droits, des détenteurs d'obligations et les détenteurs des responsabilités	108
4. L'évaluation selon l'approche politique basée sur les droits de l'homme en développement (ABPDH)	112
La performance des processus du renforcement des capacités	112
Caractéristiques d'une évaluation selon APBDH.....	113
L'effectivité d'un droit selon la évaluation des 4A	114
Des nouveaux indicateurs pour estimer les interconnexions	117
Les indicateurs de l'ABPDH. Une nouvelle approche d'évaluation des projets	125
5. L'évaluation selon l'approche basée sur les droits de l'homme en Economie. Cas de l'Albanie	127
5.1. L'arrivée des organisations intergouvernementales en Albanie dans les années 90.....	127
5.2. Quel développement pour renforcer les capacités et répondre au contexte ?	130
5.3. Programme ART GOLD 2, et leur politique du développement	131
5.4. 'Projet de fonds de garantie de l'Agence AULEDA	134
5.5. Quelle implication des droits de l'homme en développement dans un projet du terrain ?	135
<i>Situation des libertés économiques dans les droits de l'homme</i>	135
Dans la <i>Déclaration des droits de l'homme</i> seul l'individu propriété de biens ou de terres peut garantir l'indépendance et liberté. Sans propriété il peut tomber dans la dépendance. La propriété conçue comme moyen des libertés individuelles doit être distinguée de celle assimilée à un instrument de domination ou encore d'exploitation. Deux droits correspondre à cette définition :	135
• <i>droit à la propriété</i> qui garantit les liberté de disposer, acheter et de vendre, de donner et de recevoir ;	135
• <i>Le droits au travail</i> garantit les libertés de chercher du travail et de le quitter, de créer du travail.....	135

Il est important d'analyser les trois pôles qui définissent la relation de droit : droits, libertés et responsabilités. Dans ce sens le droit de propriété est un ensemble des droits de libertés.	135
• la liberté d'utiliser,	136
• la liberté de disposer et.....	136
• la liberté de prêter et d'emprunter, s'assurer et de jouir des protections liées à des systèmes d'assurance.	136
Quant au droit au crédit adéquat comme peut être analysé comme droit de propriété qui garantit un minimum de liberté économique à qui est démuné. Il s'agit alors des garanties financières.	136
Conclusion : unité entre moyens et fins	141
Annexe.....	144
1. Méthode éthique systémique pour l'évaluation d'un droit de l'homme	144
2. Tableau des objectifs et de la planification adopté selon l'UNCT par les ministères en Albanie	145
3. Monitoring process of the NSDI and sector and crosscutting strategies in Albania.....	166
4. Indicateurs de Progrès : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement à mesurer à échelon national et à suivre à échelon international	167
5. Objectifs et cibles de développement durable	170
BIBLIOGRAPHIE.....	189

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 <i>RESPONSABILITE COMMUNE DANS LE PRINCIPE DE LA SUBSIDIARITE</i>	32
TABLEAU 2. <i>L'INTRODUCTION DES DROITS DE L'HOMME EN DEVELOPPEMENT DANS L'EVALUATION</i> ...	85
TABLEAU 3 <i>RÉSUMÉ DES INDICATEURS CLASSEMENT: SOCIAL WATCH REPORT 2012</i>	91
TABLEAU 4 <i>MINIMA ET MAXIMA DES VARIABLES UTILISEES DANS LA FORMULE DE NORMALISATION</i>	94
TABLEAU 5 <i>RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT ET DES DROITS DE L'HOMME:</i>	103
TABLEAU 6. <i>EXEMPLES DES INDICATEURS DES DROITS DE L'HOMME</i>	104
TABLEAU 7. <i>DIMENSIONS DE DROITS DE L'HOMME</i>	106
TABLEAU 8. <i>RÉSUMÉ DES DOMAINES DE RECHERCHE DES PROCESSUS D'ÉVALUATION</i>	107
TABLEAU 9. <i>LES INDICATEURS POUR MESURER LA CAPACITE A PRENDRE DES DECISIONS</i>	110
TABLEAU 10. <i>L'EVALUATION SELON UNE ABPDH</i>	113
TABLEAU 11 <i>L'EFFECTIVITE D'UN DROIT</i>	116

LISTES DES FIGURES

FIGURE 1 <i>EVOLUTION DE NIVEAU DE L'APD</i>	42
FIGURE 2. <i>LE MONTANT DE L'APD ATTRIBUE A L'IRAQ ET AFGHANISTAN PENDANT LES ANNEES 2001-2005</i>	43
FIGURE 3. <i>LES COMPOSANTS D'UNE APPROCHE SECTORIELLE</i>	52
FIGURE 4 <i>LE PROGRAMME DE RESILIENCE POUR LA MER MORTE : 10 ELEMENTS D'ACTION ESSENTIELS POUR LA SUITE DE L'INTERVENTION A MENER FACE A LA CRISE SYRIENNE</i>	72
FIGURE 5. <i>CONTRIBUTIONS D'UNE APPROCHE DES DROITS DE L'HOMME A LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT</i>	76
FIGURE 6. <i>LES SIX CONNECTIONS</i>	117

ACRONYMES

APD	Aide Publique au Développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OMD	Objectifs de Millénaire pour le Développement
OMC	Organisation mondiale du Commerce
IDE	Investissement Direct Étranger
CAD	Comité d'Aide au Développement
PDS	Programme de Développement Sectoriel
IDE	Investissement direct à étranger
SECO	Secrétariat d'Etat à l'Economie
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
ODD	Objectifs de Développement Durable
PSA	Partenariat Stratégique avec l'Afrique
PNUD	Programme de Nations Unies pour le développement
UNDP	United Nations of Development Programme
ONU	Organisation des Nations Unies
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
OIG	Organisation Intergouvernementale
ABDH	Approche basée sur les droits de l'homme
OFCE	Observatoire Français des Conjectures Économiques
PNB	Produit National Brut
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
ODA	Official Development Assistance
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
IDH	Indice de Développement Humain
IIEDH	Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droit de l'Homme
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
EPU	Examen Périodique Universel

ART	Articulation des Réseaux Territoriaux
UNCT	United Nations Country Team
OSC	Organisation de la société civile
ONG	Organisation non gouvernementale
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat
CSS	Coopération Sud-Sud
ICNU	Interprétation commune des Nations Unies de l'ABDH
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
IDH	Indicateur de Développement Humain
IPF	Indicateur de Participation Féminine
LEDA	Local Economic Development Agency
ABPDH	Approche Politique Basée sur les Droits de l'Homme
ABDH	Approche Basée sur les Droits de l'Homme
ICNU	Interprétation Commune des Nations Unies

REMERCIEMENT

Arriver au bout d'une réflexion qui implique tant de courage, de ténacité et de ressources, surtout humaines, ma gratitude va à plusieurs rencontres qui ont contribué à la maturité de mes pensées. Je dois beaucoup à ces rencontres, à ces réflexions et à ces expériences de vie partagées.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de thèse, le Professeur Patrice Meyer-Bisch, je le remercie pour la confiance, pour sa grande bienveillance, ses encouragements et ses orientations scientifiques. Mon estime va aux valeurs humaines qu'il porte et il met œuvre avant de les enseigner.

Mes chaleureux remerciements vont à mes rapporteurs, le Professeur Stefania Gandolfi et le Professeur Felice Rizzi qui ont cru en moi et qui m'ont accompagnée professionnellement et affectueusement pendant ces années.

Mes plus vifs remerciements vont également aux collègues de l'Art Gold 2, PNUD en Albanie, en particulier à M. Luigi Cafiero, M. Giovanni Camelleri et M. Estevan Ikonomi pour leur soutien et les discussions fructueuses. Leur collaboration et le partage de leurs expériences professionnelles durant ces quelques années, m'ont été très enrichissantes.

Ma reconnaissance va aussi à la responsable de l'agence du développement local « Auleda » de Vlora, Mme Mirela Koci et sa collaboratrice, Mme Arjana Bubeqi, pour leur disponibilité et leur soutien sans faille.

Je remercie tous mes collègues de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et de droit de l'homme pour leurs encouragements et plus particulièrement Johanne Bouchard et Samah Posse-Ousmane pour leur soutien.

J'ai eu des très bons retours et du soutien de mes amis et collègues que je remercie pour leur temps dédié à mes questions et mes difficultés linguistiques et autres, en particulier à Vito Carnevale, Pablo Fernandez, Shota Demiri, Jonathan Massonnet, Benoit Meyer-Bisch, Luciana Sanz et Klodian Muço.

Je remercie également Otman Baioia pour sa patience, son soutien moral et les relectures minutieuses en dépit des délais toujours très brefs.

Enfin, je remercie ma famille qui a toujours été présente, cru en moi et encouragé mes choix. *Fjalët dhe falenderimet e mia do jenë gjithmonë shumë pak perballë sacrificave tuaja dhe mungesës time përgjatë këtyre viteve Jam mirënjohëse për vlerat që ju më trasmetuat që më shoqërojnë kudo. Kjo punë është dedikuar juve.*

Fribourg 30.11.2015

Introduction : des principes déclarés aux réalités

Le programme de développement durable vient d'être adopté pour les 15 prochaines années. Il est guidé par les principes énoncés du droit international, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration du Millénaire et, enfin, il s'inspire de la déclaration du droit au développement¹. Semble-t-il une déclaration de bonnes intentions : *Nous sommes résolus à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030 ; à combattre les inégalités qui existent dans le pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et juste, où chacun à sa place ; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et de filles ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles.*

Garantir la paix, comme condition de tout développement, est un des objectifs à atteindre, malheureusement il reste encore en bas de liste des priorités². Nous ne pourrons pas parler de développement dans un état de guerre. Car cette dernière, là où elle se situe, elle nous concerne, comme la famine, la science, les nouvelles technologies et l'innovation. Nous sommes porteurs de ces biens et maux communs. Les divers problèmes de sécurité sont marqués davantage par leur caractère transnational, leur interdépendance et leur imprévisibilité. La sécurité d'un pays est ainsi étroitement liée à celle de sa région voir du monde entier. Et là, seule une coopération internationale permet d'apporter une solution efficace aux problèmes de sécurité qu'affrontent tous les pays.

Aujourd'hui, plus qu'avant, la dignité de chacun (e), la diffusion rapide de l'information et la mondialisation, nous obligent de reconnaître la responsabilité de chacun dans l'interdépendance des systèmes. L'épuisement des ressources naturelles, la destruction irréversible de la biodiversité, les dérèglements du

² Objectifs 16, Paix et Justice, Institutions solides : *Nous sommes déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable* (Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, p.3).

système financier mondial, la déshumanisation du système économique international, les famines et les désagréments politiques qui se présentent comme un défi pour notre société. Le but n'est pas d'aboutir à une répartition plus équitable des ressources et/ou des intérêts économiques, mais de mieux gérer la richesse et/ou des intérêts économiques, de partager des principes communs dans le respect des personnes dans la diversité de l'environnement. Dans ce cadre la coopération, aux différents niveaux, internationaux- transnationaux-régionaux, avec des différents acteurs, civils-privés-publics, devrait refonder ces principes. La gestion de cette collaboration a été faite, depuis 50 ans, par les organisations internationales avec leurs structures et leurs politiques. Ce sont des instruments d'États, qui les utilisent à des fins de négociation et de coopération. La présence de ces organismes est nécessaire en coopération dans la réalisation des projets communs dans le domaine culturel, économique, social, écologique et politique. Les OIG sont créées par les Etats et se sont développées avec leur soutien, tout en bénéficiant d'une certaine autonomie par rapport à ces derniers. Leurs dispositions constitutives définissent des principes, des finalités et des buts politiques que les gouvernements sont censés respecter ou vers lesquels ils doivent tendre.

Il ne s'agit pas de vérifier le rôle de ces organismes, ni de se questionner sur leur existence, mais de proposer des approches qui permettraient une coopération performante pour chacun des coopérants et chaque personne. Pour cela, la thèse supposée dans cette contribution est que la logique dominante de la coopération pour le développement ne suit pas des pistes efficaces, adoptant des approches de besoin reformulées en méprisant des droits fondamentaux des personnes et des peuples y compris leurs institutions, à savoir que c'est moins adapter au contexte culturel, économique et sociale de chaque coopérant, en proposant l'aide comme un des seuls instruments efficaces pour « coopérer ».

Premièrement, les définitions classiques de l'aide au développement s'imposent. L'aide au développement n'est pas efficace telle qu'elle est considérée généralement : utilisée comme moyen « d'injecter » des influences politiques et intérêts des pays donateurs et pas pour un vrai but de développement

et de réduction de pauvreté (§2.1) Et là alors, la notion d'aide n'est pas adéquate, dont certaines composantes ne suivent pas des objectifs de développement. Bien que les pratiques de l'aide soient augmentées ces derniers temps, surtout que l'évaluation des contributions nationales et leurs impacts sont soumis à des méthodes traditionnelles. Le Comité de l'aide au développement (CAD) continue de l'évaluer sur la base des dons, de certains types de prêts et d'autres dépenses qui n'ont pas un lien avec le financement du développement. Celle de développement depuis les années '90 est suivie par l'épithète « humain » introduit par le Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP). Tout développement se fonde sur la personne, sinon il ne peut pas être considéré comme développement. Les capacités à développer sont celles de chaque personne, en tant qu'acteur ayant ces capacités garanties par les droits, libertés et responsabilités fondamentaux du droit international des droits de l'homme. Sachant que le but est un développement mutuel des capacités des personnes et des sociétés. Le développement ne peut pas avoir seulement une connotation collective (Patrice Meyer-Bisch, 2016).

Deuxièmement, les organismes internationales n'ont pas pris suffisamment en compte le contexte économique et social des pays et encore moins la dimension culturelle du développement (§6.1). Probablement n'était-ce pas toujours intentionnel, quoique parfois les actions dans le monde du développement se font imposés depuis l'extérieur. (William Easterly, 2001). Malheureusement, des situations irréversibles se sont produites dans plusieurs pays (Dambisa Moyo, 2009).

Troisièmement, l'approche par les besoins s'est montrée inefficace dans sa conception. L'objectif d'une approche basée sur les besoins est de réduire les manques à travers les transferts et l'investissement technique en développement. Pour des raisons d'efficacité, cette approche méconnaît la complexité sociale, la durabilité et l'interdépendance des droits et libertés, et cela au profit des aides techniques par secteurs.

Enfin, les politiques des organisations intergouvernementales ont mentionnée souvent l'importance du facteur multidimensionnel et interdépendant du développement ; leur prise en compte a été au langage mais pas au centre. Cela a souvent apporté une méconnaissance de l'histoire et le cheminement spécifiques des régions en négligeant leur propre implication dans les projets.

Aujourd'hui, il y a une plus grande sensibilisation des politiques du développement des droits humains dans les documents des organisations internationales, mais cela reste « gelé » à titre descriptif sans être impliqué dans les processus politiques de coopération au développement. Il est nécessaire et exigeant que les droits qui garantissent des libertés et des responsabilités sont valorisés comme une « grammaire politique » du développement, à condition de les comprendre selon leur universalité, leur indivisibilité et leur interdépendance ; et ce de façon transversale dans tous les domaines. Il est temps que ces trois principes soient considérés comme des critères contraignants sur toute politique de développement où l'implication de tous les acteurs concernés, civils, publics et privés, est indispensable. Leur exercice en développement constitue une culture démocratique et de tout développement inclusif. Cette politique implique la création des indicateurs capables d'informer non seulement sur l'effectivité de chaque droit de l'homme, mais aussi sur l'interdépendance de droit. (Bouchard, Gandolfi, Meyer-Bisch, 2013).

Plan de la thèse

La première partie concerne les définitions de base qui est une critique constructive de notions principales telle que le développement, le bien commun et la responsabilité de tous les acteurs dans le processus du développement, tout en respectant de façon réciproque chaque domaine et chaque acteur en optimisant leur interconnexion comme facteur de développement.

La confrontation de la littérature récente dans le cadre de l'aide au développement est apportée dans le deuxième chapitre d'où l'intérêt est d'expliquer les enjeux des politiques du développement.

Le chapitre 3 introduit les différentes approches du développement, la fois les caractéristiques et aussi le degré de l'implication des droits de l'homme. Le développement de l'approche basée sur les droits de l'homme en développement (APBDH) est une notre contribution d'où le développement des *capabilités* des personnes, l'interdépendance de la réalisation de tous les droits humains, comme fin et moyens du développement, avec une attention particulière pour les droits culturels et économiques qui sont au centre de cette approche.

Le chapitre 4 offre un regard critique aux processus d'évaluation. Qu'est-ce qu'on évalue et selon quels indicateurs nous mesurons les performances de la coopération au développement? Une analyse élaborée avec des nouvelles pistes, nettement celle des indicateurs d'interconnexions seront examinées.

Le développement du chapitre 5 déploie la méthode des indicateurs de connections pour compléter l'APBDH. Les critères pour évaluer les capacités, dites le 4A (acceptabilité, adaptabilité, dotation adéquate, accessibilité). Et les indicateurs d'connexions se complètent pour mesurer les droits de l'homme dans leur interdépendance.

Le dernier, chapitre 6, étudie un cas d'étude en Albanie. Après un panorama de pays et de relations internationales, une étude de cas sera apportée. En particulier, l'étude s'articule autour d'un projet faisant partie de l'initiative ART GOLD 2 (*Articulating Territorial and Thematic Networks for Gouvernance*³), qui associe les programmes et les activités des différents organismes d'Organisation des Nations Unies (ONU).

Le but est d'étudier les indicateurs PNUD avec lesquels le projet a été évalué et les comparer avec les indicateurs d'interconnexions.

³ L'articulation des réseaux territoriaux et thématiques pour la gouvernance locale. Le nombre 2 correspond à la deuxième phase

1. Relecture des principes, les acteurs et les domaines de la coopération au développement

1.1. La performance de la coopération au développement évaluée par l'effectivité des droits de l'homme

Depuis l'introduction des politiques du développement humain, les acteurs de la coopération pour le développement suivent cette piste dans le but d'améliorer la vie des personnes. Dans la création des valeurs durables, les personnes, dans toutes leurs dimensions, doivent être placées au centre des institutions et de la société. Si la performance pour la communauté internationale se trouve dans la réalisation d'objectifs prédéfinis, tels que les (ODD), des objectifs constitués en une simple liste, cela voile en réalité les agendas cachés des Etats et autres acteurs, ainsi que leurs difficultés à réaliser une cohérence entre à l'intérieur des politiques nationales et a fortiori entre la multiplicité d'acteurs des politiques internationale. Une liste de buts finaux généraux ne permet pas de définir des principes opérationnels de coopération. A titre d'exemple manifeste, la faible importance accordée à la réalisation générale du droit à une information appropriée, non seulement transparente, mais aussi nourrie des meilleures recherches, ne permet pas de pointer le doigt sur les principes synergiques. Or ceux-ci sont essentiels pour définir l'efficacité de chaque activité et la pertinence de chaque stratégie.

La performance dans une coopération au développement peut être comprise comme la manifestation publique d'une synergie de capacités et de compétences. L'œuvre publique dans ce cas est la dignité humaine dans toutes ces dimensions.

Elle se réalise selon ces trois niveaux d'accomplissement :

Au niveau micro: l'inclusion des personnes et de leurs acteurs comme finalité, l'accomplissement de la personne dans le respect de ses droits, libertés et responsabilités.

Au niveau méso : l'inclusion des domaines ouvrira la possibilité d'évaluer d'autres interactions et la même problématique avec des vues différentes, Chaque domaine valorise dans sa propre performance mais aussi dans l'interaction avec les autres.

Au niveau macro : les institutions internationales doivent inclure leurs stratégies dans une approche politique des droits de l'homme qui visent leur réalisation tout au long de la chaîne. La communauté internationale doit être garante de la performance de l'entraide intergouvernementale, incluant de façon optimiste les autres acteurs.

1.2. La coopération pour le développement et le développement pour la coopération

Ces dernières années, des différentes initiatives ont été prises par la communauté internationale pour améliorer les conditions de la coopération au développement. En juillet 2015 a été approuvé le « programme d'action d'Addis-Abeba » adopté par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Programme mobilise les fonds nécessaires pour les 17 objectifs de développement durable de 2015 à 2030 et ses 169 cibles, crée une nouvelle instance en vue de combler les lacunes en matière d'infrastructures et introduire des mécanismes de la technologie, permettant l'identification des besoins dans ce domaine. Dans ce programme, les États membres s'engagent à renforcer la mobilisation des ressources publiques intérieures, par une amélioration de l'administration fiscale, tandis que les pays développés réaffirment leurs engagements pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et de 0,15% à 0,2% pour les pays les moins avancés. *«En approuvant le document de la troisième Conférence sur le financement du développement, nous inaugurons une nouvelle ère de coopération et d'un partenariat global⁴.»*, s'exprime enthousiaste, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon. Il a souligné que ce Programme d'action apportait un nouveau partenariat global pour le financement du développement durable et

⁴ 27 Juillet 2015, *L'Assemblée générale approuve le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement*. Assemblée générale, 99e séance plénière.

établissait des mesures incitatives pour des investissements dans des domaines clefs, tout en prévoyant un mécanisme de reddition des comptes qualifiés comme « robuste »⁵. Un autre objectif a été le renforcement des capacités, notamment celles du pays et/ou de ses institutions. Si jusqu'à aujourd'hui, dans les conférences pour le développement il y avait une exclusion des certains acteurs, surtout privés et publics, dans cette occasion l'inclusion de tous les acteurs est un des facteurs indispensable de la réunion. Les sujets les plus débattus sont été l'égalité des genres, la disparition de la famine et ensuite les changements climatiques. De nouveau, il y a une reconnaissance du rôle essentiel des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, ainsi que de la bonne gouvernance - sous toutes ses formes et à tous ses niveaux - même si leur effectivité n'est pas acquise. Suite à cette rencontre, il y a eu lieu le Sommet de New York, dont l'objectif a été d'adopter le programme de développement pour l'après-2015, et celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a été tenue à Paris en décembre 2015. Dans la perspective de l'agenda 2015, les objectifs sont formulés aux termes de développement durable et partagés pour tous les pays, sans exception. Dans cette perspective il y a une tendance dans la coopération d'inclure une diversité d'acteurs et des thèmes d'intérêt commun. En outre, le concept de l'aide subi une réforme par rapport à ces engagements précédents et d'une sensibilisation par rapport à l'interdépendance des systèmes du pays⁶. La communauté internationale et la littérature récente marque ainsi un éloignement par rapport au concept de l'aide publique au développement en faveur de terme de finances publiques mondiales. Elle, comme un mécanisme de redistribution globale. La diversité des situations financières des pays incite d'ores et déjà d'appréhender les financements à destination du monde en développement

⁵ L'adoption des réglementations robustes repose sur l'appréciation du risque dans toutes les activités d'intermédiation financière depuis la micro finance jusqu'à la banque internationale. Ce mécanisme sert pour favoriser la stabilité des marchés financiers et encourage de façon équilibrée l'ouverture à tous les services financiers, avec une protection adéquate de consommateur. Certains de ces mesures peuvent avoir des conséquences comme celle de compliquer l'accès aux services financiers des micros, petites et moyennes entreprises.

⁶ Ce phénomène est plutôt lié à des politiques changements climatiques, mais aussi à l'interdépendance entre les pays par rapport à l'économie et la politique.

dans son ensemble⁷. Cette diversification des financements internationaux montre que l'espace politique global peut connaître un essor à la hauteur des défis collectifs.

Ces changements de paradigme se sont avérés depuis l'introduction de la notion de développement durable annoncé en 1987 par la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la commission *Brundtland*, avec une vision tournée vers l'avenir qui traite comme un tout la dimension économique, écologique, sociale et culturelle. La commission mondiale sur l'environnement et le développement définit le développement durable «*comme un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures*». Il est la conjugaison de quatre domaines: la viabilité économique, le progrès social, la soutenabilité environnementale et la diversité culturelle⁸ qui est à la fois partie intégrante dans l'écosystème et à la fois transversale dans tout domaine.

Les questions d'environnement représentent une réalité scientifique, une nouvelle forme de valeur culturelle et attachement au patrimoine naturel. En matière de développement durable, la notion d'équité est au cœur du développement. Cette notion repose à la base sur la reconnaissance du caractère mondial et commun de l'environnement planétaire et sur la nécessité d'en partager les ressources dans une perspective de durabilité. En effet, il faut viser à établir une équité au sein des personnes et/ou États, entre les sociétés et États, et entre les générations. Par le biais d'une meilleure société, cet objectif concerne toutes les sociétés et pas seulement aux pays les plus démunis. Découlant de la notion d'équité, la notion d'interdépendance devient une autre condition fondamentale du développement durable dans la mesure où l'intérêt commun est respecté et garanti par les acteurs des Etats et responsables internationaux. Cette interdépendance des individus et des collectivités exige au départ la reconnaissance de l'intérêt commun face à l'environnement, afin que chaque décision et chaque action soient mises de l'avant

⁷ Le rapport de la Banque Mondiale de 2014 "*Lutter contre la pauvreté, partager la prospérité*" adresse ses analyses au pays en développement comme les autres.

⁸ Cette définition est adaptée par celle de dictionnaire du développement durable de Pierre Jacquemont (2015).

en toute connaissance sur l'environnement et le mieux-être d'autrui. Plus que toute autre chose, l'interdépendance repose sur la capacité de coopérer à tous les niveaux d'intervention, de l'échelle locale, de celle régionale et internationale.

Quant au développement « inclusif », il a pris de l'importance après un compris de certains économistes lequel il fallait faire entre l'efficacité et l'égalité⁹. En revanche, Joseph Stiglitz, dans son dernier ouvrage « La grande fracture¹⁰ » montre avec des arguments économiques valables que les inégalités entravent la croissance plutôt qu'elles ne la confortent. Ces effets négatifs passent par plusieurs voies. Premièrement, les inégalités font décliner la demande globale du fait que les personnes qui ont des revenus élevés en consomment une moindre part que celles qui ont des revenus inférieurs. Deuxièmement, les plus pauvres ont moins de possibilités d'investir sur l'instruction des leurs enfants, c'est-à-dire sur le capital humain, une défaillance du marché qui est de moins un moins compensée par l'instruction public. Troisièmement, la faiblesse des taux d'intérêts stimule les investissements à une forte intensité du capital, ce qui réduit l'emploi : si la productivité croît plus vite que la demande, le chômage augmente ; si la concurrence est censée faire tendre les profits des entreprises vers le bas, le gonflement de profit montre l'existence des positions de pouvoirs sur les marchés. Selon l'auteur les inégalités sont un choix politique, plutôt que une nécessité économique.

Le développement inclusif a comme objectif de parvenir à une société inclusive fondée sur deux concepts :

- l'inclusion, comme processus qui consiste à assurer que tous les groupes marginalisés ou exclus soient inclus dans le processus de développement
- Le développement, qui se base avant sur des politiques ciblées comme les ODD. Ces objectifs permettent l'inclusion des sociétés exclues et le développement des capacités des personnes les plus démunies.

⁹ Les derniers ouvrages de Piketty, A.B. Atkinson ou d'autres rapports de FMI.

¹⁰ Stiglitz Joseph, prix Nobel de l'économie et ex chef de la banque mondiale, *La grande fracture*, Les liens qui libèrent, 2015 pp.300 .

En 2014, le PNUD a consacré le rapport aux vulnérabilités et à la résilience. Pour la première fois dans les politiques du développement les deux concepts sont analysés dans un prisme du développement et dans un sens dialectique. Ce paradigme porte une attention particulière aux disparités, au sein des pays et entre eux. Il identifie les groupes des personnes « structurellement vulnérables » qui sont plus que les autres en raison de leur histoire ou des discriminations dont ils sont victimes au sein de la société. En introduisant « une approche du cycle de vie¹¹ », le Rapport examine la façon dont les vulnérabilités évoluent tout au long de la vie. Le terme de *vulnérabilité* humaine décrit les probabilités de pertes de bien-être à la suite de la concrétisation d'un risque comme la perte d'emploi, l'inflation, une catastrophe naturelle, etc. Ce qui peut le conduire dans une trappe de pauvreté. L'amélioration continue des capacités individuelles et sociales peut contribuer à accroître la capacité de résilience des personnes les plus vulnérables face à de telles situations. Le terme *résilience* renforce la possibilité des choix des personnes pour que ils soient solides, aujourd'hui et dans l'avenir, et en leur donnant les moyens de faire face et de s'adapter aux événements indésirables. Avant tout, ce terme était utilisé dans le domaine écologique et des sciences naturelles comme étant une propriété qui permet à un système de récupérer son état précédant après avoir été soumis à un choc¹². Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2012) définit la résilience comme « une capacité d'un système et de ses composants à anticiper, absorber, accueillir ou se récupérer des effets d'un événement dangereux rapidement et efficacement ». Une approche de résilience en développement se concentre sur les personnes et leurs interactions, là où le pouvoir et la position sociale sont des facteurs importants. La résilience doit être renforcée au niveau de la personne est aussi au sein de la société¹³.

En concluant, les principes de la coopération du développement et la définition du développement nécessitent une plus grande coordination sans prendre en

¹¹ PNUD, Rapport sur le développement humain, 2014, p.100.

¹² Miller (2010).

¹³ Rapport sur le développement humain 2014, p.18.

compte les conditionnalités. Si les approches du développement cherchent à avancer leurs réflexions, les principes de la coopération ont du retard. Il suffit de penser à l'introduction du concept du développement humain¹⁴, où le but était le développement des capacités des personnes et des institutions. L'implication de cette approche du développement ne rejoignait pas celle des politiques de la coopération qui n'amortisse pas le terrain pour le développement des libertés, soit par rapport à la conditionnalité de l'aide entre les pays différemment développés, soit par rapport aux capacités développées au sein de leurs principes.

1.1.1. Quelle coopération pour quel développement?

Tous les pays du monde, grands ou petits, riches ou pauvres, puissants ou faibles, sont égaux et doivent garantir de bonnes conditions de vie pour leurs peuples. Il est de leur intérêt de renforcer et d'élargir les échanges et la coopération dans des différents domaines, économiques, technico-scientifiques et culturels, sur la base des avantages réciproques, en protégeant et promouvant le développement inclusif et résilient dans une prospérité commune. La préservation de la diversité est une ressource précieuse dans le domaine de la coopération. La coopération peut être définie comme un accord entre deux pays, pays A et pays B, ou plusieurs pays, et leurs acteurs, de collaborer ensemble dans des différents domaines pour des raisons prédéterminées et claires dans l'idéal de suivre des principes communs dans une symétrie d'informations. Le but de la coopération doit être le bien commun pour les coopérants et pour chacun, qui se réalisent dans l'interdépendance. Dans ce processus il est important et indispensable de garantir la participation de tous les acteurs, privés, civils et publics dans la finalité de garantir un meilleur croisement des savoirs.

Dans cette optique, une création d'un large consensus sur le transfert de ressources dans les pays différemment développés, il est nécessaire et inévitable, dans une mesure appropriée à leur demande et dans le respect de leur propre

¹⁴ Concept développé par A. Sen d'où les Nations Unies ont été influencées dans la construction des politiques du développement humain défini comme un processus visant à élargir les possibilités offertes aux individus.

initiative. Cette demande doit avoir comme objectif le développement des capacités dans toute sa chaîne de valeur.

Quant au concept du développement, il exige une perspective plus large étant une totalité complexe, comme aussi sa géométrie.

Tout pays est en développement quant à leurs domaines, leurs environnements et leurs capacités, personnelles et institutionnelles. Le développement (étimologiquement « retirer l'enveloppe ») en coopération a subi des changements structurels et nominatifs selon les politiques suivies. Il a été souvent le synonyme de la croissance économique qui s'intéresse à ce qui est produit, quand le développement s'intéresse à l'usage qui en est fait et s'interroge sur le fait de savoir si des ressources, des savoirs, des droits et des réformes économiques, sociales, politiques et culturelles renforcent les capacités réelles des personnes. Par capacité réelle on entend la liberté d'être et de faire dans un contexte qui les garantit.

Dans ce sens, le développement pour la coopération est :

- *durable*, c'est à dire l'inclusion de la dimension économique, culturelle, sociale et écologique dans une gestion responsable de ressources, pour corollaire la nécessité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie. La notion d'équité est centrale dans la durabilité. Celle-ci porte sur l'équité entre les générations, entre les nations, entre les cultures et entre les régions du monde. Une responsabilité commune est exigée dans sa réalisation;
- *inclusif*, il inclut tous les acteurs et les domaines dans un respect de la diversité et des croisements des savoirs. La préservation de la diversité culturelle est un facteur précieux de processus du développement. Le facteur culturel est celui qui interconnecte la diversité des domaines et des acteurs. Le but de l'inclusion est le développement mutuel des capacités. Les capacités à développer sont celles de chaque personne en tant qu'acteur, ayant le droit d'être libre et responsable au sein des systèmes ;

- *résilient*, il est enfin, résilient, lorsqu'il démontre une capacité d'adaptation et de réparation après un choc ou violation, interne ou externe soit-il. Une capacité individuelle et institutionnelle est exigée pour en tirer leçon de cette fraction de différente nature.

Enfin, dans les programmes du développement ainsi comme dans les ODD et toute autre rencontre, la question de la dignité humaine et la réalisation de ces droits est centrale¹⁵. Une approche qui intègre les droits de l'homme n'a pas pour but d'intégrer ces dernières dans le développement mais, l'inverse, d'intégrer chaque programme et chaque objectif de développement (comme les ODD et autres) dans une approche basée sur les droits de l'homme¹⁶. Un développement est tel, quand au cœur de son processus, il réalise respecte et protège les droits de l'homme pour chacun.

1.1.2. *La coopération bilatérale, multilatérale et triangulaire*

La coopération entre les acteurs se reconnaît principalement sur ces trois formes :

- *la coopération multilatérale* : Celle-ci regroupe des programmes ou projets financés par un Etat et exécutés par une organisation internationale et des contributions à des organisations internationales pour leurs programmes ou projets de développement.
- *La coopération bilatérale* représente une collaboration pour des programmes ou projets dans un pays partenaire du financement public sur la base d'une convention entre deux pays ou sur la base d'une convention avec un tiers, qui

¹⁵ Nous retrouvons souvent dans les rapports officiels des OIGs ces types de déclarations, mais effectivement les droits de l'homme reste à l'écart dans une sorte de principe.

¹⁶ Cf. Meyer-Bisch (eds), 2016, p.8. *Souveraineté et coopération*. Ce document est un guide pour fonder toute gouvernance démocratique basée l'interdépendance des droits de l'homme Il développe une approche politique basée sur les droits de l'homme en développement et la notion de la gouvernance inclusive avec une prise en compte des droits économiques et culturels

répond de l'exécution du projet ou du programme ONG.

- *La coopération triangulaire* qui implique généralement au moins un apporteur de coopération pour le développement ou une organisation internationale, un apporteur et des bénéficiaires de coopération pour le développement (par exemple, des apporteurs de coopération Sud-Sud, CSS) afin de promouvoir le partage des connaissances et des expériences ou de mettre en œuvre des projets de coopération pour le développement dans les pays en développement. Elle passe essentiellement par le partage du savoir-faire et de l'expertise¹⁷.

En termes de politique effective de l'aide, il existe des différentes manières de coopérer. Les plus traditionnels sont la coopération bilatérale et celle multinationale.

Selon l'histoire, la première est surtout fondée sur des intérêts des donateurs et la deuxième est principalement inspirée des facteurs humanitaires et des besoins des pays différemment riches¹⁸. Par conséquent, la coopération bilatérale et celle multilatérale ne sont pas si différentes : les acteurs impliqués et les ressources sont publiques. Les organismes multilatéraux reçoivent des contributions publiques mais aussi des revenus des *fund raising*, faisant de la compétition avec les ONG pour la recherche des fonds. L'aide bilatérale se construit dans les rapports directs entre les pays qui s'explicitent avec une relation de type politique-contractuel entre les pays d'où ils définissent les objectifs du développement les stratégies et les ressources à suivre. La coopération multilatérale est l'œuvre des Agences internationales pour le développement; fondée sur des hypothèses historiques et politiques différentes, identifiables sur la volonté de la communauté internationale de maintenir la paix et promouvoir le développement et le bien-être des personnes à travers des actions communes et des organismes appropriés. Les donateurs avancent aux Organismes Intergouvernementales (des contributions

¹⁷ CAD (2013), Coopération triangulaire: enseignements tiré d'une enquête auprès les acteurs concernés

¹⁸ J'évite l'expression dichotomique « pays pauvres ou pays riches » car chaque pays et riches et pauvres en même temps.

obligatoires mesurées selon certains critères, entre eux le rôle de la politique internationale et la croissance économique, et des dons détaillés selon ces propres choix politiques. Les actions multilatérales n'ont pas une relation directe avec les donateurs et les bénéficiaires, elles se basent sur des priorités du développement universelles et c'est pour cela que la coopération multilatérale est reconnue comme neutre. Si cela se vérifie, les intérêts et orientations des politiques des puissances hégémoniques peuvent influencer fortement les institutions et ses actions.

Les rapports bilatéraux peuvent être utilisés pour d'autres finalités que celles supposées être prioritaires pour les Institutions internationales, mais ils peuvent présenter des problèmes de coordination. Une gestion programmatique multilatérale peut assurer une meilleure coordination des interventions pour le développement, mais celle-ci est plus coûteuse par rapport aux coûts de fonctionnement et de l'exposition aux risques de la fongibilité de l'aide (Raimondi et Antonelli, 2005).

Les critères qui incitent l'assistance publique sont souvent obtenus des indicateurs comme le rapport entre l'aide bilatérale et multilatérale, le rapport de l'aide publique au développement (APD) et de produit national brut (PNB), la distribution géographique de l'aide, la distribution sectorielle et les caractéristiques des aides selon les contraintes et conditionnalités.

Par rapport au premier critère, sont peu les pays qui appliquent le principe d'équilibre entre l'aide multilatérale et bilatérale (entre eux l'Italie et la Norvège). En général, les pays priorisent au niveau nationale celle multilatérale pour des raisons politiques, commerciales et de conditionnement d'orientations des OIG.

La coopération triangulaire est aperçue comme une forme plus récente de coopération pour le développement. Depuis quelques années, la coopération triangulaire fait l'objet d'une plus grande attention et considération au niveau international en raison du rôle moteur important qu'il peut jouer pour le développement. Cet intérêt a été suscité par la croissance et le développement économiques observés dans plusieurs pays à revenu intermédiaire. En outre,

plusieurs rencontres de haut niveau sur la coopération pour le développement, notamment la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue en 2009 à Nairobi, et le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu en 2011 à Busan, ont souligné l'importance de la coopération triangulaire pour parvenir à des résultats en matière de développement. Il s'agit de partager l'expertise technique, de mener conjointement des travaux de recherche, de réaliser des programmes de formation, de dépêcher des experts (techniciens spécialisés, experts de terrain ou fonctionnaires, par exemple), de réaliser des visites d'étude, de proposer des bourses d'étude, des stages en entreprise et du volontariat dans les pays en développement. Il est nécessaire d'examiner la façon dont les différents partenaires peuvent participer à un processus d'évaluation efficient et efficace et de réfléchir à une meilleure adaptation des règles et des normes d'évaluation. Ces pistes de travail doivent être poursuivies d'un processus consultatif et participatif associant l'ensemble des partenaires de la coopération triangulaire. Selon l'enquête menée par OCDE en 2013 sur l'efficacité de la coopération triangulaire¹⁹, elle montre que chaque partenaire a une contribution précise à apporter, en fonction de ses propres capacités, afin de promouvoir collectivement une coopération triangulaire améliorée et plus efficace.

1.1.3. Des biens publics mondiaux au bien commun

Depuis plusieurs années la notion de bien public mondial et de bien commun désignent des enjeux importants à l'échelle internationale pour le maintien de la biosphère et l'amélioration de diverses formes de vies. Ces notions réinterrogent les fondements de plusieurs disciplines et proposent des pistes sur la façon que ces biens devraient être régulée à l'échelle internationale et dans une équité intergénérationnelle. De nombreux acteurs reprennent ces différents concepts de biens publics et bien commun en soulignant un certain nombre de problèmes sur le plan conceptuel que sur la mise en œuvre.

Selon la définition de l'économiste Samuelson (1954), les biens publics sont des biens et des services qui présentent deux caractéristiques communes : la non rivalité,

¹⁹ Ibid.

la consommation d'un bien n'empêche pas l'utilisation par un autre, personne n'est exclu de la consommation de ce bien qui est à disposition de tous. L'apport de l'ouvrage, souvent cité, de Kaul, Guntenberg et Stern (2000, pp. 36-38) retiennent trois critères pour définir le concept :

- les biens publics mondiaux concernent à tous les pays
- leurs effets atteignent un large spectre de la société globale.
- enfin, leur effet concerne les générations futures.

Ces deux propriétés font du bien public un bien spécifique et implique une gestion particulière de ce bien sans permettre aux producteurs de réaliser directement un profit.

Quant à la définition du bien commun, désigne des ressources ou domaines d'intérêt partagé entre tous les êtres humains. Dans le domaine de droit trois catégories sont distinguées :

1. le terme juridique de *res communis* désigne des choses qui appartiennent à tous, ne peuvent pas être appropriées mais chacun peut user sa convenance²⁰. Ce bien se rapproche plus au bien public.
2. Les *res nullius* sont des biens qui n'appartiennent à personne mais qui sont susceptible d'appropriation privée (l'exemple de gibier sauvage).
3. La catégorie de *res derelictae* incite des biens qui ont été sous une propriété et ensuite abandonnée. Ces biens n'appartiennent à personne mais sont susceptible de réappropriation. Un exemple peut être celui des déchets.

Ces définitions montrent que les deux termes divergents de l'un l'autre. La théorie des biens publics définit par Samuelson constitue une vision lié a ce de modèle standard de l'économie. En revanche la notion du bien commun dépasse le cadre d'analyse économique (Chavance, 2007).

Dans une approche basée sur les droits de l'homme en développement le recours de bien commun est identifié a celui des droits fondamentaux (accès à l'eau, à la

²⁰ Kiss (1989) selon une reformulation de Bruno Boidin, David Heiz et Sandrine Rousseau (2008), p.3

santé, à l'éducation, à un environnement sain, etc.). Cela implique un choix éthique prioritaire des considérations purement économiques. Dans cette logique Meyer Bisch développe la notion de bien commun²¹ comme une valeur fondée sur l'homme compris dans son milieu. La notion de la dignité est centrale réalisée et réalisable en chacun et qui importe à tous. Le respect et la mise en œuvre de chaque droit individuel impliquent le développement de l'équilibre dynamique des systèmes sociaux correspondants. Un système social doit être équilibré dans ses différentes dimensions (écologique, économique, culturelle, politique, social), tout en étant dynamique, c'est-à-dire adaptable aux modifications et capable d'intégrer des améliorations pour l'effectivité des droits de l'homme de chacune des personnes qui y participent.

Cette définition implique plusieurs acteurs, mais aussi deux concepts clés de la réalisation de ce bien, celle de la responsabilité publique de la gouvernance démocratique et inclusive, avec une implication directe de tous les acteurs et des domaines.

1.3. Principe de la subsidiarité

Le peuple est la source de toute légitimité de pouvoir étant le tissu humain de l'Etat. Il se constitue dans la mesure où les personnes qui se reconnaissent comme membres, exercent une responsabilité commune à l'égard de la gouvernance qui structure la vie en société, et à l'égard des droits et libertés de chaque personne qui se trouve concernée par les décisions communes. En tant que titulaire de la souveraineté, il s'engage du fonctionnement interne, mais il décide, aussi, d'en donner d'éventuelles délégations externes. Les fonctions de caractère international sont gérées par un organisme international où dans sa charte constitutive indiquera les compétences que les Etats lui délèguent. Il s'agit de compétences d'attribution, en donnant du sens aux organisations internationales. Dans ce système, la répartition des compétences entre l'Etat et les organisations

²¹ La référence de cette définition est celle de la communauté de bien vivre de Aristote. Pour une discussion approfondie de cette définition du bien commun voir Meyer-Bisch (1992), pp. 33-40, Meyer Bisch (2006), p.23.

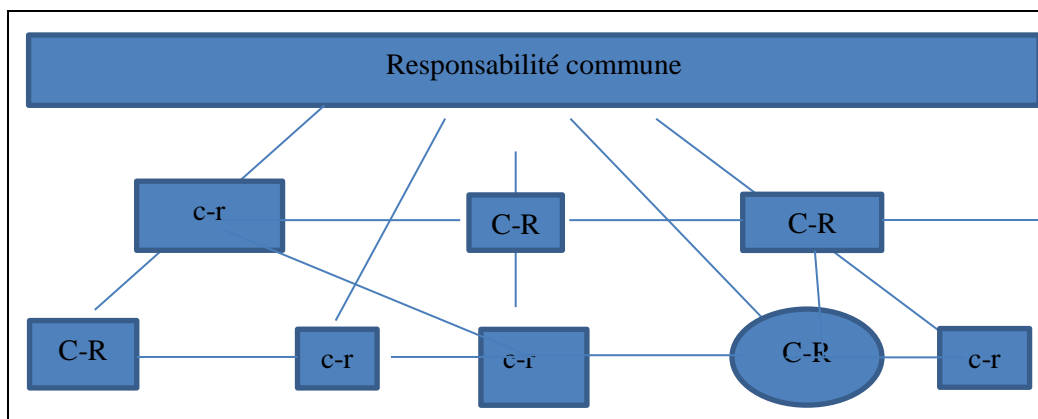
est une ligne établie par le traité. Le principe de la subsidiarité a connu des développements à propos du fédéralisme, mais précédemment il a été développé par la doctrine ecclésiastique²². Elle est un principe ou un critère d'attribution, de répartitions des fonctions et des compétences entre niveaux, sous-ensembles d'une société. L'échelon le plus bas n'abandonne pas l'échelon supérieur, et au contraire, la compétence de la collectivité supérieure s'entend aux fonctions qu'elle peut remplir de manière plus efficace que les communautés de base. Dans ce sens, vertical, selon lequel toute décision doit être prise au niveau le plus proche du citoyen et de ces représentants. Chaque avancé de compétence doit être précise, débattue clairement, et décidée par voies démocratiques²³. La paix, le développement, la défense, l'environnement et le genre ; sont des défis communs à les apporter tous ensemble comme citoyens du monde, personnes, acteurs, leurs institutions locaux et internationaux.

A cet égard, pour garantir une équité territoriale, il est nécessaire de reconnaître le rôle de tous les partenaires impliqués (dans chaque niveau et chaque responsabilité), valoriser la richesse de chacun, respecter leurs compétences et garantir une coordination entre eux. Cela implique une décentralisation de la coopération internationale : du rôle des régions, des communes et des institutions à même niveau. Au sens horizontal, selon lequel tout acteur qui intervient en renforcement des capacités d'un autre respecte et développe l'autonomie de celui-ci. Ceci signifie que les relations de dépendance unique soient exclues et que les capacités de choix de chaque acteur soient prioritairement visées dans les politiques de renforcement des capacités. En retour, chacun des acteurs ne se défasse pas sur un autre de ses propres responsabilités. L'application dans ce sens implique une inclusion plus large des acteurs mais aussi un renforcement de la responsabilité de chacun et dans son interaction.

²² Notamment par Saint Thomas d'Aquin. Elles se retrouvent aussi dans la pensée libérale de John Locke et de John Stuart Mill.

²³ Monique Chemillier- Gendreau, 30 juillet 2002, Le monde diplomatique.

Tableau 1 Responsabilité commune dans le principe de la subsidiarité



Source propre

La nécessité de reconnaître la dimension horizontale de la subsidiarité naît d'une prise de conscience de la double insuffisance en termes d'efficacité et de démocratie, de la subsidiarité verticale, qui se réfère à une conception hiérarchique des institutions. En plus, de privilégier le principe de coopération, elle se rapporte à des entités qui ont des positions équivalentes. Cette affirmation donne le droit à chacun de participer lui-même activement et directement à côté de ces représentants²⁴. Dans, les deux dimensions du principe de subsidiarité illustrent l'importance d'un débat public dans toutes ses dimensions : contradictoire, approfondi, avant décision et entre tous les acteurs concernés.²⁵ Cette affirmation donne le droit à chacun de participer lui-même activement et directement à côté de ces représentants²⁶. Dans, les deux dimensions de principe de subsidiarité illustrent l'importance d'un débat public dans toutes ses dimensions : contradictoire, approfondi, avant décision et entre tous les acteurs concernés.²⁷.

Dans sa version horizontale ce principe est important pour une culture démocratique qui promeuve un équilibre de fonctions distribuées. Les trois piliers où se fonde un système qui s'inspire de la subsidiarité considèrent trois

²⁴ Cf J-C Boual et Brachet P. (2004).

²⁵ Cf. l'ouvrage de Philippe Brachet, pp. 59-63.

²⁶ Cf J-C Boual et Brachet P. (2004).

²⁷ Cf. l'ouvrage de Philippe Brachet, pp. 59-63.

dimensions de la démocratie : représentative, qui se fonde sur le droit de vote et d'être voté, la liberté des élections, participative, où tous les acteurs civils sont inclus dans le processus, et économique, basée sur la production des biens et services et est capable de créer investissement, occupation et développement. Dans ce sens, une démocratie bonne (représentative, participative et économique) se fonde dans la complémentarité entre ces acteurs et l'application de la subsidiarité pour le développement²⁸.

1.4. Responsabilité de l'Etat et responsabilité commune

La notion de communauté internationale implique la participation de tous et une volonté commune à appliquer aux relations internationales les principes démocratiques. Il devrait avoir une interdépendance entre gouvernances démocratiques internes et externes. L'État ne peut prétendre assurer la démocratie interne aux prix de politiques étrangères qui nuisent au respect et à la progression de la culture démocratique dans d'autres pays. Le principe de la gouvernance démocratique suppose un contrôle mutuel des acteurs de même niveau et de niveaux différents, de leurs stratégies et de leurs résultats²⁹.

Au niveau international, la légitimité des Etats se réfère explicitement aux instruments internationaux. Les acteurs publics ont la responsabilité et l'obligation de garantir l'effectivité des droits de l'homme à différentes échelles géographiques. Le principe de la responsabilité soutient l'exercice de la citoyenneté et de sa volonté et développe une culture démocratique qui repose sur les interactions de tous les acteurs libres et responsables.

Le but ultime d'une responsabilité est le renforcement des capacités des personnes et de leurs acteurs, justement, des capacités de droits, libertés et responsabilités. Ces capacités permettent la participation et le contrôle directs des leurs institutions. La responsabilité de l'Etat est de garantir que chacun puisse

²⁸ Quadrio Curzio A. e Marseguerra G. (2013). p.12.

²⁹ Meyer-Bisch (2016).

s'épanouir dans son système politique, économique, culturelle et social, donc garant de l'effectivité des droits de l'homme.

Quant aux acteurs privés, ils doivent se mettre devant la responsabilité comme acteurs du développement inclusif et reconnaître leur rôle et leur engagement dans la société.

Certaines entreprises font des choix stratégiques³⁰ en devenant des acteurs transnationaux ou internationaux. Cette double appartenance devrait renforcer leur rôle dans la non-violation et la promotion des droits de l'homme dans toutes leurs interactions, y compris lorsque la protection juridique des droits est insuffisante. Dans la pratique les entreprises profitent de cette opportunité dans le but de maximiser leur profit.

Parmi les normes disponibles en matière de responsabilité des entreprises multinationales, les principes directeurs de l'ONU, rédigé par John Ruggie³¹, définissent la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) directement en rapport avec les droits de la personne. C'est un ensemble de règles qui vise d'analyser la manière dont les normes déjà contenues dans les instruments internationales relatifs aux droits de l'homme doivent s'appliquer aux multinationales.

Ces principes sont guidés par l'obligation de garantir par les Etats, la responsabilité pour les entreprises de respecter les droits de l'homme est la nécessité de réparer le cas échéant les violations de ces droits. Le rôle de l'état est en première ligne dans le cadre de ces principes comme le principal garant des droits de l'homme. Les Etats promeuvent le développement dans leurs propres pays non nécessairement en recevant de l'aide auprès des partenaires bilatéraux ou multilatéraux, mais en renforçant des mécanismes de prévention des violations

³⁰ La création des entreprises multinationales est déterminée par les objectifs suivants : réduire les coûts de production grâce à une main-œuvre bon marché, avoir un accès directe aux matières premières des autres pays, produire sur les territoires ou la production est la plus visé.

³¹ Rapporteur spécial du Secrétaire général de l'ONU

des droits économiques, sociaux et culturels de leurs populations par les multinationales³².

A mon égard, pour qu'un système soit plus solide, il nécessite une collaboration étroite de toutes les entreprises, celles locales, régionales, internationales et transnationales dans le respect des personnes et de leurs milieux.

Quant aux acteurs civils, leur contribution est connue dans l'identification des besoins fondamentaux, et des ressources appropriées. Ils ont l'obligation de respecter les normes éthiques fondamentales ainsi que les procédures démocratiques des sociétés. Les acteurs doivent savoir partager les principes et les pouvoirs, faire interagir les diversités pour créer les conditions d'un développement équitable, où toute personne, reconnue en dignité et en identité, peut se développer dans un tissu d'interaction.

En concluant, la rencontre et l'interaction de ces trois responsabilités garantie l'exercice d'un bien commun dans tous les milieux.

1.5. Des besoins aux capacités : la véritable richesse des personnes et ces institutions

La notion de la pauvreté a toujours été en parallèle des politiques de développement. Dans plusieurs approches elle a été définie comme un manque des besoins essentiels³³. Le renouvellement a été apporté par l'approche des capacités d'Amartya Sen qui ne pense pas qu'on puisse arriver, dans le domaine du développement, à un indicateur aussi simple que le revenu par tête, qui prétendait tout mesurer. La pauvreté, selon Sen, est définie comme une privation des capacités plutôt que des revenus. Les manques des ressources sont la principale source de privation des capacités, qui ont une importance intrinsèque à la différence des bas revenus.

³² Mbonda M-E, (2013)

³³ L'analyse des différentes approches en développement suit au chapitre 4.

L'expansion des libertés est la fin première et moyen principale du développement ce que Sen appelle le rôle constitutif et instrumental de la liberté en développement. Le rôle constitutif concerne la liberté substantielle est défini comme élément essentiel de l'épanouissement des personnes. Les libertés sont l'objectif prioritaire et le principal du développement. La finalité est de rendre les personnes et leurs institutions capables de prendre en charge leur destin. La liberté de choisir comme finalité est aussi un moyen d'arriver à cette fin (liberté instrumentale). Dans une perspective instrumentale, il faut distinguer cinq types de libertés. Il s'agit de liberté politique, des ouvertures économiques, des opportunités sociales, des garanties de transparence et de la sécurité sociale. Elles se renforcent mutuellement en entretenant un lien de réciprocité³⁴. Sont les droits et les libertés de chaque catégorie qui favorisent les capacités des individus. Cette définition a instaurée une vision multidimensionnelle qui traverse le temps et l'espace, concernant toutes les époques.

Selon Sen, les comparaisons interpersonnelles visant à analyser la pauvreté, l'inégalité, la justice ou le développement devraient reposer sur ce que les personnes sont réellement capables de faire et d'être, autrement dit sur leurs *capabilités*. Les *capabilités* sont donc les possibilités réelles des personnes d'être ce qu'elles aimeraient être et de faire ce qu'elles aimeraient faire. Les *fonctionnements* sont les résultats correspondants, comme le fait de savoir lire et écrire, d'avoir assez à manger, d'être en bonne santé, d'avoir reçu une éducation, d'avoir un bon travail, etc. Contrairement aux approches économiques habituelles où le revenu, les biens et services constituent les variables d'analyse de base déterminant le niveau de richesse d'une personne ou d'un pays, le concept de *capabilité* considère que ces éléments ne sont pas importants en eux-mêmes. Ce qui importe, ce sont les *capabilités* qu'une personne peut générer à partir de ces biens et services. Le fait qu'une personne puisse générer des *capabilités* à partir de biens et services et le degré auquel elle peut le faire dépendent des *facteurs de conversion* qui permettent, avec plus ou moins de facilité, la transformation des

³⁴ Amartya Sen (2003), p.24.

capabilités en fonctionnements. Sen distingue trois types de *facteurs de conversion*: sociaux, environnementaux et personnels.

Les facteurs de conversion sociaux sont déterminés par les institutions sociales (par ex. le système d'éducation, le système politique, la famille, etc.), les normes sociales (y compris les normes liées au genre, les normes religieuses, culturelles, morales) et les traditions.

Ensuite, *les facteurs de conversion environnementaux* sont des facteurs liés à l'environnement et sa protection; ainsi la déforestation, entraînant l'érosion et les inondations, peut menacer la sécurité du logement.

Enfin, *les facteurs de conversion personnels* sont déterminés par les caractéristiques individuelles, mentales ou physiques, certaines faiblesses ou handicaps étant susceptibles de modifier les types ou degrés de *capabilités* que l'on peut générer à partir des ressources disponibles.

Plusieurs des facteurs qui déterminent le fait de conversion individuel affectent aussi directement l'ensemble des *capabilités*. L'ensemble des *capabilités* d'une personne représente sa possibilité d'atteindre le bien-être et d'agir – et cela est la dimension que Sen propose comme base d'information pour effectuer des comparaisons interpersonnelles.

Le choix des *fonctionnements* réalisés à partir de l'ensemble des *capabilités* d'une personne ne doit pas être vu comme le choix idéalisé d'une personne rationnelle détaché de la société ; au contraire, le concept de *capabilité* reconnaît explicitement l'impact des mécanismes de formation des préférences que les personnes activent lorsqu'elles font des choix, et aussi l'étendue potentiellement large des autres influences sociales sur le processus de décision.

Martha Nussbaum³⁵» définit la pauvreté comme un manque de capacité conduisant à observer l'état de chacun. Les capacités sont celles combinées, qui sont la totalité des possibilités dont chaque personne dispose pour choisir et agir dans sa situation politique, sociale et économique, et les capacités internes, il

³⁵ NUSSBAUM M. (2011).

s'agit des traits et capacités développées en interaction avec l'environnement social, économique, familial et politique. Son apport particulier est lié à deux sujets.

Premièrement, le développement d'une liste de capacités comme un minimum absolu et deuxièmement, le principe selon lequel chaque personne est une fin en soi. Ces capacités centrales doivent être sécuriser : il ne faut pas seulement que les individus disposent d'une capacité aujourd'hui, ils faut qu'ils aient l'assurance d'en disposer aussi dans l'avenir.

L'approche des capacités est des approches basée sur les droits de l'homme car les capacités sont construit sur la dignité, ainsi que la liste apporté de Nussbaum. Patrice Meyer-Bisch³⁶ développe l'approche des droits de l'homme, renouvelé en développement au sein de l'approche des capacités en développant les droits de l'homme des capacités réelles. La notion de la pauvreté est un résultat d'une violation de plusieurs droits de l'homme entremêlés. Chaque droit de l'homme est en réalité un facteur de développement, d'enrichissement humain, et non seulement un besoin à combler et une norme à respecter. Dans toutes les situations de violence durable, comme le cas de la pauvreté, chaque droit de l'homme est un facteur de réciprocité, comme chaque violation est un facteur d'injustice. L'effectivité des droits culturels est la première priorité, car ces droits assurent le respect des identités et la participation aux biens communs, ce qui est la première source de paix au niveau individuel comme au niveau social et politique³⁷. Une ressource culturelle est un savoir qui peut être disposé dans toutes sortes d'œuvres : des disciplines, des traditions, des choses et des institutions.

Meyer-Bisch propose un travail de dialectique entre les sources de paix et les causes de violence. La paix est définie comme une conscience de la richesse partagée. Cette dialectique est fondamentale au niveau culturel : ce sont les

³⁶Patrice Meyer-Bisch, Stefania Gandolfi, Greta Balliu (éds), (en cours d'édition).

³⁷ Meyer- Bisch P (2015), *Introduction aux droits culturels, chemins et valeurs de l'identité*. Support de cours.

La thèse de cet ouvrage est la clarification et la protection des droits culturels au cœur du système des droits de l'homme qui permet à la fois une protection des droits et libertés individuels et constitue une condition nécessaire la diversité culturelle.

références qui sont multiples et la paix vient de conscience de la richesse de ses références.

1.6. Garantir la participation de tous les acteurs au processus de développement : les personnes et leurs institutions.

La participation de tous les acteurs³⁸ de la société à la gouvernance, qu'ils soient publics, privés ou civils est le principe de toute gouvernance démocratique. Cela signifie que les partenaires d'une coopération, ne sont pas seulement les États, mais plutôt l'ensemble des acteurs qui trouvent la légitimité dans leur participation à l'espace démocratique. Dans une optique de gouvernance démocratique, tous les acteurs doivent être inclus pour qu'ils puissent développer toute les synergies possibles et assumer la responsabilité commune. Il convient de définir les obligations de « respecter, protéger et réaliser³⁹», en tant que responsabilités communes à tous les acteurs, sous garantie de l'autorité des États.

En coopération au développement est importante et indispensable la participation de six-partite (publics privés, civils d'un pays avec la participation des trois acteurs de l'autre pays) à la fois pour la cohérence et pour les principes communs. Cette synergie est indispensable dans la conception du développement.

Cette synergie est indispensable dans la conception du développement selon la conception du développement inclusif.

Selon un approche politique basée sur les droits de l'homme en développement (APDH) l'effectivité d'un droit suppose la multiplicité d'acteurs en interaction qui implique une mesure de la diversité des acteurs (de leurs domaines d'appartenance) et aussi de la richesse de leur connections. S'il y a qu'un acteur principal (l'Etat par exemple), l'effectivité est faible, car la réalisation du droit laisse de côté la richesse de la participation des acteurs sociaux. Si la diversité des acteurs est reconnue, mais ceux-ci sont mal ou peu connectés (comme dans les

³⁸ Par expression « tous les acteurs » j'entends les trois types d'acteurs : publics, privés et civils.

³⁹ Les trois types d'obligations sont apportés dans le chapitre 4.

cas où les acteurs sociaux et les acteurs publics qui s'intéresse au même sujet mais travaillent séparément), l'effectivité reste faible⁴⁰.

1. Une analyse transversale de l'efficacité des aides au développement dans la littérature

1.7. L'aide au développement : d'un instrument principal de la stratégie géopolitique à la solidarité internationale

Depuis toujours, l'aide au développement a couvert un large éventail d'objectifs économiques mais pendant la majeure partie de son histoire elle a été d'ordre géopolitique. Par la suite, des projets de développement économique, d'un grand montant, ont été financés par certains pays pour garder leur influence en économie, en politique et en culture.

Le plus célèbre de ces types d'aide au développement a été celui le plan Marshall de 1948. Celui-ci avait pour but à la fois de reconstruire l'Europe mais aussi de freiner l'avancée du communisme sur le continent (Berger et Besson, 1998). Deux ans plus tard, les Etats-Unis adoptent le *Mutual Security Act* qui fusionne aide économique et assistance militaire⁴¹. Pendant la guerre froide, l'aide au développement a également servi pour gagner de l'influence. A cette époque, l'augmentation des flux d'APD (Aide Publique au Développement) a été liée à une forte concurrence entre les capitalistes et les communistes dans le but de créer des alliances avec des pays en développement où ces derniers servaient de banc d'essai pour juger la validité des idéologies des pays donateurs⁴². Cela n'excluant pas le fait que les Etats donateurs poursuivaient également des objectifs de développement. Aussi, ces aides se sont parfois montrées inefficaces.

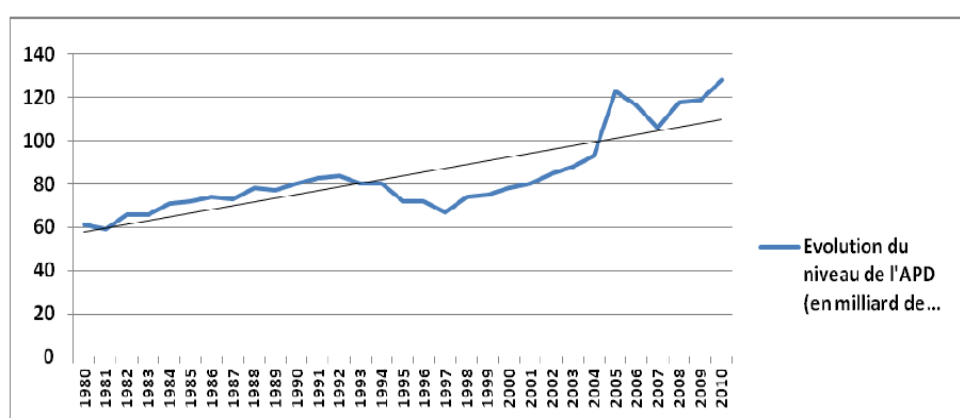
Au cours des années '70, l'aide fut utilisée pour refinancer la dette publique des pays en développement, contrer les crises humanitaires et éviter des retombées sociales négatives (Jean-Michel Severino et Olivier Ray (2011). Au fil des années, la structure des aides changea radicalement et l'être humain prend sa place dans l'histoire, en s'éloignant du but de la croissance économique. En 1970, le

⁴¹ Pour une lecture approfondie : Gérard Boussat, *l'Europe occidentale à l'heure américaine. Le plan Marshall et l'unité européenne (1945-1952)*, 1992.

⁴² Alesina et Dollar, (1998)

président de la Banque Mondiale décide d'orienter les activités sur les besoins de base et la réduction de la pauvreté. Peu d'années plus tard, l'UNDP propose l'indice de développement humain en suivant la théorie de l'économiste Amartya Sen. Une part d'APD fut consacrée aux secteurs sociaux, à l'infrastructure et à l'agriculture⁴³, mais aussi à l'éducation.

Figure 1 *Evolution de niveau de l'APD*



Source : Statistique en ligne de l'OECD 2010.

Suite à la chute du mur de Berlin, le libéralisme s'impose sur le continent et dans la plus part des pays. La lutte idéologique internationale qui avait influencée les flux d'aides disparues et, paradoxalement, celles de certains pays⁴⁴ diminuèrent de moitié en l'espace de sept ans. Dans ce concept de politique de l'aide, ce qui importait, surtout, était d'empêcher les pays dans les plus faibles de sombrer dans la famine et le chaos, au détriment du développement à long terme et de l'épanouissement des personnes.

1.1.4. *L'interdépendance entre les pays*

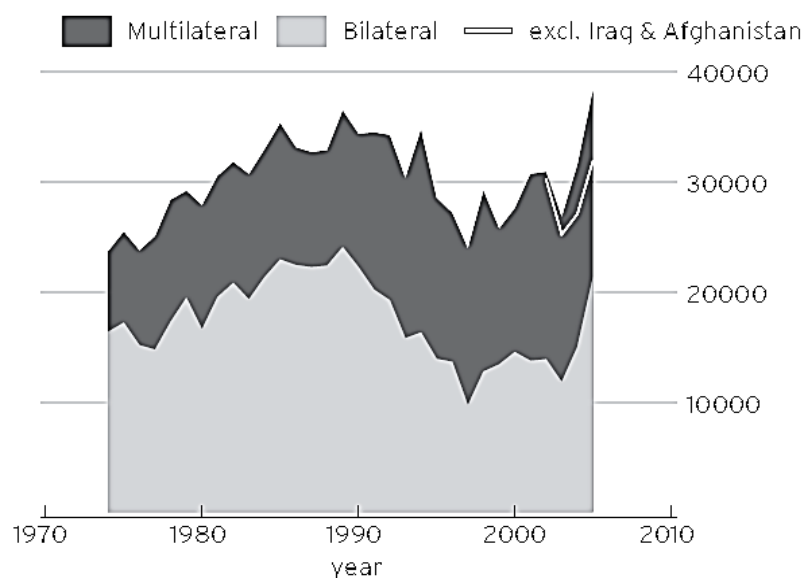
Au début du millénaire, la communauté internationale découvre d'autres aspects

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Selon les statistiques OCDE-CAD (2006) les aides au développement des Etats Unies passe de 16,2 milliard au 8,4 milliards de dollars entre 1990 et 1997.

de l'aide : l'interdépendance entre les pays en développement et les pays développés est mise en évidence. Des sommes importantes ont été injectées dans les « pays à faible revenu⁴⁵ » mais malgré cela les conflits et les menaces dans le monde ont augmentés et, très souvent, de manières plus importante dans ces pays. Les attentats du 11 septembre 2001 suscitent l'intérêt de la part des Etats-Unis qui augmentent l'APD nette, de 11.4 milliards USD en 2001 à 27,9 milliards USD en 2005, dont une bonne partie est allouée à l'Irak et à l'Afghanistan dans le contexte de lutte contre le terrorisme⁴⁶.

Figure 2. Le montant de l'APD attribué à l'Iraq et Afghanistan pendant les années 2001-2005



Source : OCDE-CAD

La prévention et la gestion de conflits sont devenues le sujet de plusieurs conférences mondiales et de nombreuses discussions diplomatiques. En quelques

⁴⁵ Selon l'expression utilisée par la Banque mondiale pour regrouper certains pays par rapport à leurs PIB.

⁴⁶ Lael Brainard, en 2006 relève au Congrès des Etats Unis que l'APD est plus efficace pour faire voter le budget requis si elle est présentée comme système de défense stratégique que de faire référence à la lutte contre la pauvreté. Brainard a servi comme Conseiller économique national adjoint et Président du Comité des secrétaires sur l'économie internationale sous l'administration Clinton. En tant que directeur adjoint du Conseil économique national, elle a aidé à construire une nouvelle organisation de la Maison Blanche pour relever les défis économiques mondiaux tels que la crise financière asiatique et l'entrée à l'OMC de la Chine.

années, nous avons vu l'action collective mondiale agir ensemble et proposer des solutions plus larges que la seule croissance, en diminuant les divergences entre nord et sud, pauvres et riches, etc. Avec les multiplications des échanges commerciaux et des voyages internationaux, nous avons vu se multiplier, aussi, les maladies transmissibles à l'ensemble du monde⁴⁷. De même, le réchauffement de la planète et le recul de la biodiversité demandent urgemment des solutions internationales. En plus, la crise énergétique a mis en évidence la sensibilité de la croissance des pays pauvres au coût des facteurs de production. Dernièrement, les conséquences de la crise des prêts hypothécaires aux Etats Unis ont montré que dans une économie intégrée les choix politiques mal avisés d'un seul pays pouvaient pénaliser l'ensemble du système⁴⁸. Après plusieurs expériences et hésitations, les pays se trouvent face à de nouveaux défis. Les organismes de l'aide ont été chargés de trouver des solutions et l'aide devient, aussi, un moyen de gestion des interdépendances. Le terme renvoie à une caractéristique d'ensemble du système international, décrivant les relations entre États comme une situation de dépendance mutuelle. L'interdépendance favorise le rapprochement entre Etats, entre institutions transnationales mais aussi à d'autres échelles. Aussi, à travers la coopération que ceux-ci doivent établir, la gestion de l'ensemble de leurs relations est favorisée. Par exemple, à travers le régionalisme, l'interdépendance favorise une plus grande transparence politique entre les membres faisant partie du regroupement, facilitant la coopération et la prise en compte des intérêts de chacun. Du point de vue néolibéral, la coopération est aussi favorisée par l'interdépendance, car les Etats ont avantage à se concerter, étant donné les coûts trop élevés d'une absence de coopération. Ce point de vue a également été adopté dans le cadre de la sécurité, par exemple, des réactions européennes et américaines face aux conflits en ex-Yougoslavie.

Jean Michel Severino et Olivier Ray (2011), dans leur article, proposent trois objectifs pour gérer les interdépendances :

⁴⁷ Le virus Ebola en 2013, la grippe aviaire, mais aussi d'autres maladies.

⁴⁸ Le cas de la Grèce dans la crise actuelle est un exemple démontré de l'interdépendance du système dans l'Union Européenne qu'a influencé fonctionnement de tout le système.

- i. une accélération des économies des pays en développement et des pays développés,
- ii. pourvoir aux besoins les plus élémentaires des populations les plus fragiles (un concept défini dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement comme l'accès universel aux services essentiels),
- iii. et enfin assurer la prestation des biens publics mondiaux⁴⁹.

1.1.5. De nouveaux acteurs de l'architecture de l'aide

Pendant les années 1990 un nouveau facteur, qui a changé le marché des aides, a été l'entrée en jeu d'un nombre important d'acteurs non gouvernementaux qui sont devenus des acteurs d'un grand intérêt⁵⁰. Cela montre un nouvel ordre politique et la perte du rôle central des États. Les ONG ont contribué avec plus de 14,6 milliards USD aux actions de solidarité internationale en 2006 contre 8,8 milliards USD en 2002. Les acteurs privés s'affirment eux-mêmes comme un acteur montant et ont acquis une influence considérable sur les organismes d'aide bilatérale et multilatérale. Les grandes sociétés ne se contentent pas des seuls actes caritatifs mais elles proposent des politiques de responsabilité sociale et environnementale. Les entreprises transnationales sont de plus en plus persuadées que leurs réussites économiques sont liées à leur image publique dans les pays où elles investissent. De nombreuses pharmacies ont adopté des programmes privés visant à améliorer l'accès des pays consommant plus de médicaments pour éviter une remise du régime des droits de propriété intellectuelle établi par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

Le nouveau contexte a stimulé les institutions mondiales à étendre leurs organismes liés au développement ainsi que leurs fonds thématiques. On compte

⁴⁹ Était la théorie d'Inge Kaul et ces collègues (2003) qui, pour la première fois, propose une distinction entre APD et « efforts de promotion du bien public mondial », tant de point de vue technique que conceptuel, mesurant le poids de l'un et de l'autre dans les statistiques officielles de APD.

⁵⁰ Les plus importants d'entre elles sont *Oxfam*, *Care*, *Save the children*, etc. Aujourd'hui ils ont des budgets annuels qui varient entre 700 et 800 millions USD.

plus de 70 organismes ou fonds spéciaux qui financent différents secteurs et/ou sous-secteurs comme l'environnement, l'enseignement primaire, la santé, la lutte contre le VIH/sida, etc. Cette division sectorielle est proposée, par les OIG (les Organisations Intergouvernementales), comme une solution plus adaptée aux problèmes d'envergure mondiale. Face aux défis qu'ils assument, il y a sûrement une préoccupation internationale, mais aussi un groupe d'intérêt qui résiste, malgré, la restructuration des acteurs. Les fonds dérivant des acteurs civils et privés représentent 7% de l'aide en 2005 et ont cessé d'augmenter depuis (Kharas, 2007b). Le nombre moyen des agences a aussi augmenté de façon significative. Plusieurs pays (Bulgarie, Roumanie, Albanie) ont leur propre agence de développement mais le montant de transferts de fonds vers le terrain n'a pas augmenté de manière significative.

1.1.6. Les acteurs civils : leur présence sur le terrain et leur importance dans les décisions internationales

Parmi ces nombreux acteurs, un rôle important a été joué par les changements des politiques et la décentralisation des pays bénéficiaires. L'apport des modèles économiques et leur implémentation rapide a fait naître de nombreux organismes civils qui bénéficient des fonds de développement. Les institutions publiques locales sont de plus en plus impliquées. Ainsi les entreprises et les organismes financiers locaux ont commencé à s'impliquer dans des projets de nature sociale ou écologique. Ce nouvel environnement plus dense constitue un problème d'efficacité et de cohérence (Acharya et al.2004). En effet, un grand nombre d'acteurs conduit à augmenter les coûts de coordination des activités des multiples acteurs, aux agendas différents. Une enquête portant sur 14 pays montre que ces derniers ont reçus entre 250 et 400 missions de bailleurs de fond par an, ce qui demande un effort considérable de la part des pays bénéficiaires qui ne sont pas toujours équipés pour y faire face. En effet, un grand nombre d'acteurs ont aussi d'autres visions comme les ONG qui mettent en lumière les préoccupations microéconomiques et le lien fort avec le terrain dans les pays du sud et /ou du nord. Aujourd'hui ils ont une voix importante au niveau international, défendant

souvent des causes justes et font preuve d'une bonne concordance avec les sociétés locales où elles exercent leurs activités. L'implication des acteurs privés a aussi, apporté des changements évidents. Leur support financiers et surtout leur expérience dans la gestion ont introduit des techniques financières sophistiquées réduisant l'écart entre activités « commerciales » et activités de « développement ». Les projets de microfinance sont un exemple qui réunit plusieurs acteurs et qui nécessite une bonne cohérence entre plusieurs acteurs. Le nouveau contexte en coopération nécessite un nouvel ordre politique, économique, social, culturel et écologique.

Si récemment la coopération a été conçue comme une stratégie politique d'une apparence verticale, n'allant que dans un seul sens, et non pas une véritable collaboration entre les Etats, riches et pauvres soient-ils, aujourd'hui le contexte se présente différemment. Nous avons un grand nombre d'acteurs qui s'inquiètent pour l'avenir de la planète. Le développement de chacun de nous et de chaque société est un bien pour tous. Gérer les interdépendances, coordonner les acteurs de développement et renforcer la responsabilité de chacun pour le bien commun deviennent de véritables objectifs de la coopération.

1.8. Définition de l'aide publique au développement selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)

La définition de l'aide la plus utilisée par les professionnels du développement, qui s'avère être la plus ambiguë, est celle de l'OCDE. Selon cette organisme, l'aide est un transfert de dons ou/et de prêts accordés, dans des conditions prédéfinies, par le secteur public d'un pays donateur à un pays en développement ou à un organisme multilatéral dans le but d'influencer le développement⁵¹. Cela peut être réparti entre le canal bilatéral et le canal multilatéral, et à l'intérieur de chacun de ces deux canaux, entre régions, pays, secteurs ou thèmes. La répartition

⁵¹ Pour ne pas changer la terminologie utilisée par OECD le binôme pays en développement, ou pays partenaire, et pays donateurs reste le même. Ce langage impose une sorte de hiérarchie et des rôles bien déterminés. Dire pays partenaires que pour les pays « en développement » est contradictoire avec le sens de la coopération en soi. Tout acteur impliqué est un partenaire et donateur en même temps. Le pays qui « donne » plus est celui où le projet s'installe en apprenons de l'expérience, des personnes et du contexte.

de l'aide est souvent orientée selon les programmes d'aide ou d'une déclaration de politique générale selon une stratégie élaborée⁵².

L'APD s'engage à répondre à deux critères : premièrement, émaner d'organismes publics ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics et deuxièmement, chaque opération doit avoir pour but final l'amélioration du niveau de vie des pays en développement.

Être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25% (qui sont soit des dons soit des prêts avec facilités de paiement ayant un élément de don supérieur à 25% par rapport à un prêt au taux actuariel de 10%, les prêts sont alors comptabilisés à la valeur du prêts et pas à l'estimation de l'équivalent –don du prêt) sont d'autres conditions qui font polémiques⁵³.

Un autre document⁵⁴ fournit par le même organisme détaille le calcul de ce taux de 25%. Il y est expliqué que dès les premières discussions sur le concept d'APD, les membres ont convenu que celle-ci devait représenter un certain effort en faveur des pays en développement. Les taux des prêts pratiqués sur le marché ont été exclus. Quand, au début des années 1970, les taux d'intérêts ont commencé à grimper brusquement, on précisa par la suite que des prêts ne pouvaient être considérés comme APD que s'ils comportaient une portion de don s'élevant au moins à 25% de la somme comparé à un taux de référence théorique de 10% par an. Ces éléments sont toujours en vigueur. Au cours de ces dernières années, les taux d'intérêt à long terme dans la majeure partie des pays membres de l'OCDE sont tombés en dessous de 10%, si bien que le niveau de 25 % en dons est devenu beaucoup plus facile à atteindre. Cependant pour être qualifié d'APD, un prêt doit conserver un caractère préférentiel, c'est-à-dire se situer en-dessous des taux du

⁵² Ces dernières années, par exemple, des intérêts liés à la sécurité nationale ont modifié le montant alloué à certains pays partenaires. Dans la situation actuelle le déplacement des personnes pour des différents motifs, mais surtout de guerre, modifie non seulement le montant mais aussi la relation être pays : l'Allemagne offre 3 milliard d'euro à la Turquie pour retenir les migrants dans leur pays et/ou les renvoyer. Pour ce faveur l'Allemagne promet un accord de libre circulation des citoyens turcs dans l'espace Schengen.

⁵³ OECD (2011), p 3.

⁵⁴ Is it ODA? Factsheet, octobre 2008.

marché⁵⁵.

Afin de promouvoir des rapports comparables, les membres de l'OCDE se sont mis d'accord pour inclure les éléments suivants dans l'APD: l'assistance aux réfugiés ; les coûts de l'éducation de niveaux secondaires et tertiaires dispensés aux ressortissants des pays en développement et dans le pays donateur ; les coûts administratifs des programmes d'APD ; les programmes pour élever la sensibilisation de la société donante ? ; Les prises de participation publique dans un pays en développement. Sont exclus de l'APD : l'aide militaire, l'énergie nucléaire et l'usage militaire, l'exécution de mesures de paix et les fonctions paramilitaires des activités de police.

Les transactions bilatérales sont des transactions effectuées directement entre un pays donateurs et un pays en développement. Toutefois, sont également, considérées comme bilatérales les opérations entre organisations non gouvernementales nationales ou internationales œuvrant pour le développement comme les bonifications d'intérêt, les actions de sensibilisation aux questions de développement, les réaménagements de dettes et le financement des coûts administratifs.

L'aide multilatérale correspond à des contributions administrées par des organismes multilatéraux versées à une organisation bénéficiaire qui :

- consacre tout ou une partie de ses activités au développement
- est un organisme, une institution ou une organisation de caractère international ayant pour membre des Etats ou un fond géré de façon autonome par cet organisme
- regroupe les ressources qu'elle recueille de telle sorte qu'elles se fondent dans son actif financier. En revanche, si le pays donateurs désigne le bénéficiaire des contributions en le précisant, tout autre aspect de leur versement et contrôle dans les faits l'utilisation des fonds, ceux-ci sont assimilés à des apports bilatéraux.

⁵⁵ Ibid, p. 3.

1.1.7. Le libre choix des partenaires dans la coopération pour la pauvreté

L'aide au développement est souvent destinée au pays les plus pauvres. Ils reçoivent quasi un tiers de l'aide totale présentant une voix importante de financement pour ces pays, mais la pauvreté n'est pas le seul critère de répartition. Les pays donateurs ont le choix des pays partenaires et répartissent l'APD selon les liens historiques, culturels, les relations avec ces pays, la préoccupation liée à la sécurité nationale ou régionale et leurs intérêts propres, comme les transferts des IDE ou d'autres intérêts de nature purement économique. Certains choix sont faits par rapport aux types de coopération que les pays entretiennent (par ex. sud-sud), secteurs ou domaines, mais aussi le montant et le type d'aide en jeu (dons, prêts sans intérêts ou à des conditions de faveur).

Certains pays comme la Corée du Sud et la Thaïlande allouent des montants relativement modestes, tandis que l'Arabie Saoudite, la Chine et l'Inde octroient des sommes généreuses à l'aide au développement. L'Inde se concentre surtout sur ses voisins, alors que la Chine accroît son aide à l'Afrique sous forme de dons, prêts sans intérêts, prêts à des conditions de faveur, financement de coopératives et de coentreprises et assistance médicale. Le Brésil accroît son aide à la coopération technique et la Thaïlande finance principalement des projets dans l'infrastructure⁵⁶. D'autres critères peuvent influencer le libre choix des partenaires comme par exemple l'Indice de développement humain, le PIB, l'évolution de la démocratisation dans le pays et la bonne gouvernance, le nombre des pays donateurs déjà présents et le volume d'aide par habitants.

Concernant le choix des secteurs ou des thèmes, les pays donateurs restreignent de plus en plus les secteurs dans lesquels ils interviennent dans les principaux pays partenaires. Cependant, une coordination entre pays donateurs cherche à assurer une couverture des secteurs la plus importante possible.

1.1.8. L'approche sectorielle dans la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (ODM)

⁵⁶ OCDE (2011), pg. 61

L'approche sectorielle a été appliquée depuis les années '90. Différents organismes⁵⁷ définissent et se réfèrent à cette approche pour monter leurs programmes de développement y compris la réalisation des objectifs du Millénaire (ODM).

Un programme de développement sectoriel (PDS) correspond à un ensemble de mesures et d'activités spécifiques, assorties d'une évaluation budgétaire, dont l'objet est de soutenir une stratégie sectorielle⁵⁸. Les composants clés d'une telle approche sont les suivants :

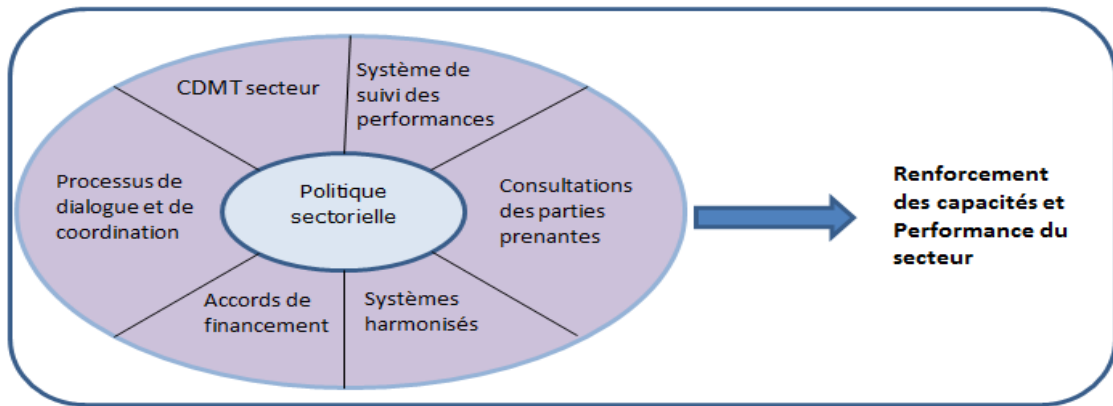
- une politique et une stratégie sectorielle claires que le pays s'est appropriées ;
- un programme de dépenses à moyen terme reflétant la stratégie sectorielle ;
- un système de suivi des performances permettant de mesurer les progrès réalisés et de renforcer l'obligation de rendre les compte ;
- des dispositifs systémiques de programmation des ressources à affecter au secteur ;
- de vastes mécanismes de consultation associant toutes les principales parties prenantes ;
- un processus formalisé et placé sous la conduite du gouvernement, de coordination de l'aide et de dialogue au niveau du secteur ;
- un processus arrêté d'un commun accord d'harmonisation des systèmes d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de

⁵⁷ La commission européenne (2003) et Agence canadienne de développement international (ACDI) en 2005 des lignes directrices des programmes sectoriels. L'organisme anticorruption pour le développement s'exprime : *Une telle approche nous permet de développer et mettre en place des plans anti-corruption spécifiques à chaque secteur qui s'adressent aux fuites et problèmes de gestion des ressources réparties ainsi que la promotion de l'intégrité institutionnelle dans ces secteurs. Cette approche a un impact positif cumulatif sur la prévention de la corruption.* <http://www.anti-corruption.org/index.php/fr/themes/sectorial-approach>. En 2007, l'OECD propose un article élaboré avec la Banque mondiale et FMI pour définir l'approche sectorielle.

⁵⁸ Les donateurs peuvent utiliser une terminologie particulière pour désigner leurs propres instruments de soutien de programmes de développement sectoriel (la Commission Européenne, par exemple, parle de « programme de soutien sectoriel »).

passation des marchés⁵⁹.

Figure 3. Les composants d'une approche sectorielle



Source : OCDE (2007).

Cependant, les organismes internationaux ont renoncé à une partie de cette approche car le résultat n'était pas toujours satisfaisant. Lorsque certains objectifs ont été difficiles à atteindre pour la date fixée, les pays ont analysés avec un œil critique l'approche mentionnée, surtout dans le cadre de l'ODM 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). Plusieurs pays ont opté pour une approche intersectorielle qui est inter-liée à la réalisation des autres objectifs comme l'éducation, la pauvreté, la santé, etc., mais aussi à des institutions qui adoptent, dans un premier temps, eux-mêmes cette approche en mettant l'accent sur l'interaction. Pour obtenir un meilleur impact sur le développement, il ne faut pas nécessairement des ressources supplémentaires mais simplement un changement dans la manière d'utiliser celles existantes.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a modifié son fonctionnement en adoptant une approche systémique en développement mettant l'accent sur le soin de la chaîne de valeur dans son ensemble. Au lieu de fournir de la nourriture aux personnes en difficulté, ils s'offrent d'acheter leurs produits et de négocier des contrats de production à long terme avec des producteurs alimentaires des pays en développement, pour augmenter la productivité de leur secteur agricole, la régularité et la qualité de leur production, ainsi que la redistribution de revenus.

⁵⁹ OECD, (2007).

La « transformation » concerne la manière dont nous achetons la nourriture. Plutôt que de faire des achats unitaires en fonction des besoins, de la disponibilité et des prix, nous allons initier des contrats à long terme ; ces contrats généreront des revenus garantis, qui, par la suite permettront aux agriculteurs de planifier à l'avance et d'acheter des semences, des engrais et du matériel, qu'ils ne pourraient pas se permettre d'acquérir autrement. Plus confiants et disposant de plus d'argent, les agriculteurs seront incités à investir dans la production de l'année suivante, ce qui améliorera les conditions de vie de leur famille et stimulera leur fragile économie locale⁶⁰.

1.1.9. La qualité des données utilisées et l'information dans les politiques du développement

Pour ce qui est de la coopération au développement, les définitions apportées ci-dessus⁶¹ sont devenues conventionnelles et ont acquis une légitimité. Les données statistiques du CAD sont utilisées par les chercheurs, les acteurs privés et civils et les OIG (Organisation Intergouvernementales). Le problème se pose concernant le contenu de ces données et la manière dont elles sont calculées. Par exemple, les coûts administratifs des programmes font partie de l'aide publique dans laquelle sont inclus les coûts encourus par le pays donateur. En plus, lorsque les experts vont dans les pays « receveurs », leurs coûts sont remboursables au pays donateur, ceux-ci sont comptés comme APD. Souvent des experts sont choisis parmi les connaissances des organisateurs de projet et non des experts qui ont des compétences dans le domaine de la coopération. Ils reçoivent souvent des montants élevés et une bonne partie du budget des projets est consacrée à ces experts externes.⁶²

⁶⁰ Josette Sheeran (2008). <http://ideas4development.org/les-bonnes-solutions-au-bon-moment/>;

⁶¹ Surtout l'aide au développement et aide bilatérale comme multilatérale.

⁶² Dans le cas concret de l'Albanie, les experts proviennent de l'Italie. Premièrement, parce que le pays référent pour la coopération est l'Italie et, deuxièmement, il y a une « invasion » de leurs pratiques et de leurs personnes. En plus, la majorité des collaborations commerciales sont faites avec l'Italie. Plus de détail: *F. Niglia in: Istituto Affari Internazionali, documenti IAI, 09 giugno 2009*;

Qu'en est-il des 75% du prêt remboursé ? Quels sont leurs effets sur le poids de la dette externe des pays receveurs qui ont été conduits à accepter le prêt du fait de leur contenu préférentiel ? Certains aspects du prêt peuvent sembler attractifs mais ce qu'il cache peut s'avérer inefficace à long terme pour les pays récipiendaires. Une bonne partie de l'aide est liée à des contreparties auprès des donateurs. Donc, rendre ces pays dépendants de l'aide devient une affaire⁶³.

Une partie de l'APD va aux activités de sensibilisation de la communauté des pays donateurs quant à leur obligation en matière de développement. Cette action peut être utile. Cependant, les pays bénéficiaires n'ont pas un contrôle direct sur l'infrastructure de l'aide. Une meilleure allocation de ces ressources de l'APD serait d'organiser des activités d'information concernant la coopération pour le développement pour les inclure et rendre responsables les pays impliqués. Dans ce cas, l'APD représenterait un instrument de développement en permettant aux personnes et aux sociétés d'être des acteurs actifs et en capacité d'agir.

L'APD est un des instruments de la coopération. L'histoire a montré qu'elle porte avec elle d'autres éléments (l'influence politique, économique culturelle et sociale) d'un pays à l'autre. Dans les définitions actuelles, il manque une transparence de ces objectifs qui réduit la définition. Par conséquent les données statistiques fournies sont basées sur des définitions réduites. Un meilleur système de statistiques et de mécanismes de mesures de résultats est exigé. Pour atteindre les ODD, un des principes à respecter est celui des statistiques fiables et de qualité aptes à être utilisées⁶⁴. L'analyse de la qualité des statistiques permet d'identifier

⁶³En 2010 le Secrétariat de l'Etat à l'Economie et Direction de développement et de la coopération ont mené une étude sur les « *Retombées économiques de l'aide publique au développement en Suisse* » en concluant : en intégrant certains ajustements méthodologiques pour correspondre à l'évolution de la composition de l'APD et éviter tout risque de surévaluer les résultats, les retombées par franc d'APD sur le PIB se montent à 1.29 CHF en moyenne, et l'incidence sur le marché du travail à 20 800 emplois. Cette étude confirme que l'APD génère des retombées significatives sur l'économie suisse.

⁶⁴ Eurostat en collaboration avec les pays en développement offre leur travail appelé « *Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne* » sur : http://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php/Statistics_in_development_cooperation_quality_in_statistics/fr.

des faiblesses pour le renforcement de la capacité. La capacité à fournir et élaborer des données régulières et fiables sur le bien-vivre de la population permettant un bon fonctionnement des politiques et institutions. D'autre part, l'ONU fait appel à tous les partenaires de l'Organisation afin d'équiper les Etats de systèmes d'information dont ils ont besoin pour mesurer et suivre la réalisation du développement durable en adoptant en 2014, les principes fondamentaux de la statistique officielle pour promouvoir le droit d'accès de la population à l'information. A l'occasion de la journée mondiale des statistiques, le secrétaire général de l'ONU a déclaré « *Une révolution des données est inévitable car il nous faut renforcer notre capacité statistique et exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies... Aucune naissance ne doit être oubliée et tous les cas de maladie doivent être enregistrés, même dans les lieux les plus reculés* », a poursuivi M. Ban, Secrétaire générale de l'ONU, mettant l'accent sur le besoin de données et de statistiques locales pour permettre à chaque enfant d'avoir accès à l'éducation ainsi que des données et des statistiques mondiales pour contrôler les effets globaux des changements climatiques⁶⁵. L'importance de l'information adéquate et appropriée porte à une évaluation plus pertinente de faits et de la performance des aides.

Un exposé plus approfondi des approches de coopération de développement sera apporté au chapitre 4.

Le paragraphe suivant se penchera sur une analyse plus détaillée de l'impact de l'aide. Le but est de montrer les différentes pensées et théories appliquées et d'analyser la prise en compte des causalités.

1.9. Une analyse transversale de l'efficacité de l'aide pour réduire la pauvreté

Depuis le consensus de Monterrey en 2002, un certain nombre de donateurs s'est engagé à consacrer le 0,7% du revenu national brut (RNB) des pays développés respectivement de 0.15 à 0.20% du RNB des pays les moins avancés.

Après des années de lutte, la Suisse a décidé d'accroître l'aide au développement

⁶⁵ Source de bureau d'actualité (ONU), *Appelle à mettre les statistiques au service du développement durable*, 20 octobre 2015, New York.

à 0,5 % du RNB jusqu'en 2015. Quant au conseil de l'Europe, il s'est engagé en 2005 à consacrer 0,56% de son PNB à l'APD jusqu'à l'an 2010. En 2015, le Conseil de l'Europe a atteint sa promesse en consacrant le 0,7% de ses revenus.

Ensuite, la conférence de Doha, en 2012, sur le financement du développement a permis de renforcer certains des principes de ce consensus comme l'encouragement des pays en développement qui sont en mesure de poursuivre leurs efforts pour renforcer les initiatives qu'ils ont lancé dans le cadre de la coopération Sud-Sud et à les rendre plus efficaces, conformément aux principes d'efficacité de l'aide. Le fait d'inclure ces pays permet de les rendre acteurs responsables et d'être bénéficiaires de la coopération au développement comme les pays avec plus de voix en matière. Ce qui est évident est le fait qu'une tendance à l'augmentation du volume de l'aide se dessine, mais cela ne conduit pas toujours à la performance. Nous avons vu que l'APD a eu ses hauts et ses bas en ce qui concerne le montant des aides. Elle a battu son record en 2005 et, ensuite, son volume a diminué de nouveau en 2006 et 2007 à cause des guerres et de la suppression des dettes des pays riches en pétrole. Et alors, quel est peut être l'impact du volume de l'aide au développement? L'efficacité est-elle mesurée sur la base d'une seule variable ou faut-il la mesurer dans sa multi-dimensionnalité? Les lignes ci-dessous apportent une analyse sur l'efficacité de l'aide pour diminuer la pauvreté.

Suite à l'adoption de ODM, de nombreuses études⁶⁶ ont été faites analysant dans quelle mesure l'aide peut contribuer à les atteindre. Dans cette démarche, une des propositions a été celle de doubler l'aide pour diminuer la pauvreté de moitié. Deux visions opposées ont émergé. La première, exposée par Jeffrey Sachs, souligne le besoin d'un fort afflux d'aide pour sortir les pays de la « trappe de pauvreté⁶⁷ ». La deuxième, de William Easterly⁶⁸, pour lequel l'aide est un

⁶⁶ Daudin G. et Ventelou B. (2003), Guillaumont P. et Wagner L. (2013), Severino J-M, Ray Olivier (2011).

⁶⁷ « *Quand les gens sont complètement dépourvus, ils ont besoin de tout leur revenu, ou plus pour survivre. Il n'existe aucune marge de revenu au-dessus de seul de survie qui puisse être investie pour le futur. C'est la principale raison qui fait que les plus pauvres des pauvres sont plus susceptibles d'être piégés dans la trappe à pauvreté quand les taux de croissance économiques*

support de « *big push* » et de l'idée même de trappe de pauvreté. Le modèle de la trappe de pauvreté repose sur l'hypothèse que l'aide est un instrument efficace pour réduire la pauvreté. Un pays qui reçoit de l'aide au développement n'en devient pas seulement dépendant au niveau budgétaire mais également au niveau politique. Il se voit *dicter* sa politique de développement par un tiers et encourt le risque de satisfaire les intérêts des donateurs plutôt que d'élaborer et mettre en œuvre ses propres politiques. Pour répondre à ces oppositions, d'autres auteurs⁶⁹ ont souligné l'importance de la capacité d'absorption limitée qui dépend de ses modalités, ce qui permet de réconcilier la notion de *big push* et la capacité d'absorption. Dans sa thèse, Sachs soutient que c'est la trappe de pauvreté plutôt que la mauvaise gouvernance qui explique la faible croissance des pays à faible revenu et l'incapacité à se développer et encore, cette trappe proviendrait des rendements croissants du capital. Ce dernier s'exprime ainsi:

« Une économie avec le double de stock de capital par tête signifie une économie avec des routes qui fonctionnent toute l'année, plutôt que des routes détruites à chaque saison des pluies ; de l'énergie électrique fiable vingt-quatre heures par jours, plutôt qu'une énergie sporadique et imprévisible. Des travailleurs en bonne santé et à leur poste, plutôt que des travailleurs chroniquement absents et malades. Il est vraisemblable que doubler le stock de capital humain et physique augmentera de plus du double le niveau de revenu, au moins pour des niveaux très bas de capital par tête...L'aide étrangère permettrait à l'économie de sortir de la trappe de pauvreté et commencer à croître de son propre fait⁷⁰.

Pour Sachs, un versement d'un montant fixe est nécessaire pour que les ODM soient réalisés. Dans son ouvrage célèbre, il « planifie » en quelque sorte les secteurs d'intervention⁷¹, le type de l'intervention⁷², le montant pour atteindre les objectifs et les mesures pour évaluer le besoin de l'aide. Si pour Sachs et les

sont faibles ou négatifs. Ils sont trop pauvres pour épargner pour le futur et donc accumuler du capital qui pourrait les tirer de leur misère actuelle ». Sachs (2005) p.56

⁶⁸ Professeur d'économie et conseiller de la Banque mondiale pendant 16 ans (1985-2001).

⁶⁹ Guillaumont, P., S. Guillaumont Jeanneney (2010).

⁷⁰ Jeffrey Sachs (2005) p.250

⁷¹ Education, agriculture, santé etc., (Programme de Millenium village, 2005).

⁷² Sachs (p.285) et *Investing in Development*, Janvier 2005, ONU

planificateurs de l'ODM, il est évident que l'éradication de la pauvreté peut être atteignable avec « des cadres d'action, des processus de planification et des stratégies de réduction de pauvreté », pour les parties prenantes de la chaîne de l'aide, la tâche semble être plus compliquée.

1.1.10. Quelle participation dans une effectivité de l'aide ?

Dans la mise en œuvre des projets, il est primordiale que l'engagement soit de conséquent et pas seulement la participation de tous les acteurs. Couramment cet engagement n'est pas réalisé à cause des complexités qui portent le projet en soi, à la fois l'usage d'un langage complexe et à la fois la technicité qui ne prenne pas en compte les capacités des personnes et de leurs institutions impliquées aux projets dans chaque pays. En matière de pauvreté, la préparation du Cadre Stratégique de la Lutte contre la Pauvreté (CSLP) de la Banque Mondiale demande des personnes plus spécialisées de la bureaucratie⁷³ et non des fonctionnaires des ministères des pays les plus pauvres, très souvent sous-payés et sous-qualifiés. D'autre part, les rencontres/conférences et les visites des experts des pays donateurs qui vérifient les projets, ne cessent pas de visiter les pays « bénéficiaires » en apportant leur propre expertise⁷⁴. Difficile de comprendre à qui pourra rendre service une telle logique de gestion de l'aide et dans quel temps pourra être réalisé l'ensemble. Il sera encore plus compliqué de reconnaître les responsables si les objectifs proposés ne sont pas atteignables. La seule responsabilité des organismes susmentionnés est de préparer des programmes de développement et exiger un certain montant (50 milliards USD) pour la réussite. Pourtant, dans le rapport 2015⁷⁵, les objectifs du Millénaire pour le développement ne sont pas mentionnés ni d'ailleurs les échecs et ni la

⁷³ *Les ministres concernés préparent des plans stratégiques à moyen terme qui établissent les objectifs clés du secteur, ainsi que les résultats, prévisions dépenses associées...Idéalement, les dépenses devraient être présentées par programmes et catégories de dépenses en distinguant clairement le besoin de financement pour les salaires, les opérations et la maintenance, et l'investissement...Des stratégies d'assistance externes plus détaillées peuvent alors être développés pour les domaines clés au travers de groupes de travail de stratégie globale d'assistance externe, plutôt qu'au travers d'accords bilatéraux.* Jeni Klugman, CSLP, World Bank, Washington (2002) in Easterly, 2001.

⁷⁴ Pour ces rencontres des milliers de dollars sont dépensés à la fois pour les frais d'invitation des expertes et de l'organisation des événements dinatoires très coûteux.

⁷⁵ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/french/MDG-Report_2015_FR.pdf

responsabilité des agents d'aide de ces échecs⁷⁶.

Dans le domaine de l'économie de l'information, le problème que pose la multiplicité des buts et des agents sur la structure d'incitation⁷⁷ est connu. La présence de plusieurs objectifs comporte des plusieurs principaux faibles et cela met l'agent dans une position de faveur. Le but est de contrôler le rôle des agents en les pénalisant ou en les récompensant. Un agent qui doit répondre à plusieurs supérieurs faisant des tâches multiples est moins rentable, contrairement au cas où l'agent dont la tâche et la responsabilité sont uniques.

Une difficulté essentielle est que les pauvres/bénéficiaires de l'aide ne peuvent tenir personne pour responsable de la satisfaction de leur besoin et du développement de leurs capacités, même si dans les stratégies du développement il y a une tendance à renforcer la participation des pauvres. Si les programmes auxquels ils doivent participer sont complexes, la participation ne serait que fictive. En conséquence, la responsabilité ne sera pas partagée et un cercle vicieux s'instaurera de nouveau. Pour rendre responsables les bénéficiaires, il est indispensable de simplifier les procédures pour qu'il y ait une information appropriée permettant la compréhension des planifications et des projets. Pour pouvoir écouter les nécessités et les propositions des bénéficiaires, sans réduire leur pouvoir réel, dans toute sorte de consultations, l'équilibre de pouvoir et ensuite l'instauration de la confiance reste les principales questions dans une participation effective. Dans la réalisation de cet objectif, les bénéficiaires doivent être capables de faire les choix qui leur conviennent dans leur propre contexte. Faire des choix implique une responsabilité à la fois envers les parties prenantes des projets dans lesquels ils sont impliqués et envers la communauté d'appartenance.

Quant aux personnes des agences du développement, leurs rôles est d'être

⁷⁶ *Malgré de nombreux succès, les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables sont laissées de côté.* Rapport de 2015 sur les Objectifs de Millénaire. P.8.

⁷⁷ Va dans le même sens la recherche de Severino et Ray, sans expliquer la théorie en soi mais le problème rencontré.

facilitateurs/accompagnateurs⁷⁸ dans un contexte qu'ils connaissent bien. Ils doivent prendre le temps de s'instruire dans le domaine spécifique dans lequel ils coopèrent, mais aussi de faire connaissance avec la région. Sur le terrain, cela est rare. Les administrateurs sont souvent concentrés sur l'implémentation de leurs stratégies générales et ils croient plus opportun de déplacer des officiels du développement d'un pays à l'autre et d'un secteur à l'autre plutôt que de former des spécialistes d'une région et de situations différents voire de faire connaître ce type de spécialistes⁷⁹. L'ouvrage *Seeking like a State*, de Scott J., s'exprime sur la particularité du local en soulignant que « l'ignorance du contexte et des spécificités ne doit rien au hasard : la planification à grande échelle exige qu'ils ne soient pas prise en compte ».

1.1.11. Et si on parlait des droits ?

L'apport d'Easterly, dans l'ouvrage « *The tyranny of experts*⁸⁰ », porte un changement de paradigme dans le domaine du développement. Ce dernier arrive à la conclusion que si les pauvres continuent d'être pauvres c'est parce que leurs droits ont été niés depuis toujours⁸¹. Dans cette approche, la pauvreté est un problème technique à résoudre à travers des solutions techniques comme les antibiotiques, la nourriture, la construction des écoles etc. Cette illusion a déplacé le problème sur les besoins matériels que les pauvres ont en passant sous silence leurs droits. De cette façon, les « techniciens » donnent d'avantage de pouvoir et de légitimation aux Etats comme entités chargées de l'application de solutions techniques⁸². Les problèmes techniques des pauvres sont un symptôme. Cependant, la violation des droits politiques et économiques ainsi que l'absence

⁷⁸ Pour Easterly sont des essayeurs.

⁷⁹ Vous connaissez sans doute les « bonnes pratiques » des OIG qui font écho dans les conférences et les rencontres, qu'une partie peuvent être bien les mentionner mais difficiles à les implémenter dans d'autre contexte, ce qui arrivent souvent.

⁸⁰ Easterly (2015)

⁸¹ Sa réflexion est liée à la négation des droits individuels des pauvres, sans vouloir introduire d'autres droits ou discuter la définition des droits individuels en développement. En Sen on trouve une réflexion plus déployé par rapport aux droits de l'homme et leurs extensions surtout sur sa critique de légitimité et celle de cohérence (Sen A. (2000) *Un nouveau modèle économique*, pp.299-308.

⁸² Dans l'annexe est porté l'exemple du bureau de gestion de l'aide de l'Etat de l'Albanie. Il applique les recommandations des donateurs et de leur Organismes.

de systèmes économiques et politiques capables de trouver des solutions est la vraie cause de la pauvreté.

Les droits des pauvres sont un but à poursuivre. L'individu libre doté de droits individuels représente un système efficace dans les résolutions des problèmes. Le développement libre donne la possibilité de choisir entre la personne qui résout le problème et la solution qui convient d'avantage. Dans un système basé sur les droits individuels comme le droit de vote ou la liberté de la presse, les individus ont le droit de protester chaque fois que les gouvernements prendront des décisions contre leurs intérêts et, dans ce cas, les individus pourront les chasser avec le vote. Il ne faut pas non plus aller dans les extrêmes : voter est un des moyens d'utiliser le droit.

Amartya Sen⁸³ a été le premier à décrire l'importance des droits et des libertés pour le développement, ce qu'Easterly appelle le développement libre. Quant à Sen, il affirme que : « le développement peut être considéré comme le processus par lequel les libertés réelles des personnes s'accroissent ». A cet égard, l'expansion des libertés constitue à la fois, la fin et le moyen principal du développement. C'est en poursuivant les libertés politiques, sociales et économiques que l'on promet une société dans laquelle chaque personne peut être l'agent de la formulation et de la réalisation des valeurs qu'elle poursuit et dont elle sera bénéficiaire. C'est donc à l'aune de la liberté qu'on pourra mesurer le développement. La liberté est centrale pour deux raisons : parce qu'elle est le critère global permettant d'évaluer le bien-fondé de toute action et parce qu'elle est l'état social le plus efficace pour permettre à chacun de contribuer lui-même à la poursuite de son propre épanouissement. Sen laisse à chacun le choix de définir ses valeurs. Libre à chacun de les poursuivre, individuellement et collectivement, dans la mesure de leur compatibilité réciproque, qui correspond à ce que vise le développement. Le présent travail reviendra sur le sujet dans les chapitres suivants relatifs à l'approche des capacités de Sen.

⁸³ Dans son ouvrage *Development is freedom* (1999) est déployé la notion des libertés comme le vecteur principal du développement.

A cet égard, que est-ce que c'est une aide d'usage efficace ? C'est une qui engage le développement des personnes à travers leur droits et libertés, pas seulement économiques et politiques mais, aussi, culturel. Un développement est efficace si les personnes impliquées et engagés dans ce processus ont les droits, les libertés et les responsabilités de décider de leur propre développement. Les propositions des auteurs nommés vont souvent vers des valeurs culturelles sans expliciter les droits culturels qui restent au cœur du développement mais aussi au cœur des droits de l'homme même. Ils garantissent le libre accès aux références nécessaires pour vivre librement son processus d'identification tout au long de la vie et renforcer ses liens sociaux.

1.10. L'évolution des Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide : La déclaration de Paris, le programme de Accra et Busan

La principale réflexion sur l'efficacité des aides au développement au niveau international est guidée par le CAD en particulier de *Working Party on Aid Effectiveness*, lequel, depuis 2003, a organisé quatre forums de haut niveau. Le premier forum s'est tenu à Rome avec la participation des principaux représentants des pays donateurs et des organisations internationales. La déclaration adoptée à la conclusion de ce forum a reconnu un manque de coordination et d'alignement entre les pays donateurs et bénéficiaires. L'importance de cette déclaration reste le fait que les donateurs commencent à reconnaître leur propre responsabilité dans l'efficacité des aides, sans mettre le doigt sur les politiques des pays bénéficiaires⁸⁴.

En 2005, les pays donateurs et l'OCDE ont organisé le deuxième forum de haut niveau en adoptant la Déclaration de Paris⁸⁵. Elle a été considérée comme un document clé dans la démarche de l'efficacité de l'aide. En particulier, ce document contient un passage important selon lequel les pays en développement ne sont plus seulement des « bénéficiaires » d'aide mais ils deviennent des « partenaires » des politiques et des programmes du développement. Dans ce sens,

⁸⁴ HAYMAN R. (2009), *From Rome to Accra via Kigali: 'Aid Effectiveness' in Rwanda*. Development Policy Review, 27: 581-599.

⁸⁵ Source : www.oecd.org.

les pays signataires ont reconnu que les priorités et les stratégies établies par les pays partenaires doivent présenter un guide pour les pays donateurs.

La déclaration représente une « ligne guide » pour les pays qui se sont engagés à adopter des mesures établies autour des cinq principes suivants:

- *appropriation* : les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement ;
- *alignement* : les pays donateurs doivent aligner leurs propres actions aux stratégies, politiques et institutions des pays partenaires. Ils sont particulièrement engagés à renforcer et à compter sur les systèmes nationaux des pays bénéficiaires ;
- *harmonisation* : les donateurs peuvent s'engager à harmoniser, rendre transparentes et cohérentes leurs actions. Ce principe apporte à la fois plus d'actions complémentaires des différents acteurs et établit une division des tâches ;
- *gestion axée sur les résultats* : les pays mettent en place des cadres d'évaluation orientés vers les résultats pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement ;
- *responsabilité mutuelle* : les pays impliqués sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

Ce document propose également 12 indicateurs d'évaluation⁸⁶. L'importance de la déclaration a été liée à l'introduction de la notion de « partenariat » qui devrait remplacer la relation traditionnelle de donateur/ bénéficiaire⁸⁷ et à l'introduction des « approches programmes » qui remplacent les projets de développement. Les deux formes principales d'aide sont l'aide sectorielle (coordonnée par le Ministre de secteur) et l'aide budgétaire (pour le budget central du gouvernement assurant la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté)⁸⁸. La déclaration souligne aussi l'importance de la mise en place de mécanismes de responsabilisation plus solides et équilibrés. Au niveau national, la Déclaration de Paris encourage les pays à évaluer l'aide conjointement en faisant le meilleur

⁸⁶ Les indicateurs sont apportés en annexe.

⁸⁷ Mêmes si dans plusieurs documents produits les partenaires sont que les pays bénéficiaires.

⁸⁸ En annexe est apporté un exemple de l'Etat de l'Albanie.

usage des dispositifs locaux. Au niveau international, elle constitue un instrument où les pays, donateurs et receveurs, sont responsables mutuellement.

Ensuite, le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Accra a renforcé la Déclaration de Paris à plusieurs égards⁸⁹. Premièrement, il accroît la légitimité des discussions internationales sur l'efficacité de l'aide en offrant une voix à la société civile. La réunion d'Accra⁹⁰ a été marquée par la participation des ONG reconnues comme d'importants interlocuteurs. Toutefois, plusieurs ONG considèrent que le processus reste axé sur les relations intergouvernementales sans favoriser le rôle de ces dernières dans l'optique de l'aide au développement, comme le secteur privé, d'ailleurs. En plus des piliers établis dans la déclaration de Paris, la réunion d'Accra a identifié trois défis principaux pour améliorer l'efficacité de l'aide. Premièrement, l'appropriation par le pays, c'est-à-dire le respect des priorités établies par les pays partenaires et l'investissement dans les ressources humaines, institutions et systèmes de ces derniers. Ensuite, un autre aspect a été la construction de partenariats plus inclusifs et efficaces. Le nombre croissant des acteurs nécessitait de faire face à un dialogue plus large par rapport aux questions de développement en favorisant le partage des comptes. Enfin, la réalisation de résultats tangibles dans l'amélioration des vies des personnes et des peuples. Le document a introduit deux arguments en plus pour atteindre l'efficacité : l'importance de la transparence, la prévisibilité de l'aide et la modification de la nature de conditionnalité en mettant davantage l'accent sur une conditionnalité harmonisée et axée sur les résultats.

L'Agenda met l'accent sur les rôles des nouveaux acteurs dans l'aide au développement comme les Organisations de la société civile (OSC), les acteurs privés et les nouveaux pays en encourageant la création de nouvelles formes de partenariat comme la coopération sud-sud et la coopération triangulaire. En outre, les donateurs se sont engagés à créer un environnement favorable et facilitateur

⁸⁹ Maurer (2009).

⁹⁰ Le document se trouve sur site de [aideeffectiveness.org](http://www.aideeffectiveness.org) mais aussi sur le link : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/AccraAgendaAction-FINAL-French.p>

pour les OSC dans la participation au processus.

Concernant le concept de conditionnalité, le forum a été critiqué⁹¹ et vu comme une menace à la souveraineté nationale et à « la possession du développement », comme une affaire des pays bénéficiaires. Une autre critique était liée à l'engagement concret des OSC dans les processus de décision. Plusieurs ONG ont critiqué leur participation fictive dans le forum⁹².

Une dernière critique concernait la gestion des aides visant à atteindre des résultats tangibles. Selon Zuppi (2011), cette approche risque de ne pas privilégier des parcours plus faciles apportant, certes, des résultats proposant des typologies d'intervention complexes dans le processus de développement.

Le quatrième Forum de haut niveau a eu lieu à Busan, Corée de Sud, en 2011, a donné lieu *au partenariat de Busan pour l'efficacité de coopération au développement*. Cette fois-ci, pour la première fois, ont participé et adhéré les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique de Sud, considérés comme de nouveaux donateurs) et les représentants de la société civile et privée⁹³. En plus, cet accord a adopté la notion d'efficacité du développement abandonnant la notion de l'efficacité des aides. Ce concept met d'avantage l'accent sur la promotion d'un changement solide au lieu de se concentrer sur la distribution et la gestion de l'aide.

Le partenariat de Busan a réaffirmé les engagements de Paris et d'Accra pour les articuler dans des principes et des buts communs : l'appropriation démocratique des politiques et des processus de développement basés sur des résultats réels et soutenables ; partenariat inclusif et transparent ; la responsabilité de tous les acteurs pour faciliter le contrôle et la prévision des flux de l'aide.

La particularité de ce Forum fut l'inclusion et la reconnaissance du travail des OSC. Les organisateurs ont cherché à faciliter l'exercice de leur rôle comme

⁹¹ *L'efficacia degli aiuti allo sviluppo*, Capire la finanza 2011; *Money talk: how aid conditions continue to drive utility privatisation in poor countries*, Action aid, <http://www.eldis.org/vfile/upload/1/document/0708/doc14877.pdf>.

⁹² Entre eux Betteraid.

⁹³ Cf. le site de www.aideffectiveness.org

acteurs indépendants du développement. Dans l'accord, il y a eu une section dédiée à l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes comme thèmes prioritaires en intégrant des indicateurs pour mesurer l'impact de cette dimension.

Différentes critiques ont été adressées à ce Forum. *La première* est liée au caractère volontaire des engagements pris. *La deuxième* est liée au concept de développement qui est strictement économique sans intégrer d'autres domaines. *En troisième lieu*, il n'y a pas eu un engagement concret dans l'élimination de la conditionnalité imposée de la part des donateurs sur les aides (De Renzio, 2011).

En réalité, les gouvernements et les organisations multilatérales auraient voulu rester entre eux pour discuter de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et d'Accra. Mais les jugements parfois très sévères de la société civile sur la Déclaration de Busan et sa mise en pratique ont amené l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui pilote le processus, à ouvrir ces portes. C'est un succès important pour les organisations non gouvernementales (ONG) et les mouvements de base puisqu'ils risquaient d'être disqualifiés par la Déclaration de Paris. Leurs critiques visent trois points en particulier : la Déclaration renforcerait les tendances technocratiques de la coopération au développement, elle omettrait les règles démocratiques de base et ignorerait le rôle central de la société civile.

L'aide ne peut être efficace que si les pays bénéficiaires en tiennent le leadership et fixent eux-mêmes les priorités (appropriation). Ils doivent décider des stratégies et des plans d'action pour surmonter la pauvreté et assumer la responsabilité de leur mise en œuvre. Quant aux pays donateurs, la Déclaration leur enjoint d'orienter leur coopération au développement sur les stratégies nationales (alignement) et de mieux se coordonner entre eux (harmonisation). En outre, ils doivent faire appel le plus possible aux ressources locales.

Mais, une analyse plus attentive de la Déclaration de Paris et de sa mise en œuvre met en évidence plusieurs points faibles. *Tout d'abord*, les ONG et les mouvements sociaux estiment que la Déclaration se concentre trop sur l'amélioration de la gestion des flux d'argent du Nord vers le Sud. Cet aspect ne

garantit pas que l'aide ait réellement un impact et qu'elle promeuve le développement. Elle ne peut être efficace que si elle est engagée au bon endroit, c'est-à-dire si elle vise véritablement à réduire la pauvreté et les inégalités sociales ainsi qu'à encourager le respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et la protection de l'environnement. La Déclaration de Paris reste pourtant silencieuse sur ces objectifs qualitatifs. Elle se limite aux considérations techniques et définit l'aide comme une affaire entre gouvernements, omettant par là-même que le développement n'est guère possible sans la participation active de la population et de la société civile.

Ensuite, le principe de l'appropriation, qui est tenu en grande estime par la Déclaration de Paris, n'est guère respecté dans la pratique. Ce sont encore trop souvent les experts des pays donateurs qui marquent de leur empreinte les plans d'action nationaux et les adaptent aux principes économiques libéraux de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Dans le meilleur des cas, une petite élite des pays bénéficiaires a son mot à dire, alors que le parlement, la population et les organisations de la société civile ne sont au mieux que « consultés » symboliquement.

Enfin, *une troisième* critique concerne le devoir de rendre des comptes, c'est-à-dire l'information sur ce qui a été réalisé et sur les conditions posées. Cette exigence se limite souvent à un échange entre gouvernements donateurs et récipiendaires, sans prise en compte de l'opinion publique.

La population, le parlement et les organisations intéressées de la société civile doivent pouvoir faire part de leurs positions lorsque les stratégies et les plans d'action sont élaborés, mis en œuvre et évalués. Pour cela, une politique d'information proactive envers l'opinion publique est nécessaire : quel est le montant de l'aide étrangère ? Dans quels buts est-elle investie ? Qu'a-t-elle réussi ? Quelles conditions ont été posées ?

Les ONG veulent être reconnues comme des acteurs importants, indépendants et autonomes. La coopération internationale est davantage qu'une affaire entre gouvernements : les ONG et les mouvements de base ancrés dans la population

jouent un rôle majeur dans les processus de développement. Ils prennent en compte les intérêts des groupes de population pauvres et défavorisés et constituent un contrepoids nécessaire au gouvernement central et aux élites dirigeantes. Ce sont eux également qui se chargent de faire arriver l'aide à la base et dans les régions les plus reculées ; eux aussi qui dénoncent la corruption et les abus et peuvent les combattre.

L'OCDE a réagi institutionnellement aux critiques. Elle a commencé par intégrer les ONG dans le processus préparatoire d'Accra. Néanmoins, elle a posé comme condition que la Déclaration en tant que telle ne soit ni discutée ni modifiée à Accra. Depuis l'été 2015, diverses rencontres nationales et régionales ont eu lieu. Lors de ces dernières, les ONG ont pu présenter et systématiser leurs critiques et exigences. Elles ont réussi à influencer le programme de la conférence de Busan. Cette dernière ne se contentera pas de tirer un bilan à mi-parcours mais discutera également de manière fondamentale des rôles et des tâches des différents acteurs de la coopération au développement.

1.11. La multi-dimensionnalité de l'efficacité de l'aide

L'efficacité de l'aide est définie comme l'impact sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'augmentation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération de l'atteinte des ODD⁹⁴. Pourtant, la contribution apportée dans ce chapitre précise certains points qui empêchent et réduisent la notion de l'efficacité. Une efficacité n'est pas mesurer uniquement par les résultats finaux des indicateurs synthétiques ou composants qui, très souvent, ne peuvent pas mesurer l'impact réel des personnes et des sociétés.

Le parcours historique et certaines données de l'OCDE montrent que l'aide est utilisée comme instrument pour atteindre des buts politiques et économiques. Son efficacité exige une gouvernance démocratique qui repose sur la participation de tous les acteurs de la société à cette gouvernance. Cela signifie que les partenaires d'une coopération sont un ensemble d'acteurs diversifiés qui trouvent ainsi plus de ressources, de stimulations et de légitimité dans leur participation et leur

⁹⁴ La définition de la Banque mondiale et l'OCDE.

décision. Le respect d'une souveraineté démocratique implique que chaque acteur apporte sa propre contribution et sa propre expérience. Cela contribue à la priorité d'un dialogue politique et démocratique permettant de définir, ensemble, les valeurs à développer, les priorités, les moyens de coopérer et les intérêts communs ou distincts. Les accords de coopération au développement doivent prévoir l'introduction de clauses concernant le respect de tous et leur interdépendance. Ces clauses ne sont légitimes et opérationnelles que si:

- elles sont équitablement négociées ;
- les différents partenaires sont tenus de respecter les mêmes conditions de manière appropriée ;
- soit évalué/mesuré le coût de ces conditions ainsi que son partage équitable entre les partenaires⁹⁵.

L'aide au développement nécessite une évaluation de son efficacité au long de toute sa chaîne de valeur. Cela implique que les dispositifs d'observation soient traduits à travers des indicateurs fiables, produits par des systèmes auxquels participent tous les acteurs concernés. Le but est d'évaluer la capacité de l'aide comme un instrument de politique du développement. Il est également nécessaire que la capacité de son impact dans le développement des personnes et des milieux, soit mesurée. Le produit final d'une aide ne doit pas être un simple transfert de ressources. L'aide au développement doit avoir comme but le renforcement des capacités durant tout son parcours.

Le développement n'est pas une question d'intérêt politique, économique ou autre, mais il appartient aux peuples, aux personnes et aux sociétés. Il exige l'inclusion de tous les acteurs et les domaines du développement dans le respect de la diversité. Le respect de la diversité des acteurs et des domaines implique l'introduction et le développement des droits de l'homme au sein de la coopération. Encore une fois, l'effectivité de ces droits n'est pas prise en compte dans les forums internationaux sur l'efficacité de l'aide. D'ailleurs, plusieurs plumes relèvent le manque de réalisations pour lutter contre la pauvreté.

⁹⁵ Patrice Meyer-Bisch (2016) p. 24.

Dans le chapitre suivant, seront discutés les principes, les domaines et les acteurs de la coopération au développement. Une relecture des notions de base sera approfondie. De même, les nouveaux défis pour un développement inclusif seront abordés. Le principe de subsidiarité, comme articulation des compétences et des responsabilités, est au cœur d'une souveraineté démocratique.

2. Droits de l'homme: moyens et fin du développement

« Un monde où il y ait des aliments en quantité suffisante pour tous et où chacun puisse se nourrir de manière saine et nutritive quels que soient ses moyens ».

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. ONU août 2015.

1.12. Introduction

Ce chapitre apporte une réflexion sur les différentes approches mises en œuvre par les organisations internationales d'assistance ou de développement pendant des années. Leur objectif a été de diminuer la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie de chaque personne ou communauté. Cette réponse a entraîné la prestation directe des services, tels que, assistance pendant les désastres, aide alimentaire, services de santé et d'éducation, etc. Malgré le succès de nombreuses interventions, il est évident que les besoins ne diminuent pas. Ensuite, plusieurs organisations ont adoptées les approches basées sur les droits. Les 'besoins de base' sont en effet des droits fondamentaux de la personne et de la société, et que la non satisfaction de ces besoins fait dériver des violations des droits de l'homme. Dans les pages suivantes suit une explication des approches selon différentes exigences, leurs caractéristiques et leurs responsabilités.

1.13. L'Approche basée sur les besoins fondamentaux

Pendant les années 70 paraît une approche dite des besoins de bases. Cette approche a connu un succès tant de la part des organismes internationaux que de celui des ONG. Ce succès était lié à l'inspiration économique dominante d'où la satisfaction des besoins matériels justifie la production des biens. Une telle approche valorise les faiblesses et les incapacités des milieux et des personnes : une fois qu'une liste de besoins est satisfaite, l'accent se trouve sur l'insatisfaction de tous les autres manques. Elle s'applique encore aujourd'hui par plusieurs acteurs, publics, civils ou privés, d'où les manques sont comblés par des transferts externes à la communauté. Dans des cas d'urgence et/ou de l'intervention à travers l'aide humanitaire, l'intervention ne peut être cohérente seulement si elle

se converti rapidement en aide au développement⁹⁶. Le PNUD a adopté une politique d'intervention résiliente qui se projette à moyen et long terme, le programme d'intervention de Syrie qui s'intitule «Programme de résilience pour la mer morte» Dans le tableau suivant est apporté un des programmes novateurs de stratégie pour les interventions humanitaires dans le cas de la Syrie.

Figure 4 *Le Programme de résilience pour la mer Morte. 10 éléments d'action essentiels pour la suite de l'intervention à mener face à la crise syrienne.*

1. Renforcer la résilience des populations et des communautés ainsi que les capacités d'intervention en Syrie.
2. Accroître la réactivité et l'efficacité par une planification et une mise en œuvre d'activités conjointes.
3. Mettre au point des mécanismes et des instruments pluriannuels novateurs pour renforcer la prévisibilité financière.
4. Renforcer les capacités locales en intervenant auprès des structures, des institutions et des systèmes locaux et par leur intermédiaire.
5. Étendre l'utilisation d'approche-programmes pour la fourniture de services de base.
6. Associer le secteur privé aux interventions visant à renforcer la résilience et mettre au point de nouvelles approches.
7. Étendre les possibilités de renforcer un cadre favorable pour les entreprises et les entrepreneurs établis.
8. Renforcer la base juridique et programmatique en ce qui concerne les possibilités économiques des communautés touchées et accroître considérablement ces possibilités.
9. Cultiver des capacités de règlement des différends au sein des populations touchées, des institutions publiques, des communautés d'accueil, des organisations confessionnelles et d'autres entités pertinentes.
10. Commencer à planifier et renforcer les capacités en vue des efforts de reconstruction et de relèvement à venir.

Source : PNUD (2015), *La résilience, le fondement d'une meilleure intervention en Syrie*.

⁹⁶ L'intervention après le séisme de 2010 en Haïti a été un des exemples qui a montré la défaillance de l'intervention humanitaire. Plusieurs des bailleurs de fonds ont rejoint la région suite à la catastrophe. Le manque d'une coordination de l'aide entre les bailleurs et celle des transformations des politiques d'interventions urgent en politique du développement résilient. Plus de quatre ans après l'afflux de l'aide humanitaire, les efforts de construction chaotique ont accentué la brèche sociale dans le pays. Dans une interview avec *The Nation*, Antonal Mortime, secrétaire exécutif de la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits humains (POHDH), a évoqué la catastrophe sociale qui a vu le jour sous la bannière de l'aide humanitaire.

Une stratégie du développement qui développe des capacités de résilience est fortement exigée⁹⁷.

Tableau 2 *Les différents exigences de l'approche basée sur les droits de l'homme*

<p>Approche basée sur les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction de besoins, suppression des manques par transferts - Approche humanitaire, dans l'urgence. 	Quantitatifs, linéaires (ex. : IDH)
<p>Approche basée sur le droit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche juridique, relative à la mise en place d'un système de droits positifs, pas nécessairement de droits humains - Justiciabilité des droits, accès aux tribunaux, procédures adéquates 	Structuraux (ex. : existence de lois, de voies de recours...)
<p>Caractéristiques communes à toute ABDH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droits humains reconnus de façon générale comme des principes moraux et politiques avec des formalisations juridiques, plus ou moins contraignantes - Approche limitée à certains domaines, comme la coopération au développement - Des droits humains sont pris en compte, mais de façons variables - Porteurs de droit liés aux porteurs de devoirs 	-structuraux, -de moyens, -de résultats (ex. batterie d'indicateurs du HCDH)
<p>Approche centrée sur les capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes et leurs liens sont au centre : première approche par les capacités (empowerment, capacity building) ; approche participative réelle - Aucun droit humain n'est en principe écarté 	de participation
<p>Approche inclusive : interdépendance des droits de l'homme et capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des capacités/ capacités des personnes et des systèmes est au centre - Interdépendance de la réalisation de tous les droits humains comme fins et moyens du développement - Liens forts entre droits, libertés et responsabilités. 	de capacités : - acceptabilité, - adaptabilité, - accessibilité, - dotation adéquate ⁹⁸

⁹⁷Selon le programme, les principes directeurs sont de placer l'auto-résilience et la dignité des individus au centre des priorités, d'investir dans le renforcement des capacités personnelles et institutionnelles, de favoriser la cohésion sociale et, plus important, de s'écarter des cloisonnements traditionnels entre action humanitaires et actions de développement qui agissent de façon indépendante en termes de programmation et financement. http://www.undp.org/content/dam/rbas/doc/SyriaResponse/RDF/DeadSeaResilience%20Agenda_05Nov2015.pdf

⁹⁸ Pour une méthode d'observation de l'effectivité du droit par les quatre capacités, voir notamment : Friboulet et al., (2005).

<p><i>Apport spécifique des droits culturels et des droits économiques à l'interdépendance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attention particulière est accordée aux droits culturels et économiques comme leviers sous-estimés de développement des capacités des personnes et des milieux. 	<p>de connexions adéquates, aptes à comprendre les cas singuliers⁹⁹.</p>
--	---

Source :Meyer-Bisch (éds). 2016

1.1.12. Les principes de droits de l'homme qui devraient guider le développement

Les principes qui doivent orienter une approche fondée sur les droits de l'homme:

Universalité et inaliénabilité : Les droits de l'homme sont universels et inaliénables, et chacun peut s'en prévaloir. Comme l'affirme l'article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'homme: « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

Indivisibilité : Les droits de l'homme sont indivisibles. Qu'ils soient de nature civile, culturelle, économique, politique ou sociale, ils font partie de la dignité de chaque personne. En conséquence, il respecte le principe d'égalité.

Interdépendance: La réalisation d'un droit dépend de la réalisation d'autres droits. Par exemple, la réalisation du droit à la santé peut dépendre de l'exercice du droit à l'information.

Égalité et non-discrimination : Tous les individus sont égaux en tant qu'êtres humains et, en vertu de la dignité inhérente à chaque personne, doivent jouir de leurs droits sans discrimination d'aucune sorte. Toutes les décisions, politiques et initiatives en matière de développement doivent expressément éviter, tout en cherchant à autonomiser les acteurs locaux, de renforcer les déséquilibres de pouvoir existants ou de contribuer à en créer de nouveaux.

Participation et inclusion : Chaque personne et chaque peuple a droit à une participation active, libre et significative, à un développement civil, économique,

⁹⁹ Pour une méthode d'observation des connexions adéquates : (Inter-discipline(s), Inter-acteur(s), inter-lieu(x), inter-temp(s), inter-économie(s), inter-public(s)), voir la méthode *Paideia* sur le site www.droitsculturels.org

social, culturel et politique dans lequel les droits de l'homme et les libertés fondamentales peuvent se réaliser.

Autonomisation : L'autonomisation est le processus qui accroît la capacité des individus à faire valoir et à exercer les droits de l'homme dont ils sont dotés. Les activités doivent être axées sur le renforcement de la capacité des individus et des communautés à prendre en compte ces responsabilités. L'objectif est de leur donner la possibilité de renforcer la capacité de changer leur vie¹⁰⁰.

L'adéquation ou appropriation : la mise à l'épreuve de l'interdépendance. L'adéquation, ou appropriation, de l'objet de chaque droit à son sujet, seul ou en commun, et par son sujet, est une mise en application directe du principe d'interdépendance entre les droits de l'homme. Chaque droit devrait être interprété et mis en œuvre selon ses dimensions civiles, culturelles, écologiques, économiques, politiques et sociales.

L'ABDH s'appuie sur le fait que les droits de l'homme sont avant tout des principes politiques, adoptés et réalisés selon des principes démocratiques qui doivent être mise en œuvre de façon juridique, mais aussi culturelle, économique et sociale dans l'esprit d'une responsabilité commune (DUHD, art 29).

1.14. Approche basée sur les droits

Les approches basées sur les droits humains pour le développement sont fondées sur le cadre normatif des droits de l'homme et sont orientées vers le renforcement des capacités des détenteurs des droits pour revendiquer leur droit et celles des porteurs pour s'acquitter de leurs obligations. Elles exigent que toutes les personnes soient considérées comme acteur de leur propre développement.

¹⁰⁰ MEYER-BISCH P. (2005).

Figure 5. Contributions d'une approche des droits de l'homme à la coopération au développement

ABDH : contributions à la coopération développement
Intègre les valeurs, des principes et des normes des droits humains à légitimer le la coopération au développement
Diriger un nouveau regard sur le développement humain : l'objectif principal est la pleine réalisation des droits de l'homme de toutes les personnes.
Droits, obligations et responsabilités attribués par rôles.
Intègre l'analyse multi-causal de la violation des droits de l'homme dans le analyse de la réalité.
Implique que les interventions de la coopération au développement devraient renforcer

Source : Tomado de Fernández Aller, C. (2011).

Basées sur la Déclaration internationale des droits de l'homme et d'autres instruments convenus internationalement, lesquels fournissent les normes globalement reconnues pour vivre avec dignité, en paix et développer tout leur potentiel.

1.15. Approche basée sur le développement des capacités

Contrairement aux approches économiques habituelles où le revenu, les biens et services constituent les variables d'analyse de base déterminant le niveau de richesse d'une personne ou d'un pays, le concept de *capabilité* considère que ces éléments ne sont pas importants en eux-mêmes. Ce qui importe, ce sont les *capabilités* qu'une personne peut générer à partir de ces biens et services

Cette approche a pour objectif d'augmenter les capacités et les libertés des personnes. Les capacités permettent d'assumer des libertés et des responsabilités

au sein des relations sociales¹⁰¹. Les renforcements mutuels des capacités des personnes et des institutions dans une façon centrale.

L'ABDH-s sont orientées au renforcement des capacités de la personne et des institutions, faire de la défense des intérêts en vue de nouvelles politiques ou des changements aux politiques pratiques existantes, pour travailler en réseaux, pour organiser et participer dans la gouvernance locale et nationale. Les capacités à développer sont celles de chaque être humain pour lui-même et en tant qu'acteurs au sein de systèmes. Le changement systémique et structurel sera plus durable si les communautés participent aux prises de décisions locales et surveillent l'exercice de gouvernement.

1.1.13. La dimension culturelle de développement

Dans ABDH, les droits culturels prennent une importance particulière. Face aux défis de la pauvreté et de violence et à la nécessité de réorienter le développement, il est indispensable de porter l'attention à la formation des capacités individuelles et collectives en s'appuyant sur toutes les ressources culturelles¹⁰². En garantissant des accès aux autres et aux œuvres, les droits culturels permettent le croisement des savoirs.

L'exercice des droits culturels garantit la valorisation des liens entre les personnes et leurs milieux. Cela signifie le respect :

- de l'identité des personnes et des communautés et de la spécificité que peut apporter chaque acteur ;
- de leurs libertés et capacités de choisir leurs valeurs dans le respect des droits d'autrui, ainsi que les ressources culturelles qu'elles estiment nécessaires pour exercer leurs droits, leurs libertés et leurs responsabilités ;
- de leurs libertés et capacités de s'organiser selon des structures et institutions démocratiques les mieux appropriées.

1.1.14. La dimension économique du développement

¹⁰¹ A. Sen, 1999.

¹⁰² Meyer-Bisch, Bidaut, (2007).

Revaloriser la dimension économique du développement veut dire l'inclusion de toutes les ressources: les personnes dans leur richesse et spécificité de chacun et de leurs territoires (préservé, partagé et diffusé le patrimoine: culturel, naturel, sociale et économique). Il s'agit de concilier la viabilité, comme performance économique, avec des principes d'éthiques dans le but de préserver une discipline économique responsable. Une économie responsable est souvent liée à des piliers du développement durable et inclusif: la préservation de l'environnement, la valorisation des capitaux (sociaux, culturels et économiques) et la réalisation de tous les droits de l'homme au sein d'un système économique. Une place particulière est attribuée aux droits économiques avec ces libertés et responsabilités qu'impliquent: ce sont les droits à la propriété et au travail.

Le droit à la propriété implique les libertés de l'échange: acheter et vendre, donner et recevoir, prêter et emprunter y compris du crédit.

Un homme pauvre est en premier est celui qui est privé d'avoir d'une propriété Il ne peut alors être acteur de développement pour lui et pour les autres. Les libertés économiques constitutives du droit à la propriété sont le fondement du marché des biens.

Le droit au travail, ou le droit d'exercer une activité épanouissante implique les libertés de créer de l'emploi et beaucoup d'autres droits et libertés qui y sont liés. C'est le principe du marché du travail, en tant que système de libertés.

L'interdépendance des droits de l'homme et notamment de la double clarification des droits culturels et des droits économiques montrent l'importance des relations entre les personnes, leurs institutions et toutes les autres sortes de ressources, donc les droits sociaux (protection de la famille, alimentation, habitation, habillement, soins, sécurité sociale, niveau de vie suffisant).

1.16. Approche politique basée sur les droits de l'homme en développement (APBDH)¹⁰³.

Cette approche met au centre la personne avec toutes ses dimensions. La réalisation de chaque droit, liberté et responsabilité, développe des ressources humaines qui participent au respect des systèmes culturels, écologiques, économiques, politiques et sociaux. Dans ce sens une politique du développement, s'inscrit dans une logique démocratique légitime et concrète.

Chaque droit de l'homme est un facteur de développement, d'enrichissement humain, et non seulement une norme à respecter. Cela est l'apport spécifique de cette APBDH

Les droits de l'homme sont avant tout des normes politiques, leur formulation juridique est au service de leur effectivité politique dans toutes ses dimensions. Ce rôle transversal des droits de l'homme constitue l'essentiel de l'éthique démocratique.

La réalisation d'un droit dépend de *l'interconnexion* avec les autres droits. Les droits de l'homme ne peuvent pas être considérés comme un secteur parmi les autres. L'objet spécifique d'un droit de l'homme n'est pas un bien simple mais une relation sociale « digne »: une relation qui se fonde sur les libertés.¹⁰⁴

Ils garantissent le respect des capacités, des libertés et des responsabilités en permettant le développement de chaque personne comme celui de chaque société.

La prise en compte des capacités concrètes des personnes dans leurs milieux est exigent au sein du système des droits de l'homme. Il est indispensable de porter l'attention à la formation des capacités individuelles et collectives en s'appuyant sur toutes les « ressources culturelles». Le développement des personnes et de

¹⁰³ Cette approche politique a été développée comme une exigence de prise en compte des droits culturels et économiques et aussi de l'interdépendance de tous les droits. Les équipes de recherches sont étaiées les deux chaires UNESCO, celle de Bergame et de Fribourg. Le document s'intitule Souveraineté et Gouvernance, Meyer-Bisch (éds) 2016 (en cours de publication).

leurs organisations est inséparable du développement des savoirs dans leurs diversités. Ce développement inclut la contribution de tous les acteurs concernés.

Les droits culturels sont des liens multifonctionnels.

Tous les droits de l'homme sont des facteurs de développement. Ils garantissent des accès, dégagent des libertés et renforcent des responsabilités. Les droits culturels sont, dans l'ensemble indivisible, des leviers particulièrement importants car ils permettent de prendre appui sur les richesses et savoirs acquis. Ce sont les droits qui autorisent chaque personne, seule ou en commun, à développer ses capacités. En garantissant des accès aux autres et aux œuvres, les droits culturels permettent la reconnaissance mutuelle et le croisement des savoirs.

Droits économiques

Comme pour les droits culturels, la prise en compte des droits spécifiquement économiques éclaire les dimensions économiques de tous les autres droits et dimensions du développement, sous l'angle des libertés économiques de chacun, et pas seulement de la disponibilité des ressources

L'universalité des droits de l'homme

Ce principe implique une responsabilité commune à tous les acteurs, quelle que soit leur nature. C'est le principe d'une démocratie forte, ou participative, sous la garantie de l'Etat. Une telle responsabilité est transversale : elle implique une obligation

L'interaction entre les acteurs publics, privés et civils est fondamentale.

Aucun Etat n'a les moyens de respecter tous les droits humains par son action directe, mais il a l'obligation de garantir les conditions permettant à tous les porteurs de devoirs assurer leurs responsabilités. L'interdépendance des droits humains implique le décloisonnement des domaines et l'interaction des différents acteurs. Les Etats, étant garants de la réalisation des droits humains, ont l'obligation de respecter, de protéger et de susciter l'interaction dans chacune de leurs politiques.

Les droits de l'homme permettent de créer des systèmes d'indicateurs de qualité.
Etant la première ressource et le premier objectif de développement, l'effectivité de chaque droit / liberté / responsabilité est la première capacité à observer. Chaque droit peut alors être exprimé par des critères d'évaluation permettant de construire des batteries d'indicateurs aptes à mesurer non seulement des résultats, mais des capacités.

Une approche systémique permet de saisir les connections de capacités.

Selon le principe de l'interdépendance, l'effectivité de chaque droit à un des effets positifs sur la réalisation des autres droits. La méthode systémique, permet de saisir les connexions de capacités, plutôt que de construire des tableaux qui rendent invisible la dynamique d'un développement.

Les indicateurs d'interconnexions adéquates ont pour objet les interdépendances entre les domaines couverts par le droit et les acteurs, dans le respect de leur grande diversité. Ces indicateurs sont les plus appropriés pour évaluer les dynamiques de développement dans leur légitimité et leur opérationnalité.

3. Définition de l'évaluation incluant les droits de l'homme

Ce chapitre définit la méthode d'évaluation des indicateurs du développement et ceux des droits de l'homme. Le travail est plutôt basé sur les indicateurs de PNUD mais aussi d'autres sources. Le but de ces pages est de comparer ensuite ceux-ci avec la méthode systémique de l'approche politique basée sur les droits de l'homme.

L'évaluation doit être orientée vers la recherche et l'apprentissage sur un objet d'analyse que nous avons défini préalablement. L'information doit être appropriée et soigneusement élaborée systématiquement et systématiquement, doit circuler pendant toutes les phases de projet et être prise en compte par tous les acteurs impliqués pour permettre à la fois de vérifier les causalités et d'orienter la prise de décisions.

Certaines questions sont considérées comme préliminaires pour la réalisation de l'évaluation, qu'est-ce qu'on souhaite évaluer? Comment évalue-t-on? A quelle étape? Qui est impliqué?

L'évaluation doit être participative, appropriée, constructive, et inclure tous les acteurs ainsi que leurs domaines. Tel un outil d'amélioration de la planification, elle devrait viser à renforcer les capacités de toutes les entités impliquées à la gestion des interventions et faciliter la participation entre tous les acteurs. Une évaluation doit être systémique, ce qui implique la prise en compte de l'interdépendance de la prise en compte entre les activités.

Elle est orientée à l'apprentissage qui permet d'identifier clairement les leçons apprises avec l'objectif de pouvoir incorporer les résultats obtenus à la gestion de planification des projets ou programmes. Dans ce sens, l'évaluation prend la forme d'un cycle d'apprentissage continu.

L'OCDE¹⁰⁵, définit l'évaluation comme l'appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa

¹⁰⁵ DAC-OECD (1991), *Principles for the Evaluation of Development Assistance*,

conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Nirenberg O. Brawerman J. et Ruiz V. (2001) après une analyse de toute la phase de l'évaluation sur un projet du développement apportent la définition suivante : « L'évaluation est un processus continu basé sur des procédures systématiques, d'analyses et interprétation de l'information, pour formuler des jugements de valeurs évolutifs, fondamentaux et communicables qui permettent de réorienter l'action pour produire les changements voulus»¹⁰⁶.

La procédure systématique de l'évaluation suppose des techniques appropriées par la collection et l'analyse de l'information appréciable qui alimente la réflexion et crée les jugements des valeurs qui sont émises sur les activités, les résultats et les impacts des plans d'action mis en œuvre.

L'évaluation doit décrire les éléments les plus pertinents, sur une intervention orientée vers des aspects causaux en proposant des performances concrètes. Bien qu'il existe différentes définitions et types d'évaluation, il y a eu un consensus sur les différentes dimensions de l'analyse sur laquelle l'évaluation doit se renseigner :

La pertinence : cette dimension soulève la question de savoir si un projet apporte une contribution significative au processus de développement et ainsi des acteurs impliqués. Cela implique l'étude de l'utilité et de l'importance des projets en termes de développement.

Pour cela il convient d'étudier l'ensemble des étapes du projet :

- l'ajustement des priorités des bailleurs de fonds, des autorités locales, le groupe impliqué, les ONG et le potentiel du secteur privé ;
- la correspondance entre les solutions et le problème soulevé initialement ;
- vérifier si le projet a décelé le problème principal qui est dans le contexte où il y a eu l'intervention ;

¹⁰⁶ En Nirenberg (2001), p.1. L'auteur porte une réflexion une nouvelle approche d'évaluation des programmes

- si le projet se dirige vers les groupes défavorisés ou discriminés ;

L'efficacité : ce critère consiste en la réalisation des objectifs dans la mise en œuvre au sein du projet. L'efficacité signifie principalement:

- la réalisation des objectifs comme principale effet du projet.
- si les résultats sont suffisants pour la réalisation de ces objectifs
- si nous avons pris en compte tous les facteurs.

L'effectivité: se rapporte à la relation entre la productivité et les résultats atteints. Le but est de comprendre comment les ressources disponibles ont contribué aux résultats finaux.

Impact, intentionnel ou non, de l'action et de sa contribution à la réalisation de l'objectif. Il vise à sonder les effets généraux pour le projet au-delà de l'objectif spécifique fixé. Il se réfère à la conséquence prévue et imprévue positive et négative générée par le projet. Cette dimension peut être importante pour comprendre la dynamique si le projet n'a pas eu lieu, ce qui implique des difficultés et des changements dans le projet.

Durabilité : cette dimension s'intéresse à évaluer dans quelle mesure les résultats positifs sont attendus ainsi que leur permanence dans le temps. La durabilité reste en relation avec l'évaluation, bien que les facteurs doivent être identifiés et pris en compte dès la phase de la réalisation du projet, afin que l'activité soit favorable et orientée vers la durabilité.

1.17. L'évaluation des droits de l'homme en coopération

L'évaluation des droits de l'homme consiste dans l'intégration des principes, valeurs et normes de droits de l'homme ou tous les acteurs sont inclus et le processus est participatif et transparent. Le but est d'évaluer l'action particulière qu'ils apportent dans la contribution et la transformation des relations de pouvoir, comme dans les inégalités, la discrimination, la pauvreté etc. Contrairement aux autres types d'évaluations, ce que les droits de l'homme exige ce n'est en soit qu'une implication directe de tous les acteurs.

Connaissant la situation des droits humains dans le pays ou la zone territoriale du travail, ceci consiste à analyser le cadre réglementaire du pays par rapport aux normes internationales, respecter la ligne de base des violations des droits humains et aussi voir dans quelle mesure le projet a souligné la situation. L'évaluation vise à déterminer si le projet contribue à améliorer l'exercice des droits de l'homme, mais aussi sa protection.

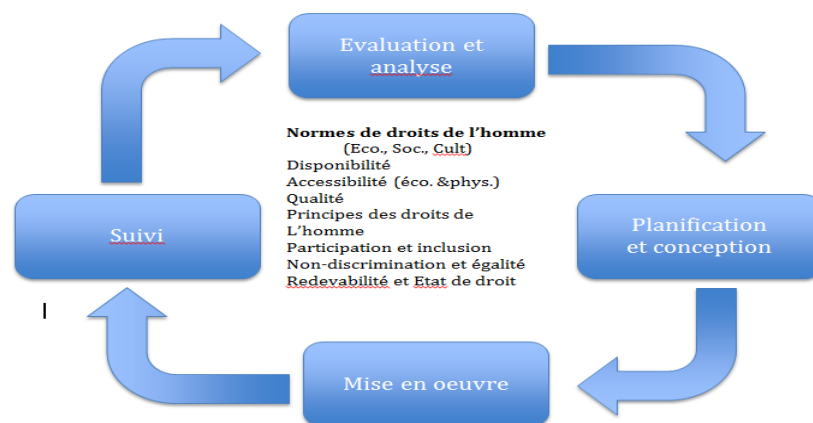
Le système basé sur les droits de l'homme constitue la méthodologie d'intégration des droits de l'homme dans le développement. Afin de les intégrer dans le cadre du système des Nations Unies, les agences, fonds et programmes, de l'ONU sont convenu en 2003 d'une Interprétation commune des Nations Unies de L'ABDH (ICNU) inspiré de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et des neuf traités internationaux de base, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la convention relative aux droits de l'enfant.

La thèse centrale de ICNU répond sur :

- L'intégration dans tous les programmes de coopération en matière de développement, toutes les politiques et toute assistance technique en la matière doit favoriser la réalisation des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans le DUDH et d'autres instruments.
- Toutes normes de DUDH et les principes qui découlent des autres instruments relatifs aux droits de l'homme doivent guider l'ensemble de la coopération dans toute son entité
- La coopération au développement doit permettre aux autorités responsables de mieux s'acquitter de leurs obligations et aux citoyens de mieux revendiquer leurs droits¹⁰⁷.

Tableau 3. *L'introduction des droits de l'homme en développement dans l'évaluation*

¹⁰⁷ Intégration des droits de l'homme dans les politiques et programmes du développement : l'expérience de PNUD.



Les nouveaux domaines de recherche qui implique les droits de l'homme consiste dans l'intégration des droits dans l'évaluation introduisant des différents composants comme :

L'égalité et non-discrimination

Tous les êtres humains ont le droit de jouir de leur droits sans discrimination en fonction de la race, de la couleur du peau, du genre, de l'ethnie, de l'âge, de la langue, de la religion, de l'opinion politique ou autre, de l'origine nationale ou sociale, de le handicap, de richesse, de naissance ou d'autre statut (ICNU, 2003). Ces principes visent à donner une voix aux exclus, le renforcement des capacités et habilitation de leurs actions. La prise en compte de ces principes dans l'évaluation des droits de l'homme implique un regard au-delà des résultats, en finalisant aussi les effets.

La participation

ABDH propose que les actions de coopération pour le développement doivent aborder la construction d'une citoyenneté participative et responsable, pour atteindre une transformation de la force et assumer une plus grande participation des citoyens à la politique publique. L'évaluation est un cycle du projet, qui doit considérer la participation des détenteurs des droits, des obligations et des responsabilités.

En effet une plus grande implication des différents titulaires, implique une plus grande connaissance et information (leurs droits, leurs obligations et

responsabilités) ce qui est finalement une force des capacités de chacun d'entre eux, et qui est en revanche l'un des principaux objectifs.

Dans ce sens, il est nécessaire d'augmenter le niveau de transparence et d'accès à l'informations, dans le but non seulement d'atteindre un niveau plus élevé de participation des titulaires de droits et obligations, mais aussi pour contribuer à un plus grand degré d'engagement et de décision de la part des citoyens.

La responsabilité

L'une des principales contributions de l'ABDH à la coopération au développement est l'intégration des mécanismes pour la responsabilité des résultats, comme une obligation et les responsabilités des titulaires d'obligations. L'évaluation doit intégrer tous ces mécanismes pour tenir compte des différents titres impliqués dans le projet de coopération et son achèvement, ainsi que l'apprentissage et les recommandations qui ont été fournis avec le rapport. Le contenu de l'information doit être abordable, formateur et adapté pour la compréhension et l'assimilation.

L'indivisibilité

Il est important de faire une évaluation conjointe à l'analyse de l'intervention, et prendre en compte les processus qui ne sont pas isolés des contextes entourant le projet ou d'autres processus qui sont présents dans la même réalité, de l'influence et de la cause des changements dans le projet lui-même.

1.18. Analyse des problèmes

Dans cette phase préliminaire, il s'agit d'une analyse des problèmes liés aux violations, intégrations et amélioration des droits de l'homme, là où le projet se constitue. L'énoncé des problèmes doit traiter des conditions ou des réalités négatives. Là où c'est possible d'intervenir d'une façon concrète et axée sur les personnes pour préciser qui est affecté.

Situation des droits de l'homme

Cette étape aide à clarifier les problèmes et les raisons de la situation actuelles. Connaissant la situation des droits humains dans le pays ou la zone territoriale

d'intervention consiste à analyser le cadre réglementaire du pays par rapport aux normes internationales, L'évaluation vise à déterminer si le projet contribue à améliorer l'exercice des droits de l'homme.

Les causes de la violation des droits de l'homme

Les violations des droits humains sont liées à l'analyse causale, là où différents types de causes et des relations entre eux sont identifiés:

- *les causes immédiates* sont les plus proches, les plus visibles, sont celles qui sont le plus facilement aperçues par les populations.
- *les causes sous-jacentes* sont moins visibles. Parfois, elles ne sont pas perçues par les personnes mais peuvent avoir des effets négatifs.
- *les causes structurelles*, concernent le fondement de la violation des droits de l'homme. Elles sont maintenues au fil du temps, et les personnes les intègrent dans le cadre de leur vie, et ne sont généralement pas identifiées comme causes de vulnérabilité.

L'analyse des causes aide à connaître les facteurs qui provoquent la violation des droits et à identifier les actions qui doivent être liées ainsi qu'atténuer leurs effets ou les faire disparaître.

Analyse des rôles et des responsabilités

Dans les définitions des rôles, il est conseillé de partir de l'analyse des causes pour identifier les individus ou groupes qui sont les plus affectés et décrire leurs droits et leurs et/ou revendications de la manière la plus précise possible. Ensuite identifier les responsables chargés de respecter, protéger et/ou réaliser les droits ou revendications sur la base de conventions internationales des droits de l'homme signées et ratifiées par le pays.

Concernant les Etats, une fois devenus parties des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, ils s'engagent à les respecter, les protéger et les garantir.

Au cours de cette analyse, il faut rappeler que :

- un individu peut être un détenteur de droit et un débiteur d'obligation

selon sa qualité,

- Pour chaque violation il peut exister plusieurs responsables aux différents niveaux de l'Etat ;
- Les responsables sont principalement des agents des Etats mais aussi les entreprises ou les sociétés civiles.

L'analyse des capacités manquantes

Dans cette phase est nécessaire de définir les capacités de chaque acteur pour ensuite mettre en évidence les capacités que les personnes auront besoin pour revendiquer leurs droits¹⁰⁸. Les capacités à analyser peuvent être individuelles ou organisationnelles ou environnementale.

Les indicateurs qui seront utilisés pour cette mesure nous permettent de savoir si les détenteurs d'obligations:

- Connaissent et se sont engagés à respecter leurs obligations.
- Ont le pouvoir nécessaire d'agir en conformité de leurs obligations.
- Ont les ressources humaines, organisationnelles et financières nécessaire pour répondre à leurs obligations.
- Ont des canaux de communication et de l'information nécessaires pour remplir ses obligations.
- Ont la capacité nécessaire de prendre des décisions rationnelles.

Ensuite, Le renforcement des capacités des détenteurs d'obligations passe par un processus de construction de la volonté politique qui vise à remplir leurs obligations de respecter, protéger et garantir les droits des individus.

1.19. Les indicateurs du développement

Les indicateurs sont des données, des outils qui nous permettent de décrire, mesurer, évaluer les actions, les processus et les situations. Il existe de

¹⁰⁸ PNUD (2008), *Note pratique sur l'évaluation des capacités*.

nombreuses définitions du concept d'indicateur qui varient en fonction de la particularité de l'objet d'étude.

Ainsi, le mot indicateur est souvent accompagné par un autre mot qui nous aide à établir ses limites de performance. Dans le cadre de leur utilisation, on peut classer les indicateurs en quatre grandes catégories¹⁰⁹ :

- *indicateurs des intrants*, se rapportent à tout type de ressource pour produire des extrants afin de réaliser des effets ou impacts ;
- *indicateurs d'activités* est une mesure quantitative ou qualitative permettant de porter un jugement sur l'état d'avancement des travaux et sur les étapes à franchir ;
- *indicateurs de résultats*, mesurent les réalisations produites, comparativement aux cibles énoncées. Ces indicateurs vérifient les résultats intermédiaires découlant de l'utilisation des produits ou services du projet; à savoir les changements à moyen terme contribuant à la réalisation de l'impact,
- *indicateurs de contexte*, mesurent les facteurs de l'environnement qui pourraient affecter l'organisation ou sa performance.

Ces grandes catégories se divisent en sous-catégories à différents niveaux, les types d'indicateurs qui correspondent à autant de dimensions inter-reliées dans une même chaîne de type cause-effet¹¹⁰. Dont les résultats intermédiaires contribuent à l'obtention des résultats au niveau supérieur.

A ces indicateurs s'associe la mesure de la performance en termes d'*efficacité*, qui mesure le rapport entre le résultat obtenu et le résultat prévu, *efficience*, qui mesure le rapport entre le résultat et les ressources utilisées, et *qualité*, mesure une variété de phénomène rattaché à l'excellence.

En ce qui concerne les projets de coopération au développement, il existe des différentes définitions qui démontrent la complexité du sujet. *Un indicateur social*

¹⁰⁹ OECD (2002), Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, Paris, 40 pp

¹¹⁰ Robert S. Kaplan et David P. Norton (2004).p.7

est un outil qui vise à mesurer ou à opérationnaliser le concept abstrait (théorique ou intérêt programmatique). Sa construction se base sur une méthodologie qui informe sur un aspect de la réalité ou les modifications¹¹¹

112

Tableau 4 Résumé des indicateurs classement: Social Watch Report 2012

Critères	Indicateurs
Type d'informations	<p><i>Quantitatives</i>, Exprimant la quantité, la fréquence et l'unité que sont le nombre et le pourcentage.</p> <p><i>Qualitatives</i>, exprimant des caractéristiques ou des phénomènes de nature et se référer à des perceptions, des pratiques, des avis, compétences ou des faits.</p> <p><i>Mixtes</i>. Permettant la vérification quantitative et qualitative</p>
Champ de dimension d'étude	Social, économique, environnemental, culturel, leurs interactions.
Forme d'obtention	<p><i>Objective</i> : Faits ou événements qui peuvent être observés ou vérifié directement.</p> <p><i>Subjective</i> : Ils sont basés sur des perceptions, des opinions, des évaluations</p> <p>ou jugements exprimés par les individus.</p>
Critère de comparaison	<p><i>Absolute</i>, lorsque l'évaluation dépend d'une valeur.</p> <p><i>Relative</i>, lorsque l'évaluation dépend de la position relative d'une entité dans l'ensemble.</p>

Les principaux critères des indicateurs sont :

- *la validité*, elle doit démontrer l'ampleur du problème.

¹¹¹ Sandoval Téran (2007), *Construcción de indicadores en materia de derechos humano, económicos, sociales, culturales y ambientales.*. México, 2007. (pag. 24).

- *La précision*, elle doit permettre à des personnes différentes d'obtenir les mêmes résultats pour mesurer un projet avec les indicateurs proposés.
- *la pertinence*, elle doit correspondre à ce qu'ils sont censés mesurer.
- *La clarté*, ils sont faciles à expliquer, précises.
- *La spécificité*, attribuables aux objectifs du projet et non à d'autres variables.
- *La disponibilité* des données nécessaires pour l'indicateur.

1.20. Quels défis et quel résultat pour l'indice de développement humain :

L'évaluation du développement en terme quantitatif a suivi l'évolution du concept. En conséquence, des indicateurs qui mesurent une certaine situation économique (PIB), on passe à des indicateurs plus complexes qui cherchent à mesurer l'état d'une population, en ajoutant des éléments sociaux à des valeurs économiques. L'objectif des indicateurs synthétiques est alors de fournir un instrument simple de suivi de phénomènes multidimensionnels et complexes, de façon à retenir l'attention du public et des décideurs politiques.

A la fin des années 1980, le PNUD propose de mesurer annuellement le niveau de développement humain. Dans ce contexte, plusieurs indices sont développés : l'Indicateur de Développement Humain (IDH), l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH), l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) et l'Indicateur de Participation Féminine, adapté à la vie économique et politique (IPF). Il s'agit d'élaborer des indices qui tentent de situer l'homme au centre du dispositif du développement tout en intégrant les dimensions socioéconomiques. Des difficultés de définition surgissent dès que le concept de développement est abordé. L'IDH a l'intérêt indéniable d'avoir réussi à concurrencer le seul critère du PIB par habitant, et par conséquent d'avoir attiré l'attention sur les aspects non-économiques du développement. L'indice est calculé chaque année, pour différents pays, et se construit en combinant trois dimensions différentes : le PIB par habitant, l'espérance de vie et l'alphabétisme.

L'indicateur de Pauvreté Humaine (IPH), dans sa version adaptée aux pays développés, cherche à mesurer le niveau de pauvreté au sein d'une société, avec des paramètres qui complètent sa définition monétaire, tels que les inégalités

d'accès à la santé, à l'emploi ou encore à l'éducation. A l'origine, l'IPH a été conçu en deux versions, une pour les pays dits développés et l'autre pour les pays en développement, afin de tenir compte de la relativité des contextes.

En constatant l'existence, dans toutes les sociétés, de disparités liées au genre, le PNUD a élaboré l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités, qui mesure les mêmes résultats que l'IDH, mais prend en compte les disparités entre femmes et hommes dans les résultats obtenus.

L'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique introduit la dimension inégalitaire de genre comme partie prenante du niveau de développement d'un pays. Il s'agit, pour les experts du PNUD, de calculer le taux de participation des femmes dans les processus de décision et de développement. L'indice est construit sur la base de trois indicateurs : le pourcentage de la population féminine qui a un revenu¹¹³ ; le pourcentage de la population féminine qui a une occupation (de type féminin en dehors du foyer ou managérial) ; le pourcentage de la population féminine qui occupe les sièges parlementaires

Présentation de la méthode

L'IDH se calcule comme la moyenne simple de trois indices : $IDH = R + S + E/3$, où R est l'indice de richesse monétaire, basé sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant, S, l'indice de santé (basé sur l'espérance de vie) et E, l'indice d'éducation. L'indice E est lui-même la moyenne pondérée d'un indice de scolarisation des jeunes et d'un indice d'alphabétisation des adultes (le premier ayant deux fois plus de poids que le second) :

$$E = 2/3 \text{ indice d'alphabétisation} + 1/3 \text{ indice de scolarisation}$$

Les variables utilisées dans la construction des indices ne sont pas exprimées dans les mêmes unités : le PIB par habitant est en unité monétaire (le dollar), l'espérance de vie en exprimé en années et le niveau d'éducation (scolarisation et

¹¹³ Les revenus sont calculées sans prendre en compte la valeur du travail domestique non rémunéré, autre question centrale pour évaluer les inégalités. Ce concept est plus développée dans le ouvrage de M. Nussbaum, 2000, *Women and Human Development, The capabilities approche*, Cambridge University Press.

alphabétisation), en pourcentage d'une population. Ces variables sont donc d'abord normalisées ou redimensionnées afin que les niveaux des indices R, S et E soient compris entre 0 et 1, de telle sorte que l'IDH, moyenne simple des trois indices, soit aussi compris entre 0 (niveau le plus faible de développement) et 1 (niveau le plus élevé). Cette normalisation nécessite que soient définies des valeurs minimales et maximales (possibles ou acceptables) pour chacune des variables. La formule de normalisation s'énonce alors comme suit :

Valeur de l'indice = (valeur observée de la variable – minimum)/ (maximum – minimum)

Voici un exemple appliqué de la modalité de calcul de l'IDH, prenant en considération le tableau ci-dessus :

Tableau 5 *Minima et maxima des variables utilisées dans la formule de normalisation*

Indicateurs	Minimum	Maximum
PIB par habitant (\$)	100	40 000
Espérance de vie (années)	25	85
Education (%), dont:	0	100
- Alphabétisme	0	100
- Scolarisation	0	100

Source : PNUD 2007

Pour le calcul de l'indice de richesse monétaire (R) basé sur le PIB par habitant, le PNUD applique une formule de normalisation particulière qui est basée sur une transformation logarithmique :

$$R = [\log(\text{PIB par hab.}) - \log(100)] / [\log(40000) - \log(100)]$$

L'indice de l'espérance de vie (santé) pour un pays est alors simplement :

$$S = (\text{Espérance de vie du pays} - 25) / (85 - 25)$$

La question qui se pose au terme de ces calculs est la suivante : que retiennent-ils de la complexité du développement ?

1.1.15. Les limites généralement adressées à l'IDH

Sur la définition

Le concept de développement est bien sûr plus complexe que ce que permet de mesurer l'IDH avec seulement trois dimensions et quatre variables. Certains aspects importants manquent de façon plus ou moins marquante : sécurité, diversité culturelle, environnement, liberté, engagement de la population dans le processus de développement, etc.

Cependant, les quatre variables retenues sont des mesures acceptées dans la mesure où elles sont très liées à la satisfaction des besoins essentiels comme une alimentation saine, une eau potable, un logement décent, l'hygiène et des soins médicaux, mais également le savoir, la capacité de prises de décisions dans la société, la mobilité et l'accès à la culture¹¹⁴. De plus, le nombre de variables doit demeurer limité pour que l'indicateur synthétique reste compréhensible et acceptable. L'acceptation internationale de l'IDH semble prouver que cet indicateur rassemble suffisamment d'informations, tout en restant compréhensible.

Pourtant, une limite importante de l'IDH est qu'il représente un indicateur du niveau moyen de développement pour une population. Il ne tient pas compte explicitement des inégalités de revenus ou des inégalités sociales dans les pays. Deux pays peuvent présenter des niveaux d'IDH identiques, alors que le pourcentage de la population pauvre dans l'un des deux pays peut être plus élevé, si ce pays est plus inégalitaire que l'autre. On peut cependant considérer que, dans l'IDH, les variables comme le taux d'alphabétisation ou de scolarisation et même l'espérance de vie, reflètent indirectement le niveau des inégalités dans le pays. C'est d'ailleurs en cela que l'IDH représente un progrès par rapport au PIB par habitant. De plus, le PNUD a proposé des indicateurs prenant mieux en compte

¹¹⁴ PNUD, 2007, *La lutte contre les changements climatiques : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, p.168-173.

les inégalités, comme l'Indice de Pauvreté Humaine, ou l'Indice de Développement lié au Genre, mais la construction de tels indicateurs est à la fois moins transparente, moins acceptée, et fortement contrainte par la disponibilité des données statistiques.

Sur la méthode

On doit s'interroger sur la pertinence, l'intérêt ou la possibilité d'agrèger sous la forme d'un indicateur unique des éléments si hétérogènes (richesse monétaire, santé, éducation).

L'agrégation suppose en effet une équivalence entre des éléments de différentes natures, qui considère comme possible la compensation de la faiblesse d'un élément par un autre. Cette propriété est pourtant considérée comme un des principaux intérêts de cet indicateur synthétique : la possibilité qu'un pays présentant un PIB par habitant élevé, mais n'investissant que peu dans la santé et l'éducation, ait un indice de développement humain affaibli (c'est le cas des émirats pétroliers et, dans une moindre mesure, des pays à modèle anglo-saxon).

L'emploi d'une moyenne arithmétique continue aussi de faire l'objet de critiques. D'autres formules, plus sophistiquées, sont employées, notamment par le PNUD, dans la construction d'autres indicateurs synthétiques (comme la moyenne géométrique dans l'Indice de Pauvreté Humaine). La moyenne simple a cependant l'avantage d'être la plus communicable et a par conséquent grandement participé à l'acceptation de l'IDH. De façon complémentaire, la pondération des variables dans l'IDH (poids identiques des trois dimensions dans l'IDH, poids deux fois plus important de l'alphabétisme par rapport à la scolarisation dans l'indice d'éducation) apparaît arbitraire, mais sans que puisse être finalement justifiés d'autres choix.

La question de la légitimité de toute agrégation reste posée. Par exemple, une espérance de vie de 76 ans, un PIB par habitant de 16'300 dollars et des taux de scolarisation ou d'alphabétisation de 85% sont équivalents puisqu'ils amènent au même niveau d'indice dans les trois dimensions (0,850). De la même façon, la progression d'une espérance de vie de 70 à 76 ans constitue le même progrès en

termes d'IDH qu'une augmentation du PIB par habitant de, par exemple, 9'000 à 16'300 dollars¹¹⁵.

Les formules de normalisation qui permettent le passage entre les niveaux des variables et les valeurs d'indices, y compris le choix des valeurs extrêmes, peuvent également faire l'objet de critiques puisqu'elles relèvent à la fois d'une réflexion scientifique et de jugements subjectifs. Il est particulièrement question de la formule de normalisation du PIB par habitant menant à l'indice de richesse monétaire. Cette formule utilise une transformation logarithmique qui « écrase » les valeurs élevées de PIB par habitant. Le PNUD considère ainsi qu'atteindre un niveau de vie acceptable ne nécessite pas une valeur illimitée de revenu, ou qu'une augmentation du PIB par habitant est plus « importante » quand celui-ci est initialement faible. Il s'agit de considérations tout à fait subjectives, qui relèvent certes du sens commun, mais elles peuvent être critiquées.

Sur les données

L'objet principal de l'IDH - établir un classement des pays et une mesure de leur évolution dans le temps - nécessite que soient utilisées des données standardisées internationalement plutôt que des données nationales, qui sont généralement plus précises mais dont la définition peut différer entre les pays. Les données internationales sont des données nationales qui ont été « traitées » ou « ajustées » par les organismes internationaux (voire corrigées, quand elles comportent des erreurs, estimées, quand elles manquent et transformées sous la forme d'indicateurs). Par conséquent, les données statistiques sur lesquelles repose la construction de l'IDH peuvent être imprécises, d'autant plus pour les pays à faibles niveaux de développement dont les données statistiques sont de mauvaise qualité.

Ce qui pose surtout problème ici, c'est que l'imprécision des données, et donc du classement dans l'IDH, bien que reconnue y compris par le PNUD, est généralement reléguée au second plan.

¹¹⁵ Exemple extrait d'article du Michael GOUJON (2009), p. 9.

1.1.16. L'utilisation des indicateurs comme outils de décisions politiques

L'utilisation des indicateurs comme outils de décisions politiques demeure à ce jour difficile, même si certaines initiatives (IPH, IDHI) cherchent à dépasser les limites de l'IDH. Cette observation pessimiste sur l'impact politique peut être nuancée pour deux raisons :

- La première tient au fait que l'influence des mesures enrichies du bien-être se traduit d'abord dans les réflexions et les idées, avant de percer dans les stratégies et les programmes politiques. Ce cheminement prend du temps et l'IDH ne constitue qu'une première étape de ce mouvement.
- Ensuite, c'est au niveau des organisations internationales que l'influence de ces mesures peut être évaluée. Les rapports et initiatives de ces organisations depuis les années 1990 montrent une sensibilité variable, mais croissante, aux mesures de développement et de bien-être qui intègrent les dimensions non monétaires.

Cette sensibilité se traduit à la fois dans les concepts et dans les programmes. Du côté des concepts, on peut citer la notion de « qualité de la croissance » adoptée par la Banque mondiale, ou celle de « revenu total » utilisée par le FMI. Ces notions accordent une place plus importante aux dimensions qualitatives du bien-être. Elles maintiennent toutefois le PIB et sa croissance comme points de départ de la mesure. Le mouvement d'intégration des dimensions non monétaires du bien-être est pourtant palpable dans les programmes, comme en témoigne la place centrale donnée au développement humain dans les nouvelles stratégies de réduction de la pauvreté lancées par les institutions de Bretton Woods. Si les fondements et les objectifs de ces initiatives continuent de soulever des problèmes importants, il n'en demeure pas moins que ces dernières s'inscrivent dans un mouvement de fond et nécessitent une meilleure appréhension des dimensions sociale et humaine du développement.

Au cours de la dernière décennie, l'approche du développement humain a évolué dans des directions qui donnent plus d'attention aux aspects humains au niveau

des libertés et des responsabilités de chaque individu, des institutions et des processus politiques. L'égalité de droits pour les femmes a été et continuera d'être un facteur important dans cette évolution. Mais nous sommes encore loin des objectifs qui avaient été définis par une approche selon les capacités.

De nombreux défis restent à affronter, d'abord au niveau des fondements conceptuels puis de la création de meilleurs outils de mesure, utilisables à des fins de pilotage par tous les acteurs. Cela inclut, par exemple, une plus grande clarification conceptuelle du rôle des acteurs civils, privés et publics et de leurs interactions et de l'équilibre des systèmes écologiques, mais aussi culturels, sociaux et politiques. De telles mesures devront tenir compte des libertés civiles et politiques et, d'une façon claire et concertée, de l'ensemble des droits de l'homme. Le respect des droits humains en développement joue un rôle clé de fournir un fondement tant pour les comparaisons transculturelles que pour les garanties constitutionnelles, mais surtout sur l'appréciation de la dignité humaine.

1.21. Indicateurs du développement et indicateurs des droits de l'homme

Le rapport sur le Développement Humain de l'année 2000 indique que *"Le développement humain et les droits de l'homme ont des motivations et des préoccupations assez proches pour être compatibles et harmonieux, et ils sont suffisamment différents dans leur stratégie et leur conception pour pouvoir se compléter de manière fructueuse. Une approche plus intégrée peut ainsi procurer des avantages significatifs et faciliter les efforts communs visant à faire progresser la dignité, le bien-être et la liberté des individus en général"*¹¹⁶.

De la même manière, les indicateurs de développement et les indicateurs de droits partagent certains éléments, mais sont différents entre eux, ils se renforcent et se complètent.

Les indicateurs de développement apportent une information saillante sur les changements produits dans les différentes dimensions du développement en un temps déterminé. La tendance générale a été d'utiliser des statistiques ou données

¹¹⁶ PNUD (2000), Rapport de Développement Humain, *Droits de l'homme et Développement*. p. 19

quantitatifs de caractère socio-économique qui permet mesurer l'amélioration des conditions matérielles de la population. Cependant, ces améliorations n'impliquent pas automatiquement une amélioration de la qualité de vie en termes de capacités.

Les avancés en matière de développement humain ne sont pas toujours accompagnés de progrès dans la réalisation des droits humains et, par conséquent, une analyse qui se limite exclusivement au développement humain ne reflète pas la vulnérabilité des personnes et groupes dans une société.

Dans la construction des indicateurs de est importante le caractère multidimensionnel qui reflète la réalité qu'on souhaite mesurer, vu qu'il n'est pas un concept unique, ni consensuel. Le PNUD dans les rapports de développement humain, chaque année, propose de nouvelles variables et indicateurs qui peuvent apporter à une information plus complète du développement.

Les Nations Unies le définissent les indicateurs des droits de l'homme comme:

«...Des informations concrètes faisant le point sur un événement, une activité ou un résultat susceptibles d'être rattachés aux règles et normes en matière de droits de l'homme; qui concernent et reflètent les préoccupations et les principes relatifs aux droits de l'homme; et qui sont utilisées pour évaluer et surveiller la promotion et la protection de ces droits¹¹⁷».

La création et l'utilisation des indicateurs de droits humains est un sujet d'intérêt grandissant spécialement pour les organisations de la société civile, vu que l'utilisation d'indicateurs statistiques n'ont pas montré un grand impact dans la lutte des droits humains.

A cet égard les quatre éléments conceptuels fondamentaux des indicateurs des droits humains sont:

- les indicateurs sélectionnés pour un droit doivent se baser sur le contenu normatif de ce droit ;

¹¹⁷ ONU (2006), *Le rapport sur l'utilisation d'indicateurs pour la surveillance de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme*, p.4.

- devrait fournir une information qui permet de mesurer l'intention et l'engagement ainsi que le résultat des efforts et de la consolidation des institutions titulaires pour répondre à ces obligations;
- doivent refléter l'obligation de respecter, protéger et réaliser ;
- doivent rendre les principes de droits de l'homme comme transversales dans chaque évaluation : discrimination, égalité, l'indivisibilité, la responsabilité, la participation et autonomisation ;

En relation aux critères et exigences des indicateurs des droits humains il existe deux caractéristiques spécifiques. *Premièrement*, le potentiel de mesurer à travers le temps la réalisation progressive, les améliorations sur les standards et la non régression des droits humains. *Deuxièmement*, le potentiel de désagrégation qui vise la décomposition des données pour pouvoir surveiller la situation des groupes vulnérables - femmes qui vivent dans la pauvreté, villages indigènes ou des personnes exclues des politiques de l'Etat, minorités, migrants et autres- pour formuler des politiques qui abordent concrètement des désavantages.

1.22. Les indicateurs des droits humains dans leur classification

Indicateurs structureaux

Sont des indicateurs qui reflètent le compromis ou l'intention de l'Etat d'adopter les mesures nécessaires pour accomplir ses obligations et rendre effectif le droit. Spécifiquement, l'information apportée sur la ratification et l'adoption d'instruments juridiques et l'existence de mécanismes institutionnels pour la réalisation des droits humains. Beaucoup des indicateurs structureaux sont communs à tous les droits. Les indicateurs structurels doivent avant tout mettre en évidence la nature des textes législatifs internes applicables au droit considéré – montrer s'ils tiennent compte des normes internationales – et les mécanismes institutionnels qui assurent la promotion et la protection des normes

Indicateurs de processus

Reflétant la qualité et la magnitude de l'effort réalisé par l'Etat pour faire effectif les droits à travers la médiation de la portée, la couverture et le contenu des stratégies, plans, programmes ou politique, ou d'autres activités et interventions.

L'information sur les processus à travers lesquels s'appliquent les politiques mesurant le degré de réalisation des activités nécessaires pour arriver aux/rejoindre les objectifs.

Indicateurs de résultats

Ils reflètent le résultat qu'indique l'état de réalisation d'un droit humain pour mesurer les résultats et l'impact réel des stratégies, programmes et interventions de l'Etat. Les indicateurs du processus et du résultat sont défragmenter/décomposer par genre, âge, incapacité, appartenance ethnique, religion, langage, condition social, appartenance régionale.

Pourtant, les aspects méthodologiques de la construction des indicateurs de droits humains, les étapes sont les suivantes sont considérées:

- a. la traduction de la norme juridique du droit pour un nombre limité d'attributs et des caractéristiques ;
- b. définition des indicateurs
- c. de structure, processus et résultat pour chaque attribut ;
- d. désagrégation des indicateurs, pour identifier si les procès pour appliquer l'effectivité de droits de l'homme ne sont pas discriminatoires ;

Comme on peut observer les indicateurs de développement et les droits humains ont des similitudes¹¹⁸, mais ils ne répondent pas toujours aux mêmes paramètres par rapport au but final de l'évaluation, aux priorités et à la génération de l'information proposer des politiques qui visent les renforcements des libertés.

Toutefois, le rapport du PNUD, 2000 précise :

En dépit de multiples similitudes, les indicateurs des droits de l'homme et ceux du développement humain ne mettent pas tous l'accent sur les mêmes aspects, ce qui montre clairement qu'un bon classement sur le plan du développement humain ne garantit pas une situation irréprochable en matière de droits de l'homme. La réalisation des droits va nettement au-delà de la performance nationale moyenne,

¹¹⁸ Pour une analyse complète des différences et similitudes entre les deux types d'indicateurs Rapport sur le développement humain. Droits de l'homme et le développement.

et les pays qui réussissent le mieux en termes de développement humain doivent tout autant rendre compte que les autres de la réalisation des droits¹¹⁹.

Tableau 6 *Résumé des différences entre les indicateurs de développement et des droits de l'homme:*

<i>Différences</i>	Indicateurs de développement humain	Indicateurs des droits humains
<i>Base conceptuelle</i>	Évaluer le renforcement des capacités des personnes.	Évaluer les droits et les libertés des personnes, ainsi que le degré auquel les détenteurs de droits ont rempli leurs obligations pour créer et maintenir des mécanismes sociaux équitables qui assurent ces droits.
<i>L'objectif</i>	Classifier les pays et la pauvreté selon le Produit interne Brut et autres mesures.	Focus sur les résultats des capacités, avec une attention particulier aux pratiques politiques, juridiques et administratif et aussi des comportements fonctionnaires (capacités institutionnelles).
<i>Informations supplémentaires.</i>	N'exige pas d'information obligatoire supplémentaire	Il exige des données supplémentaires, non seulement sur les violations telles que la torture et les disparitions, mais également sur des procédures de la justice, des données sur les institutions et les cadres juridiques, des données fournies par les sondages d'opinion sur les normes sociales. En outre, des données sur l'égalité de genre, d'ethnicité, la religion, la nationalité, la naissance, l'origine sociale et autres distinctions pertinentes.

Source : PNUD, 2000

¹¹⁹ PNUD, 2000, p. 92.

Tableau 7. Exemples des indicateurs des droits de l'homme

<i>Exemple de la construction d'indicateurs de droits humains¹</i>		
<p>Droit à la Vie : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Pour respecter, protéger et réaliser ce droit, les Etats doivent prendre des mesures positives référents et éviter à punir la privation arbitraire de la vie, commis tant par des privés comme par les propres forces de sécurité de l'Etat</p>		
<p><i>Attribut</i>: L'Etat doit prendre des mesures pour éviter la disparition de personnes, diminuer la mortalité infantile et augmenter l'espérance de vie, en particuliers à travers le combat contre la malnutrition et les épidémies; abolir ou restreindre au maximum l'application des peines de mort; éviter les morts associées à la reproduction et à l'accouchement et éviter les morts par violence de genre.</p>		
<p><i>Attribut</i> : Privation arbitraire de la vie</p>		
Indicateur	Définition et objectif	Désintégration
<p>Structure : Existe-t-il une norme qui reconnaisse le droit à la vie?</p>	<p>La norme devrait établir que les hommes et les femmes ont droit à la vie. Peut être reconnue dans la constitution. <i>Objectif</i> : l'existe de la norme</p>	<p>Désintégration national, les divisions, politiques, administratives (s'il correspondant).</p>

<p><i>Processus</i> : Nombre de plaintes sur le droit à la vie reçues et pourcentage qui ont été étudiées et résolues pour une entité publique nationale compétente.</p>	<p>Numéro de plaintes reçues et pourcentage de celles-ci qui ont été étudiées et résolues par l'institution nationale des droits de l'homme, la Défense des droits de l'homme ou autre institution spécialisée.</p> <p><i>Objectif</i> : l'augmentation progressive du pourcentage des plaintes étudiées et résolues par année.</p>	<p>Désintégration nationale, urbain-rural, division politico administratives.</p>
<p><i>Résultat</i> : nombre et pourcentage des décès au cours de détention.</p>	<p>Nombre et pourcentage des décès produits pendant la détention.</p> <p><i>Objectif</i>: diminution progressive par rapport à l'année de base. À long terme, il est prévu que le nombre est proche de zéro.</p>	<p><i>Désintégration</i> : nationale, urbain- rural, divisions politiques administrative ou sexe.</p>

1.23. Les indicateurs du développement incluant l'approche fondés sur les droits humains

Les politiques du développement exigent de plus en plus des indicateurs qui permettent d'intégrer pleinement les droits humains dans des projets du développement en exigeant une approche basée sur les droits de l'homme.

Les indicateurs de l'ABDH fournissent des informations pertinentes sur une vision du développement, selon la fin et le moyen ultime sont le plein exercice des droits de toutes les personnes. À cette fin, il est nécessaire de renforcer les capacités des titulaires de droits pour les exercer, les capacités des détenteurs d'obligations et les capacités des détenteurs des responsabilités. Les indicateurs de développement selon L'ABDH fournissent des informations en particuliers sur trois situations :

- a. la situation des droits humains.
- b. les capacités des titulaires de droits, responsabilités et obligations.
- c. les principes des droits de l'homme dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets.

Ces indicateurs offre des informations supplémentaires sur les violations, telles que la torture et les disparitions, mais aussi sur les processus de la justice, les données sur les institutions judiciaires et des cadres juridiques, et des données fournies par les sondages d'opinion sur les normes sociales. En outre, ils mettent encore plus l'accent sur des données ventilées par genre, l'ethnicité, la religion, la nationalité, la naissance, l'origine sociale et d'autres distinctions pertinentes pour l'évaluation.

Pour cette raison, est nécessaire l'utilisation des indicateurs spécifiques des droits humains en développement socio-économiques et sociodémographiques.

Pour connaître la situation des droits de l'homme ou d'un droit particulier dans un lieu ou d'un pays, nous avons besoin d'utiliser les indicateurs de droits de l'homme, et des indicateurs socio-économiques et sociodémographiques qui nous fournissent des informations en deux dimensions:

- a. Le degré de conformité avec les obligations internationales de l'État.
- b. Le degré de violation des droits.

Ces indicateurs fournissent des informations sur les droits de l'homme dans toutes les dimensions: l'accès, la disponibilité, la qualité, la durabilité, la participation et acceptabilité. Comme nous l'avons noté ci-dessus, la première étape dans la construction de ces indicateurs est la conceptualisation de la loi ou des droits humains, la traduction du contenu et le sens de la loi dans toutes ses dimensions. Sont des indicateurs qui nous permettent de mesurer quantitativement et qualitativement.

Tableau 8. *Dimensions de droits de l'homme*

Catégorie	Paramètres
<i>Disponibilité</i>	Nombre d'installations, les ressources, les fournitures, les programmes, projets, produits ou services disponibles pour remplir la droite

<i>Accessibilité</i>	Non-discrimination dans la prestation de services et en ce que, portée géographique physique, importance culturelle, économique ou religieuse services.
<i>Qualité</i>	Non seulement la qualité technique appréciée par l'occasion, l'intégrité et l'efficacité des actions, mais aussi la qualité humaine tant il répond aux attentes de qui paie et qui reçoit service.
<i>Acceptabilité</i>	Si les services sont sensibles aux valeurs des utilisateurs. Etudiés par la satisfaction exprimée par le service et êtes-vous en confiance.
<i>Durabilité</i>	Permet la continuité dans le temps.
<i>Participation</i>	Implication de participation du secteur privé dans les activités publiques qui apportent des intérêts sociaux.

1.24. Comment intégrer l'ABDH dans l'évaluation?

Pour incorporer l'ABDH dans l'évaluation des projets, est nécessaire d'intégrer les principaux éléments de l'ABDH dans chacune des phases (conception, mise en œuvre et résultat) et à l'évaluation par rapport à chacune des catégories (pertinence, l'alignement, l'appropriation) du cycle de projet.

Les tableaux présentés ci-dessous sont des questions formulées à la recherche fournissant des directives pour l'évaluation, et qui doit s'adapter à son objet.

Tableau 9. *Résumé des domaines de recherche des processus d'évaluation*

Niveaux	Catégories	Les domaines de recherche avec ABDH
Conception du projet	Pertinence Alignement cohérence	Situation des droits de l'homme Égalité et non-discrimination participation Responsabilisation transparence indivisibilité

réalisation projet. processus mise en œuvre et la gestion	efficacité Appropriation Coordination	
Résultats	efficacité impact durabilité appropriation	<p>Renforcement des capacités les titulaires de droits:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement • Autorité • Accès et contrôle des ressources • Communication • Prendre des décisions rationnelles <p>Renforcement des capacités les détenteurs d'obligations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement • Autorité • Accès et contrôle des ressources • Communication • Prendre des décisions rationnelles

Chacune des questions qui ont été soulevées est en relation avec des domaines d'enquête qui ont été définis pour incorporer l'ABDH à l'évaluation relative au classement sélectionné pour le projet durant chacune des dimensions.

1.25. Renforcer les capacités des détenteurs de droits, des détenteurs d'obligations et les détenteurs des responsabilités

L'intégration d'une ABDH dans les interventions de la coopération au développement implique qu'un des principaux objectifs est d'assurer que chaque propriétaire a les capacités suffisantes pour exercer ses droits. Lorsque nous effectuons une l'évaluation de cette approche, l'un des principaux champs d'enquête est liée aux objectifs atteints par rapport à chacun des titulaires et comment il a réussi à former et réunir l'ensemble afin qu'il puisse jouir de son rôle.

Un des obligations de la part d'ABDH est que le renforcement des capacités respectives des deux groupes détenteurs favorise l'exercice des droits. Dans le cas des titulaires de droits, le renforcement de leurs capacités à exercer leurs droits ont

besoin d'un processus de construction de la citoyenneté grâce à la connaissance, suivie par l'appropriation des droits de l'homme. Pour les détenteurs d'obligations, le renforcement de leurs capacités a besoin d'un processus de construction de la volonté politique, qui répondra à leurs obligations de respecter, protéger et réaliser les droits des individus.

Le développement des capacités des personnes selon l'approche des droits de l'homme contient 5 composantes : Responsabilité / motivation / engagement / leadership, autorité, l'accès et le contrôle des ressources, la capacité de communication, la capacité à prendre et apprendre des décisions :

Responsabilité / motivation / engagement / leadership

Les indicateurs qui seront utilisés sont pour mesurer la responsabilité des détenteurs de droits autant que propriétaires de droits, ils sont conscients et ils acceptent la dérivation d'un exercice de droits.

Autorité

Dans le cas des fonctionnaires et des autorités publiques concernés, ils doivent avoir la reconnaissance des détenteurs d'obligations et de leur implication dans le respect, la protection et promotion des droits humains

Les titulaires de droits doivent se sentir intitulé par eux-mêmes, par d'autres détenteurs de droits, des partenaires sociaux et les détenteurs d'obligations.

Dans le cas des détenteurs d'obligations, ces fonctionnaires appartenant à des institutions étatiques doivent se sentir en légitimité par les autorités supérieures, par des fonctionnaires et des citoyens. De même par les pouvoirs publics qui doivent se sentir en légitimés par les hautes autorités et la citoyenneté.

Capacité de communication et l'accès aux systèmes d'informations

Cette dimension concerne la capacité des ressources, des compétences et la possibilité des personnes qui doivent communiquer dans une collectivité et leur accès aux systèmes d'informations existants. La communication est particulièrement importante pour la création des réseaux sociaux visant à

promouvoir et défendre les droits humains. D'autre part, l'accès à l'information encouragera le respect, la promotion, l'application des droits de l'homme et la participation à la vie politique publique.

Ressources

Elles se réfèrent à l'évaluation de tous les détenteurs de droit d'accès, les ressources disponibles, organisationnelles et économiques nécessaire pour mener les actions.

Capacité de prendre des décisions

Cette capacité se réfère à la connaissance, les compétences, les capacités et les ressources avec une personne ou un groupe de prendre des décisions à partir d'une analyse de la réalité basée sur des données et des preuves fiables et non sur des perceptions, sentiments ou émotions des personnes. Elle est étroitement liée à l'accès à l'information.

Tableau 10. *Les Indicateurs pour mesurer la capacité à prendre des décisions*

Capacité de prise de décision		
Indicateur	Description	Unité mesures
Perception des fonctionnaires sur leur degré d'autonomie pour prendre des décisions à remplir leurs obligations.	Désigne l'évaluation personnelle de chaque employé et sur leur participation à la prise de décision. Il définit le système d'organisation de l'institution, qui peut être autoritaire, paternaliste, consultatif ou participatif. Il est l'un des variables à prendre en compte pour mesurer le climat organisationnel et les mécanismes et les processus de reddition de comptes existants	Une évaluation positive du degré d'autonomie Évaluation positive, mais avec des nuances Évaluation négative.
Le pouvoir public a-t-il mené une analyse sur l'état de droit, fondée sur des faits et des preuves	Désigne les sources d'information utilisées par les pouvoirs publics pour analyser la réalité et prendre des	Oui, ils ont fait cette analyse. Ils ont fait une analyse, mais pas sur la base de

vérifiables ?	décisions.	données et de preuves objectives. Ils n'ont fait aucune analyse.
---------------	------------	---

4. L'évaluation selon l'approche politique basée sur les droits de l'homme en développement (ABPDH)

1.26. La performance des processus du renforcement des capacités¹²⁰

L'évaluation selon une ABPDH consiste à mesurer la cohérence entre les principes et les réalisations effectuées en boucle d'éclairage mutuel: les principes sont chaque activité éclairés par les réalisations qui fournissent des critères pour analyser celles-ci.

Dans ce sens, la fonction des indicateurs est de clarifier le concept et indiquer les principes synergiques, là où se trouvent les potentiels d'enrichissement pour les déconstruire et les reconstruire le lien entre les acteurs est mesure évaluée. Elle se situe au cœur de la mission de chaque acteur.

Ainsi, toutes les parties prenantes participent à l'activité de l'évaluation afin de clarifier leurs enjeux, leurs résultats, leurs potentiels et leurs stratégies, notamment par l'examen de la légitimité et de l'efficacité de leurs connexions. Ces indicateurs ne sont pas seulement des indicateurs de richesse, mais d'enrichissement par ajustement, aux ressources et aux valeurs.

¹²⁰ Ce chapitre s'inspire par la recherche fait à l'Institut Interdisciplinaire des droits de l'homme. Deux projets en particuliers ont contribué sur la mise en place de la méthode: la recherche sur les indicateurs du droit à l'éducation a été menée entre 2001 et 2005, en partenariat entre l'Université de Fribourg en Suisse et l'Association pour la Promotion de l'Education Non Formelle (APENF) et aussi le projet de PAIDEA

Tableau 11. L'évaluation selon une ABPDH

<p>Statistique expert résultats – processus; quantitatif – qualitatif</p>	<p><i>Questionnaires</i> cherche des corrélations; doit beaucoup agréger pour simplifier résultats globaux prétention à une neutralité</p>
<p>Systémique participatif visant les capacités «4A»</p>	<p><i>Questionnaires dialogués</i> cherche des corrélations; Agrège très peu Analyse de la dynamique d'un système et de l'effectivité d'un droit de l'homme Outil de gouvernance participative</p>
<p>Systémique participatif visant les connexions</p>	<p><i>Cas d'écoles et outils élaborés sur mesure</i> Analyse des causes des situations singulières Outils de gouvernance participative avec prétention à l'engagement</p>

Source : Demarche Paidea sur le site : www.droitsculturels.org

L'objectif spécifique de cette évaluation est l'évidence des connexions adéquates et le pourquoi elles se créent. Les effets d'une activité ne s'arrêtent pas à elle-même, le but est la recherche des liens indirects, soit des externalités, positives et/ou négatives, soit d'autres liens.

Les indicateurs se présentent sous forme de fiches et cartographies de cas d'école. La liaison de clarification mutuelle des trois outils de la démarche est dès lors un atout essentiel.

1.27. Caractéristiques d'une évaluation selon APBDH

Fonction spécifique des droits culturels. En tant que assureur des croisements des savoirs, les droits culturels ont une fonction spécifique. Ils permettent d'appréhender la valeur des liens et donc la richesse culturelle du tissage sociopolitique. Les indicateurs sont comme des règles grammaticales : ils assurent la lisibilité d'une activité. Ils visent à la fois la singularité des liens adéquats (adéquation au milieu, « adhérence au terrain ») et la légitimité universelle des droits et libertés de chacun.

Les connexions de connexions. Six sortes de connexion sont présentées sous la forme d'un « tableau de bord » : c'est d'une façon différente dans chaque cas analysé. Cette approche signifie que c'est l'adéquation des interconnexions qui compte, et non une application linéaire de tous les indicateurs proposés pour chaque connexion (§4.5). Elles se valorisent mutuellement pour définir les interconnexions qui font la richesse d'une activité ou d'un dispositif.

Les évaluateurs sont principalement les acteurs eux-mêmes et non seulement des experts externes. Mesurer un droit de l'homme quel qu'il soit, s'il s'agit de l'interdépendance entre plusieurs, c'est réaliser le droit de chacun à une information *adéquate* : le droit de participer à l'information nécessaire pour exercer ses libertés et ses responsabilités, l'information qui engage, qui change les postures, et informe finalement toute la texture sociale. C'est aussi contribuer à la *formation permanente* des évaluateurs: ils se forment en cherchant et partageant l'information. Ils sont co-auteurs de leur activité.

Les résultats : des corrections et des propositions de stratégies et synergiques, fondées par une analyse ouverte, et portées par leurs auteurs; peut-être aussi des principes plus généraux permettant à la fois de lutter contre les cloisonnements et de valoriser les différences de métiers et de positions.

1.28. L'effectivité d'un droit selon la évaluation des 4A

Dans les engagements de la coopération au développement la difficulté de mesurer une capacité dans ces trois vecteurs- liberté, responsabilité, droit- reste encore un défi.

Ce sont les capacités des individus et du système qui répondent aux besoins bien évidemment aux droits fondamentaux des personnes. Le simple exercice d'évaluation du système doit prendre en compte les vraies demandes de tous les actionnaires. Car l'ultime cible à atteindre, c'est la qualité de l'action entreprise.

De cela l'action doit être ciblé et bien étudié puisque l'élaboration d'un groupe d'observateur avant qui conque action doit prendre en compte les observations ou

les leçons tirées auparavant. L'inclusion des acteurs permet d'apporter des solutions de tous les enjeux.

Les 4 critères pour mesurer les capacités sont : *l'acceptabilité, l'adaptabilité la dotation adéquate et l'accessibilité* :

L'acceptabilité

1. les populations acceptent- elles les objectifs de l'éducation?

Le droit humain nécessite une acceptabilité qui définit la légitimité démocratique par l'appropriation du droit, la participation et l'exercice des libertés dans la diversité.

L'adaptabilité

Le système éducatif est-il adapté aux différents besoins et contextes des élèves et des apprenant(e)s ?

L'ensemble doit ériger une notion d'adaptabilité pour atteindre les objectifs avec une équation de définition du système basée sur l'engagement des acteur(e)s, la diversité du système, la connaissance des résultats et le bon flux d'une information adéquate.

Dotation adéquate

Est-il doté, en personnes et en équipements, conformément aux besoins réels?

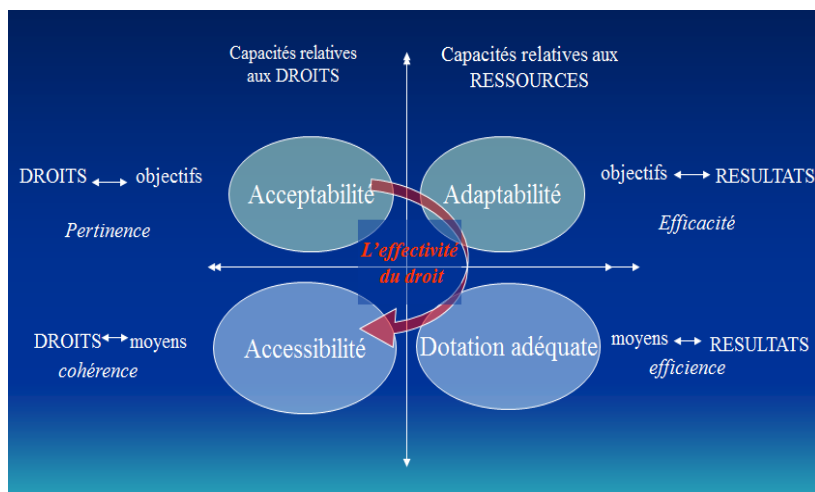
Dans cette direction, et pour l'accomplissement de la tâche à réaliser, les ressources humaines prennent la part de lion dans la dotation adéquate pour une bonne combinaison de ressources humaines (enseignants, professeur etc.) et non humaine (matériels et finance etc.)

L'accessibilité

Est-il accessible à la totalité des personnes?

Bien que ces ressources soient disponibles, l'accessibilité décrit la disponibilité réelle des ressources en fonction de la diversité de situations des apprenants. Elle permet l'adéquation des moyens aux droits et définit une cohérence. On distingue l'accessibilité avec une non-discrimination (genre, origine, espace géographique capacité économique etc.)

Tableau 12 *L'effectivité d'un droit*



Source : Friboulet (2005)

Ce tableau est orienté vers les personnes: sujets, bénéficiaires et responsables de la réalisation du droit et vers les institutions qui sont à leur service. Les valeurs sont la traduction concrète du droit à l'éducation par différents acteurs. Bien que reliés de façons multiples, les valeurs sont distinctes les unes des autres. Une valeur ne peut se substituer à l'autre.

Les valeurs définissent les différentes dimensions des capacités :

1. les capacités des personnes à exercer l'ensemble de leurs droits humains.
Les capacités sont à la fois des moyens et des fins; elles sont des libertés et des ressources pour exercer ces libertés.
2. Les capacités des institutions constituées et entretenues dans ce but.

Une information pertinente en matière d'évaluation du droit comprend également des indications qualitatives sur l'existence ou la non-existence de ressources et sur l'appréciation faite par les acteurs de leur utilisation égard aux objectifs fixés.

Les indicateurs proposés forment un ensemble qui traduit une cohérence systémique. Ils aident à repérer les stratégies de mise en œuvre du droit et d'optimisation des ressources. Enfin, l'interprétation des indicateurs en termes de valeurs doit être facilement accessible.

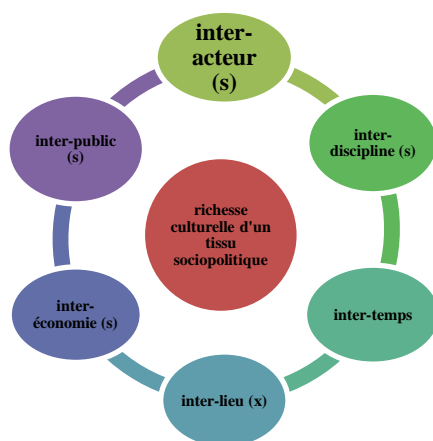
1.29. Des nouveaux indicateurs pour estimer les interconnexions

Les connexions que nous cherchons sont de nature systémique, elles constituent un système d'interconnexions, permettant de développer des synergies puisant au cœur de la mission de chaque acteur et des spécificités de chaque domaine. Ce n'est donc pas un vaste mélange, ni une hyper-connectivité, mais une interconnexion et inter-connectivité raisonnées. Plus profondément encore, le maître-mot est sans doute celui de correspondances, avec bien d'autres mots comme celui de résonance. *Le lien entre le pluriel des termes qui se répondent et le singulier que réalise leur correspondance est signifié dans le (s) qui marque chaque principe de connexion, entre diversité et unité provisoirement réalisée* (Droits à la culture au droits culturels (Paidea 2013).

Nous proposons d'organiser la récolte de ces connexions adéquates entre des idées-clés opposées selon six entrées.

Cela se réalise dans une dialectique transversale: le lien entre le pluriel des termes qui se répondent et le singulier qui réalise leur correspondance : entre diversité et unité provisoirement réalisée.

Figure 6. *Les six connectent*



Source : Meyer Bisch (2013)

Six connexions sont ici identifiées des lignes de distinction et non de démarcation, des lieux de passage, des lignes de connexion entre activités, reliant des acteurs

(personnes individuelles et personnes travaillant en organisations ou institutions) et leurs domaines. Il est possible de les regrouper ainsi :

Les interconnexions de base sont :

1. Les connexions entre les acteurs et les disciplines/savoirs qu'ils portent
 - a. *Inter-discipline(s)*: Les domaines, ou disciplines, culturels se répondent et se fécondent mutuellement. La palette de communication et donc la visibilité et l'attractivité sont ainsi plus grandes.

Question : Les domaines, ou disciplines, culturels se répondent et se fécondent mutuellement. Le croisement des savoirs est le lieu où se développent la conscience et le désir.

Dialectique 1 : spécificité et l'unité des disciplines

Dialectique 2 : Les disciplines ne sont pas que des contenus, mais aussi des supports

Correspondance entre les modes de réalisation : arts – artisanats - industries.

Il est important de relever toutes les logiques de valorisation mutuelle dans la réalisation : cela permet de sortir l'art de son élitisme, et de maintenir, ou relever, le niveau culturel (producteur d'identité, de valeur et de sens) des objets et activités de la vie quotidienne.

Correspondance entre des disciplines culturelles. Chacune est hospitalière, mais aussi leçon (grammaire) pour les autres ; chacune est fécondée par d'autres et peut les féconder, mais aussi leur donner un autre accès.

Existence d'un système de travail transversal permettant de travailler sur les mots employés dans les différentes disciplines, ("co-déconstruction").

Correspondance entre les modes de communication : communication multimodale, multimédia, ou valorisation mutuelle des supports, adaptée à chaque contexte

Equilibre dans l'utilisation de chaque média, notamment numérique, entre diffusion large ou réservée, information brute ou interprétée, élitisme et masse.

Valorisation des cultures professionnelles (les métiers). Afin de ne pas donner à penser que tout est dans tout, il est essentiel de reconnaître la spécificité de chaque métier, et de son panier de compétences, y compris des métiers généralistes, tout en veillant à l'interdisciplinarité dans les métiers.

Formation de base et continue : interdisciplinarité dans les contenus et dans les supports.

b. *Inter-acteur(s)*: Décloisonner constitue le défi politique à la fois ordinaire et majeur, puisqu'il s'agit de réaliser la meilleure synergie entre les institutions au service des droits, libertés et responsabilités de chacun. Or tout système social a tendance à cloisonner, et ce faisant à (se) stériliser, à (se) vider de contenu.

Question : *Les acteurs sont en responsabilité commune. Comment rendre intelligent le jeu d'acteurs ?*

Clarté de la mission globale. Mise en place d'un projet commun.

Reconnaissance de la complexité des acteurs, actuels et potentiels.

Respect et participation de toutes les parties prenantes (moyens de s'en assurer).

Subsidiarité. Service au plus proche des habitants (non seulement usagers ou consommateurs), en soutien aux acteurs qui sont le plus directement en responsabilité.

Subsidiarité verticale: l'organe public le plus proche des habitants est en première ligne

Subsidiarité horizontale : subsidiarité mutuelle entre acteurs publics, privés et civils

Interaction interne entre les organes de l'institution. L'interaction des métiers est-elle valorisée dans l'institution ?

Reconnaissance de la légitimité des responsabilités avec leurs hiérarchies

Existence d'espaces de participation permettant de faire remonter les expériences.

Part de liberté, voire de désobéissance dans l'interprétation de la mission de chacun : les subordonnés ne sont pas que des subordonnés; les cadres ne sont pas que des cadres ; quelle est la prise en compte des hiérarchies croisées ?

Interaction externe avec d'autres acteurs au service des synergies optimales. Est-ce que la définition de la mission de l'institution et de chacun de ses collaborateurs contient cet engagement en faveur de l'interaction ? Recueil et analyse de témoignages personnels, du côté des « porteurs de droits » et du côté des « porteurs d'obligation

c. Inscription dans l'espace-temps:

Les connexions entre les lieux et les temps sont nécessaires pour une inscription adéquate dans le contexte

- *Inter-lieux*: Il s'agit de veiller à la sauvegarde et à l'enrichissement de véritables « éco-systèmes culturels », tenant compte de la dialectique habitation / circulation

L'accord des lieux (dimensions physiques, symboliques, fonctionnelles...)

Dialectique 1 : consistance des lieux et mobilité, ou hospitalité

Dialectique 2 : centres -périphéries

Dialectique 3 : proche - lointain

Un indicateur : Existence d'une cartographie, révélant à la fois les liens (faibles à forts) et les distances.

Proximité géographique des services rendus.

Praticabilité, adaptabilité des espaces utilisés

Les accès et les utilisations sont-ils facilités, physiquement, symboliquement ?

Multi-usages : valorisations mixtes de lieux publics, de lieux privés, d'espaces inhabités, d'espaces-frontières.

Complémentarité entre sites géographiques, territoires administratifs et sites numériques.

- sorties : vers quels autres lieux ? (activités hors les murs,...)
- partenariats d'hospitalité mutuelle

Equité territoriale (centre – périphérie, notamment) :

- *Inter-temps*: Le travail cumule les temps, il les croise et les féconde mutuellement. Celui-ci ne se réalise que dans la valorisation des histoires entrecroisées, ou « histoires voisines » qui permettent la lisibilité des lieux

L'Installation dans un milieu

L'accord des temps. La dynamique et le processus de l'accord des temporalités de toutes les parties prenantes.

Dialectique 1 : continuité -discontinuité

Dialectique 2 : proche -lointain

Continuité / discontinuité : valorisation des mémoires, des histoires entrecroisées.

Est-ce que l'action prend en compte les récits de vie et d'expérience afin de pouvoir construire un référentiel lexical commun et partageable entre toutes les parties prenantes ?

Continuité/ discontinuité : valorisation des temps longs, des temps courts, des temps d'apprentissage (soutenabilité de l'activité).

Est-ce que l'action crée les conditions de réactivité, d'adaptabilité et d'ajustement de façon permanente ?

Comment sont valorisés les temps d'apprentissage ? Si un dispositif culturel invite des professionnels confirmés et des débutants, ainsi que des invités non-initiés et d'autres avertis, il valorise la dimension temporelle de l'apprentissage des « deux côtés » des acteurs (habituellement nommés : « l'artiste et son public ») qui constituent un espace public : des créateurs et des personnes invitées à partager une création.

Est-ce que l'action crée les conditions d'entrée et de sortie permanente tout en restant partie prenante ? Notions d'intermittence, d'interruption

Logique de projets et résultats / logiques de processus

Ruptures festives. Festivals et fêtes.

Sorties culturelles / activités culturelles permanentes

Valorisation des rythmes, quotidiens, saisonniers,...

Soutenabilité : contribution de l'activité à la soutenabilité plus générale du développement social territorial

Les connexions entre les ressources à valoriser et les personnes, afin qu'elles fassent acte public

I

- *Inter-économie(s)*: L'économie permet la circulation des valeurs, par

valorisation mutuelle des ressources: l'action dont la mission est de cultiver les ressources, de créer et entretenir, de laisser croître, de sélectionner, réimplanter, est au cœur de l'économie.

Valorisation mutuelle des ressources (humaines et non humaines)

Dialectique 1 : centres –périphéries

Dialectique 2 : bénévole - rémunéré

Sécurité d'emploi (collaborateurs, prestataires, consultants, intermittents, bénévoles, stagiaires), évaluée sur un axe entre sécurité et précarité, incluant la notion de précarité choisie ou subie.

Mise en valeur des compétences. Mesuré par une équation entre les attentes exprimées (niveau de liberté dans accomplissement des tâches, de responsabilité accordée, etc.) et les compétences et productivité.

Juste rétribution (monétaire et non monétaire)

Diversification des ressources financières (en lien avec inter-acteurs)

Une subvention, comme toute autre ressource est considérée comme un investissement

multiple subvention publique

multiple ressource privée

Revenus marchands (billetterie, hospitalité, produits dérivés)

La régularité des financements est-elle suffisante pour assurer un équilibre des bilans et une pérennité appropriée?

Les « aides au démarrage » (effet « pépinière d'entreprise ») sont-elles efficaces ?

valorisation des équipements, y compris de leurs personnels

Valorisation des partenaires

La mixité des financements reflète-t-elle les connexions entre les acteurs et est-elle communiquée comme telle ?

Les partenaires laissent-ils l'autonomie suffisante ?

Valorisation d'autres effets induits. Multiplication, effets de levier, effet sur la réalisation d'autres droits de l'homme à importance économique marquée, notamment les libertés économiques : droit à la propriété et droit au travail (en particulier employabilité).

- *Inter-public(s)*: permettre les continuités entre professionnels et amateurs, favoriser la diversité sociale et culturelle, décroiser les positions apprenant-sachant, récepteur-émetteur, accompagnant-accompagné.

Un public est un groupe de personnes qui partagent un événement ou une activité, de façon à la fois personnelle et ouverte ; un public ne se réduit pas à un groupe de bénéficiaires ou de consommateurs, c'est un groupe qui s'implique et qui s'engage, qui s'approprie le projet.

Dialectique 1 : spécialisé - large

Professionnels – amateurs – public invité. Comment cette triangulation est-elle valorisée ?

Interaction entre professionnels confirmés et débutants

Possibilité pour des amateurs, débutants ou confirmés, d'initier et de développer des activités (rapport avec inter-temps).

Activités / espaces d'échanges informels

Positions sociales et culturelles, âges, territoriales, langues, origines....., avec les différents handicaps (au sens large, y compris économiques et culturels) :

diversité interne à un public

diversité d'activité pour différents publics

Quelles méthodes et quelles démarches sont entreprises pour rejoindre, inviter et

introduire des personnes non habituées ?

Capacités de formation permanente

Décloisonnement des systèmes éducatifs

Décloisonnement des systèmes d'information

1.30.

Selon le niveau de complexité visé pour l'évaluation, il est possible de :

- s'en tenir aux six entrées générales,
- d'aller plus ou moins dans les détails en déployant les indicateurs dont on a besoin, dans le sens de la méthode proposée ci-dessous pour chaque indicateur selon l'activité proposée.

Cette méthode permet de produire des indicateurs chiffrés, là où c'est possible. Pour ne pas enlever la nature de la valeur observée, les chiffres pourraient être accompagné d'un commentaire

1.31. Les indicateurs de l'ABPDH. Une nouvelle approche d'évaluation des projets

Selon cette évaluation ce n'est pas possible de parvenir à un chiffre unique, car l'objectif de cette méthode est de prendre en compte la complexité, évaluée à l'aide d'indicateurs incommensurables. Cela signifie qu'un manque dans un domaine ne compense pas un bon résultat dans un autre, pour l'analyse de la situation.

Par ailleurs, tous les indicateurs ne sont pas pertinents pour chaque cas (le cas d'une liste classique à cocher) si la valeur à mesurer ne change pas. Cependant, on peut admettre une certaine perméabilité entre les catégories d'indicateurs, dans la mesure où la qualité dans un domaine, peut partiellement compenser une faiblesse dans un autre. Cela signifie :

- Pour l'analyse de la complexité dans le but de corriger une activité l'agglomération n'est pas pertinente.
- Pour décider dans quelle mesure une activité mérite d'être commencée, poursuivie ou développée, une agglomération partielle peut être possible.

On peut donc avoir besoin d'agrèger les résultats par indicateur, voire, à des fins pédagogiques. Différentes représentations sont possibles mais ce ne sont que des approximations qui ne doivent pas effacer la complexité et la spécificité de chaque situation.

5. L'évaluation selon l'approche basée sur les droits de l'homme en Economie. Cas de l'Albanie

5.1. L'arrivée des organisations intergouvernementales en Albanie dans les années 90.

La république de l'Albanie est un pays de l'Europe orientale situé dans la péninsule de Balkan, avec une superficie de 28.748 km². En 2015 le nombre de la population était 2.893.000 habitants. L'Albanie représente un cas intéressant à compte tenu de ses particularités, non seulement de sa situation géographique mais aussi de son histoire. Située dans la péninsule des Balkans en Europe du Sud, l'Albanie est une des plus anciennes nations de la région. Elle a héritée de nombreuses ressources naturelles et une authentique culture riche en tradition. Après la Seconde Guerre mondiale, elle rejoint le bloc communiste européen, suivi par 45 ans de régime autocratique et d'auto-isolement. L'Albanie est rentrée dans une lutte pour créer une société démocratique et une économie de marché au début des années 1990. Suite à la deuxième guerre mondiale il rejoint le bloc des pays communiste jusqu'aux années 90. Le modèle mise en œuvre pendant les 45 ans a été basée sur l'idéologie marxiste et les pratiques de centralisation, en appliquant une dictature communiste et ainsi une économie autarchique¹²¹. De point de vue politique, l'Albanie ne reconnaissait pas des formes ou des traditions démocratiques et la mise en œuvre des principes de la lutte des classes. L'Economie était caractérisé par l'élimination de toute forme de propriété privé et de la planification centralisée¹²². Le «modèle» albanais avait par une autre caractéristique, celle de «l'autosuffisance». Cette stratégie était symbolisée par les barrières constitutionnelles qui ont exclue toute forme de l'aide étrangère et en 1981 l'Albanie a été isolé (Ylli Bufi (2001).

Elle a été sérieusement impliquée dans cette transformation historique pour rejoindre l'Europe, à laquelle elle appartient. Aucune de ces caractéristiques n'a

¹²¹ Ermelinda Meksi (2001)

¹²² Angjeli A. *Transicioni dhe liria ekonomike në Shqipëri*, 2007. (Transition et liberté économique en Albanie). L'auteur a été ministre de la finance et travaux sociaux en Albanie. Son ouvrage offre une vision complète des

été prise en compte dans l'installation d'une nouvelle méthode de fonctionnement, de pensée et de planification de l'avenir. Les premiers changements ont été accompagnés par les Organisations Internationales (OI), spécifiquement le programme '*Shock therapy*' ou '*big bang*' de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), pour 'injecter' un capitalisme immédiat; un modèle néoclassique de transition préconisant la mise en œuvre immédiate des réformes nécessaires pour établir une économie de marché libre. Il a été mis en place dans d'autres pays comme l'ex Tchécoslovaquie, la Pologne, la Bulgarie, la Russie, l'Estonie et la Lettonie, etc. De suite, des programmes d'aide humanitaire ont été mis en œuvre, comme le programme *Pelikan* de l'Etat italien qui était trouvé déjà sur place¹²³. Pour faire démarrer le nouveau régime à travers les aides.

Suite à la chute du communisme, la crise complexe avait envahi le pays: des difficultés économiques accumulées, structurelles, sociales et des déséquilibres financiers.

Depuis l'année 1991 l'Albanie a profité des aides d'assistances de l'Union européenne autour d'un milliard et 50 millions euro d'où 85 millions ont été sous forme de crédits de la banque de l'Europe des investissements et le reste sous forme de subventions. Pendant les années 1991-1993, l'Albanie a reçue comme aide alimentaire d'urgence estimée à 318 millions d'euro.

La banque mondiale (BM) a intervenu pour la première fois le 15 octobre 1991 en Albanie. Son but principale était la création et la mise en place des réformes ; à travers les politiques de consultations, crédits et assistance techniques. Depuis le début de son intervention et de ceux du Fonds monétaire internationale (FMI) le but a été d'atteindre trois objectifs :

- la libéralisation de l'Economie, le système des prix, les régimes de taux d'échange de la monnaie et du commerce.

¹²³ La coopération étroite entre les deux pays continue encore aujourd'hui. La majeure part des entreprises en Albanie sont d'origine italienne, y compris les hôpitaux privés et les Universités privés.

- la réussite de la stabilisation macroéconomique à travers les politiques fiscales et monétaires qui avait pour but l'équilibre durable du budget de l'Etat.
- la création des institutions des marchés par le biais des reformes structurels dans les domaines de l'administration fiscale, la privatisation, la reforme sur la propriété, règlementations bancaires et les assurances sociales dans le but de protéger les pauvres.

Les premières années la BM et l'Etat albanais ont visé surtout les premiers deux objectifs.

Pendant les années 90, le pays vivait une profonde crise, durant, l'assistance était nécessaire dans tous les secteurs¹²⁴ d'une manière bien confirmée. La priorité était surtout l'assistance humanitaire urgente (des alimentations, des médicaments et aussi de la matière première pour l'agriculture) et l'établissement économique. En 1992 la BM et le FMI ont signé un accord *Stand By* qui avait comme but le soutien de la restauration complète du pays vers un système basé sur l'économie libre. Pendant cette période, la BM a senti le besoin de collaborer avec d'autres organismes internationaux pour soutenir la stratégie et l'assistance des programmes de l'aide¹²⁵. La BM et le FMI ont intervenu dans des différents secteurs, comme la création de la banque nationale et son gouvernement et les reformes juridiques et législatives. Leur approche était uniquement des besoins (des besoins imposés).

En 1994 le pays avait le pourcentage le plus élevé d'aide par habitant de toute l'Europe centrale et orientale arrivant à 270 dollars d'aide contre les 550 dollars de revenu annuel moyen de cette période¹²⁶. Selon les statistiques, en 1991 le 75% des aides étaient à titre gratuit et 25% était sous forme subventionnée¹²⁷.

¹²⁴ Affirmer Franco Passantando, directeur executif de la Banque Mondiale, penant la presentation de son Institution apès 10 ans en Albanie, 2001

¹²⁵ Franco Passacantando (2001), *Shqipëria dhe antarsimi i saj ne Europë*, Tiranë.

¹²⁶ Programme PHARE, dg external relation of UE in www.mie.gov.al.

¹²⁷ En Klodian M. (2015), p. 95.

Aujourd'hui l'Albanie opte pour l'adhésion à l'Union Européenne selon les critères et les programmes établis par cette organisation.

5.2. Quel développement pour renforcer les capacités et répondre au contexte ?

Dans peu de documents officiels nous trouvons explicitement les difficultés des personnes pendant les années de la transition au-delà des institutions. Pour plusieurs auteurs l'enjeu était questions des agrégats macroéconomiques, mais leur vécu était beaucoup plus complexe que les simples chiffres macroéconomique. Une bonne partie a quitté le pays avec le grand désir de découvrir l'Europe libre.

Enfin, les albanais décidaient librement du lieu où vivre après 45 ans¹²⁸. Ces 45 ans la partie politique communistes et ces membres décidaient à leur place. Très souvent aussi de leur époux, des vacances, de leurs voisins, etc.¹²⁹. Ce que les personnes souhaitaient de la démocratie était la liberté, de s'exprimer, de s'associer, de voter, de la propriété, etc. et donc un système qui était basé sur le renforcement des capacités mais aussi sur leur sécurité.

Au lieu d'un « paquet de droits à respecter et renforcer¹³⁰ », les OIG ont apporté leur paquet de politiques néolibérales. Si les indicateurs d'interventions pour les OIG étaient purement les agrégats macroéconomiques¹³¹, il y avait une raison d'intervention de leur part, mais cette intervention ne correspondait pas au peuple ni à leur histoire.¹³²

¹²⁸ Pendant le communisme tout était planifié par l'Etat. Pour des brefs visites dans d'autres villes un permis auprès la commune était demandé avec l'itinéraire explicite.

¹²⁹ Anastas Angjeli(2007) s'exprime que le déni de peuple albanais on était évident dans leur attitude phisique.

¹³¹ Le pays était sombre dans une pauvreté extrême. Les personnes perdait le travail après avoir travaillé toute leur vie pour l'Etat. Les métiers disparaissaient avec les industries et les coopératives de l'Etat.

¹³² Dans une enquête faite aux citoyens de Gramshi et de Tirana (ceux-ci d'origines différentes) sur la simple question s'ils ont reçues directement un appui, de toute forme, des projets du développement par les OIG, sur 48 personnes, trois personnes ont répondu positivement.

Les personnes avaient fondés tous leurs idéaux pendant ces 45 ans dans la partie communiste. D'un jour au lendemain, ils se sont retrouvés face à un capitalisme accru. Cela était la contribution des aides au développement en Albanie¹³³.

L'instauration du capitalisme de ce genre était un autre défi pour les albanais. Ils ont vu croître la corruption, perdre leurs terres (la loi de la propriété privée n'était pas facile à appliquer, plusieurs personnes revendiquaient les terres de leurs parents qui sont étaient devenues parties de l'Etat communiste), perdre leur travail, leurs institutions et (qui sont étaient privatiser et donner au plus offrants), et peu à peu l'espoir de la liberté souhaitée. Si jusqu'à hier l'Etat était le décideur. Suite aux années 90, le marché a pris sa place.

Aujourd'hui une bonne partie de personnes vivent dans la pauvreté et/ou migrent pour retrouver une société plus juste. Les conséquences du communisme et les nouvelles politiques imposées sont reflétés dans plusieurs difficultés de pays (chômage, un faible système éducatif, plusieurs entreprises qui l'exploitent avec des concessions à vie, et un grand taux de corruption).

Une des raisons de la corruption sont les aides pour la reconstruction du pays¹³⁴.

Des politiques effectives sur les renforcements des capacités existent moins.

5.3. Programme ART GOLD 2, et leur politique du développement

Le programme Art GOLD 2 permet un nouveau type de multilatéralisme (entre gouvernement et Système de l'ONU) privilégiant la participation active des collectivités locales et des acteurs sociaux. Les collectivités locales sont les

¹³³ Selon mes souvenirs sur les aides humanitaires j'ai que deux souvenirs, les médicaments que les ONG et OIG offrait aux médecins et eux avaient droits de les distribuer entre les 6 mois qui suivait (probablement déjà échus) et les camions avec des pêches énormes, sans un goût de pêche.

¹³⁴ Selon le témoignage d'une fonctionnaire de Ministre de la construction en Albanie : « 40% de la somme (ce montant ce repartage et un bon pourcentage reste au Ministre) d'un grand projet de construction se partage entre le Ministre et ces collaborateurs fiables. Pour corrompre les chiffres il y a deux moyens : le recours aux constables experts et aussi les accords entre les fonctionnaires d'Etats et les privées qui gagne le concours du travail public. Ces deux se mettent d'accord de construire un œuvre de qualité plus basse (une route pourrie par exemple) pour réussir d'avoir un gain ». Je ne cite pas la personne pour la protéger.

populations qui vivent dans les territoires correspondant aux subdivisions politiques-administratives de l'État. Elles disposent des ressources naturelles, historiques, culturelles et de savoir, des systèmes de gouvernement, ceux-ci peuvent prendre des engagements et des responsabilités en dialoguant activement avec les structures centrales et les Organismes Inter-gouvernementales (OIG) concernées. L'initiative repose sur trois considérations :

- les ODD qui sont intrinsèquement liés et peuvent être atteints à travers la mise en œuvre d'une approche intersectorielle en faisant collaborer les acteurs concernés ;
- une intervention sur les mécanismes d'exclusion sociale pour combattre efficacement la pauvreté, l'analphabétisme, les maladies et agir sur les causes.
- l'effort de tous les acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux est nécessaire pour surmonter les obstacles structurels du développement,

ART encourage et soutient les Programme-cadres nationaux de coopération pour la gouvernance et le développement local. Ils créent un contexte institutionnel organisé de façon à ce que les acteurs, nationaux et internationaux, puissent contribuer au développement de manière coordonnée et complémentaire.

Quant à ART GOLD 2 vise à créer des partenaires impliquant des acteurs sub-nationaux, nationaux et internationaux afin de faire naître des potentiels de développement et de répondre aux exigences sociales dans une manière globale et participative. Ce programme a été financé par le gouvernement italien avec une contribution de Trust Fund « ART » de UNDP. Le programme est fondé sur trois composants interdépendants : UNDP Albanie, UNOPS et de UNDP HUB Genève. UNDP Albanie est responsable de la réalisation du programme en Albanie, UNOPS de la responsabilité technique internationale et UNDP HUB de Genève fournit le guide et la coordination favorisant le partenariat et la collaboration avec différentes institutions et acteurs potentiels pour le développement.

Le programme soutenait le Gouvernement albanais dans la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans la réalisation au niveau local des OMD à

travers des approches territoriales, particulièrement au niveau d'administrations régionales et communales.

Dans la réalisation des objectifs, ART GOLD 2 encourage la participation des différents acteurs locaux, nationaux et internationaux, promouvant dans les processus le rôle des actifs des acteurs sociaux, publics et privés. Sont ainsi inclus les communautés européennes sur place et la communauté locale.

Deux des régions où le programme a intervenu selon les priorités de l'Etat albanais, la région de Vlora et la région de Shkodra. La première phase (ART GOLD) du programme aidé à fonder les agences de développement locales.

Le but de cette deuxième phase est de renforcer les capacités de l'aide des Agences du Développement Local dans ces deux régions (LEDA et TEULEDA) à travers l'assistance technique. Le personnel de LEDA a été formé sur le développement des plans commerciaux, sur la gestion des projets, la création de nouveau partenariat. L'intérêt va surtout aux activités économiques au bénéfice des plus désavantagés. Le plan stratégique *Shkodra* (TEULEDA) est orienté sur le tourisme et celui de *Vlora* (AULEDA), se focalise sur l'environnement et le développement durable.

La promotion du développement économique conduit la recherche de la chaîne de valeur agro-alimentaire, en fournissant des lignes guides pour les administrations régionales, LEDA et producteurs locaux. L'AULEDA et la TEULEDA ont géré un schéma de fonds de garanties qui a fourni 14 micro-crédits bancaires pour les petites entreprises familiales et pour un total de 1.2 million de dollars USA, donnant la priorité aux jeunes, les femmes et les personnes désavantagées.

5.4. 'Projet de fonds de garantie de l'Agence AULEDA

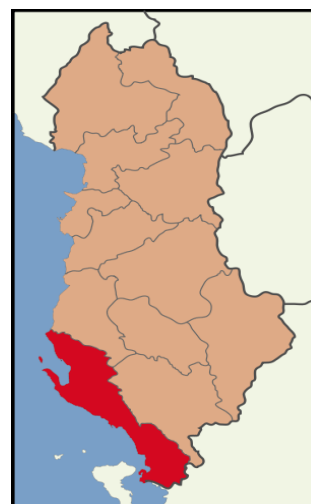
Le fonds de garantie a été réactivé et rendu opérationnel de 2010 au 2011 dans les deux régions et a été géré efficacement de la part de deux LEDAs en collaboration avec la banque *Credins* locale. Le groupe de travail a pu évaluer directement les satisfactions des bénéficiaires grâce aux demandes rapides et à la flexibilité des critères d'approbation du crédit.

Les bénéficiaires de programmes sont:

Les bénéficiaires directs : la population impliquée dans le projet du développement priorisé par l'autorité locale et tout le réseau des acteurs locaux impliqués

Les bénéficiaires indirects : sont tous ceux qui ne sont pas impliqués directement mais bénéficient des externalités du projet

Le fonds de la garantie des crédits de garantie compte ces secteurs : tourisme, agriculture et la pêche et l'artisanat.



AULEDA travers ce fonds, vient à l'aide des personnes vulnérables et facilite l'accès au crédit. Le fonds est disponible pour les personnes qui n'ont pas assez,

Les personnes que n'ont pas une garantie suffisante pour recevoir un crédit

- Start up surtout dans les zones rurales
- Personnes qui ont une idée réalisable

AULEDA offre toute l'assistance technique nécessaire pour ouvrir une entreprise et préparer le plan de business.

Le financement peut varier de 400.000 lek albanais au 10.000.000 lek albanais. Le temps pour liquorer ce crédit est entre 2 au 7 ans. Le crédit a un temps de grâce de 1 à 3 mois. Ce crédit doit être pour l'achat de machines matérielles de produits.

Les nouvelles entreprises peuvent utiliser le 20% de la somme du crédit.

Les priorités du projet correspondent parfaitement avec l'étude de la chaîne de valeurs et les schémas de stratégie de développement de la région, est sont plutôt dans ces domaines :

Crédits pour l'agriculture avec un but d'améliorer les conditions de vies et restaurer les activités de villages.

La pêche, le fonds a pour but de soutenir la pêche à travers le développement et le renforcement des idées et des projets pour la reconstruction des bateaux etc.

L'artisanat, le financement vise le secteur artisanat et à travers le renforcement des activités productive comme : des tapis, des produits de céramique, etc.

Crédits pour le tourisme, vise à travers le développement et le renforcement actuels la création d'une plus offre de services touristiques.

5.5. Quelle implication des droits de l'homme en développement dans un projet du terrain ?

Situation des libertés économiques dans les droits de l'homme

Dans la *Déclaration des droits de l'homme* seul l'individu propriétaire de biens ou de terres peut garantir l'indépendance et liberté. Sans propriété il peut tomber dans la dépendance. La propriété conçue comme moyen des libertés individuelles doit être distinguée de celle assimilée à un instrument de domination ou encore d'exploitation. Deux droits correspondent à cette définition :

- *droit à la propriété* qui garantit les liberté de disposer, acheter et de vendre, de donner et de recevoir ;
- *Le droits au travail* garantit les libertés de chercher du travail et de le quitter, de créer du travail

Il est important d'analyser les trois pôles qui définissent la relation de droit : droits, libertés et responsabilités. Dans ce sens le droit de propriété est un ensemble des droits de libertés.

la liberté d'utiliser,

la liberté de disposer et

la liberté de prêter et d'emprunter, s'assurer et de jouir des protections liées à des systèmes d'assurance.

Quant au droit au crédit adéquat comme peut être analysé comme droit de propriété qui garantit un minimum de liberté économique à qui est démuné. Il s'agit alors des garanties financières.

1. **Artan Balaj** « Cantina Balaj », production du vin. Son crédit consiste en 1.000.000 lek avec une maturité de 5 ans.

Programme	<i>AULEDA fonds de garantie</i>	
Nom de l'observateur	Kantina Balaj	15/01/2016
Institution et site web	Kantina « Balaj »	
Titre de l'observation	Le projet « Fonds de garantie	
Insertion sociale ; homme, entrepreneur		
Description	Identifier les principaux acteurs concernés par la pratique	
	Personne(s) / institution(s) : Artan Balaj AULEDA Banque Credins Lieu et durée de la pratique : Vlore, durée de crédit 5 ans UNOPS (KOMITETI I KREDISE)	Site internet :
	En quoi consiste brièvement la pratique ?	
	Artan Balaj a fondé un cave à vin. Il a une expérience de 10 ans en Friuli Italie. Grace à cette formation pratique qui a acquis, Artani a pu apprendre il retournait un jour à Vlora fondé sa cave.	
Analyse	Quels sont les autres acteurs impliqués ? A quelle(s) étape(s) du processus ?	
	L'employé Sa famille Se clients et ces fournisseurs	
Analyse	Quels sont les libertés et droits concernés par cette pratique ? Pour chacun d'entre eux, identifier les aspects positifs et/ou négatifs.	

Prospectives	La liberté de la propriété (Artani a pu acheter un but de terrain avec le crédit qui lui permettra d'élargir son activité. Droit à l'information : d'informer et d'être informer
	S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles Artani participe souvent aux formations Ils trouvent que sa formation est chère est lui aimerai continué suivre mais pas toujours est possible.
	Participer à une information adéquate (s'informer et informer) Quand j'ai la possibilité, je lis beaucoup mais sinon j'ai pas d'autre moyens. Personne n'organise des cours de formation continue .
	Quels sont les autres droits de l'homme concernés par cette pratique ? Pour chacun d'entre eux, identifier les aspects positifs et/ou négatifs.
	Droit à la formation tout au long de sa vie. Droits culturels Droit de l'information et droits du travail
	Quel bilan économique en tirez-vous ? (financement dépendant d'une seule source /mixte ? équilibré ? optimisation de toutes les ressources). Est-ce durable ?
	Le crédit que j'ai reçu je l'ai investissait pour acheter du terrain mais aussi de vignes qui me permettent de produire plus. Le cave à vin est la seul source de ma famille. Ma femme ne travaille pas.
	Quelles sont les perspectives futures de cette pratique ?
	Mon but est d'améliorer la qualité du vin. J'ai prends soin des vignettes, j'aime ce que je fais. Mon père faisait la rakia à la maison et moi je suis retourné à mes origines. Je voudrai avoir plus de employés mais je tiens de les payer bien et tout en règle alors j'attendrai un moment.

1.32.

2. **Baftjar Mucaj** Son activité consiste en vergers. Son crédit est de 2.000.000 lek avec une maturité de 82 mois. Pour réussir avoir ce crédit, Baftjar a utilisé un terrain comme hypothèque.

Programme	AULEDA FONDS DE GARANTIE	
Nom de l'observateur	Baftjar MUCAJ	
Institution et site web	Vergers	
Titre de l'observation	Le projet « Fonds de garantie	
Insertion sociale ; homme, entrepreneur		
Descri	Identifier les principaux acteurs concernés par la pratique	
	Personne(s) / institution(s) :	Site internet :

	<p>Baftjar Mucaj AULEDA Banque Credins Lieu et durée de la pratique : Vlore, durée de credit 82 mois UNOPS (KOMITETI I KREDISE)</p>
	<p>En quoi consiste brièvement la pratique ?</p> <p>M. Baftjar Mucaj a a disposition des terres profité pendant la reforme de loi 7501. Autour de 13.000m2. Il est aussi infirmière. Il travaille la terre avec sa femme et le soir il rejoint l'hopital.</p>
	<p>Quels sont les autres acteurs impliqués ? A quelle(s) étape(s) du processus ?</p> <p>Sa famille Se clients et ces fournisseurs</p>
Analyse	<p>Quels sont les libertés et droits concernés par cette pratique ? Pour chacun d'entre eux, identifier les aspects positifs et/ou négatifs.</p>
	<p>La liberté de la propriété (notamment ce du crédit) M. Mucaj n'a pas pu payer tout le crédit dans les 82 mois. Il explique que les intérêts étaient très élevé pour être des crédits agricole (16%). Bien évidemment très cher pour moi, il s'exprime. Droit à l'information : d'informer et d'être informer</p>
	<p>S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles</p> <p>M. Mucaj a appris s'occuper de ses fruitiers participant dans des cours</p>
	<p>Participer à une information adéquate (s'informer et informer)</p> <p>Quand j'ai la possibilité, je lis beaucoup mais sinon j'ai pas d'autre moyens. Il est très content de cela. Ces produits sont certifié biologique.</p>
	<p>Quels sont les autres droits de l'homme concernés par cette pratique ? Pour chacun d'entre eux, identifier les aspects positifs et/ou négatifs.</p> <p>Droit à la formation tout au long de sa vie. Droits culturels Droit de l'information et droits du travail</p>
	<p>Quel bilan économique en tirez-vous ? (financement dépendant d'une seule source /mixte ? équilibré ? optimisation de toutes les ressources). Est-ce durable ?</p> <p>Les salaires d'infirmiers de moi et ma femme et aussi le revenu de la terre. Toute va pour cette activité.</p>
Prospectives	<p>Quelles sont les perspectives futures de cette pratique ?</p> <p>Mon avenir : je continue te produire des très bonnes pêches. Je souhaite me transferer et vivre avec ma femme là-bas. On aime beaucoup cette activité et on gagne aussi.</p>

3. Qemal Sulejmani a demandé un crédit de 500.000 lek pour 5 ans pour

Programme	AULEDA FONDS DE GARANTIE	
Nom de l'observateur	Qemal Sulejmani	
Institution et site web	Produits agricole	
Titre de l'observation	Le projet « Fonds de garantie »	
Insertion sociale ; homme, entrepreneur		
Description	Identifier les principaux acteurs concernés par la pratique	
	Personne(s) / institution(s) : Qemal Sulejmani AULEDA Banque Credins	Site internet :
	Lieu et durée de la pratique : Vlore, durée de credit 82 mois UNOPS (KOMITETI I KREDISE)	
	En quoi consiste brièvement la pratique ?	
	M. Sulejmani a un terrain qui l'occupe pour la production des produits agricoles différents. Il vient d'une famille paysanne et il connaît très bien la terre et les produits. Sa difficulté et trouver du marché. Avec les étrangers est impossible. Il profite de nous s'exprime M. Sulejmani. L'Etat est inexistant et il nous protègent pas.	
	Quels sont les autres acteurs impliqués ? A quelle(s) étape(s) du processus ?	
	Sa famille et la famille de mon frère qui vit avec mes revenus. Se clients et ces fournisseurs Aucun lien avec l'Etat (à part payer les impôts).	
Analyse	Quels sont les libertés et droits concernés par cette pratique ? Pour chacun d'entre eux, identifier les aspects positifs et/ou négatifs.	
	La liberté de la propriété (notamment ce du crédit) La liberté d'être informer d'être informer La liberté de la formation continue, la liberté d'échange	
	S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles	
	M.S ulejmani apprend par les pratiques du terrain et moins dans des cours . Mes il s'informe avec ces amis	
	Participer à une information adéquate (s'informer et informer)	
	M.S ulejmani apprend par les pratiques du terrain et moins dans des cours . Mes il s'informe avec ces amis	
	Quels sont les autres droits de l'homme concernés par cette pratique ? Pour chacun d'entre eux, identifier les aspects positifs et/ou négatifs.	

	<p>Droit à la formation tout au long de sa vie.</p> <p>Droits culturels</p> <p>Droit de l'information et droits du travail</p>
	<p>Quel bilan économique en tirez-vous ? (financement dépendant d'une seule source /mixte ? équilibré ? optimisation de toutes les ressources). Est-ce durable ?</p> <p>Je vis avec cette activité, je fais vivre aussi la famille de mon frère.</p>
Prospectives	<p>Quelles sont les perspectives futures de cette pratique ?</p> <p>J'aimerais grandir mon activité. J'ai le potentiel et aussi des employés femmes formidables. Très travailleuses, mais le problème sera toujours la magasinassions... Je ne sais pas comment le conserver. Je dois investirai bcp pour faire cela.</p>

Conclusion : unité entre moyens et fins

La coopération au développement vise un monde meilleur selon des objectifs prédéfinis. L'hypothèse de ce travail est que ces objectifs sont le plus souvent définis en termes de besoins que de capacités. Les droits de l'homme y figurent en tant que domaine parmi d'autres, et souvent réduits à une approche juridique. La thèse développée ici, est que les droits humains ont une valeur transversale fondamentale à la fois en tant que moyens et objectifs, selon l'approche d'Amartya Sen. De façon plus précise, ils constituent une « grammaire politique » en ce sens qu'ils permettent, dès la conception, jusqu'à l'évaluation en passant par l'exécution et la surveillance des activités en coopération, d'en assurer et vérifier à la fois la légitimité démocratique et la cohérence. La légitimité est assurée dans la mesure où ce sont les capacités des personnes à conduire des choix libres et responsables qui sont au centre de toutes les stratégies, en tant que principales ressources économiques du développement : les autres ressources sont des moyens pour les premières. La cohérence est garantie par les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance des droits humains.

Cette « approche politique basée sur les droits de l'homme en développement », telle qu'elle est étudiée dans les travaux des chaires UNESCO de Fribourg et de Bergame a, a en outre l'avantage pratique de permettre une synergie optimale entre des secteurs qui, le plus souvent restent largement cloisonnés. Cela permet de donner une consistance concrète à la notion de « développement inclusif », inclusif des personnes, de leurs organisations et des domaines. Cette définition semble être plus complète que celles qui sont proposées en général par les OIG. Celles-ci restent fort dépendantes des cloisonnements entre les différents secteurs politiques.

Cette approche audacieuse qui tente d'établir une cohérence optimale entre les principes et l'efficacité de la dynamique des activités jusque dans leurs résultats est fondée de la façon la plus objective qu'il soit sur les instruments juridiques fondateurs de l'Etat de droit et des relations internationales. Le plus souvent, cependant, il y a un fossé entre les grands principes dont la rationalité est peu

contestée et la réalité. C'est pourquoi la démonstration doit se compléter par une analyse des indicateurs. Les statistiques disponibles analysent les résultats et les processus en fonction de la diversité des secteurs. Les indicateurs de droits de l'homme évaluent chaque droit ou groupe de droits de façon séparée, leur efficacité s'en trouve ainsi limitée. Si nous avons posé, cependant, que le droit au développement se trouve réalisé dans la dynamique de l'interdépendance des droits, et donc des secteurs, selon la théorie des capacités, nous avons dû chercher des indicateurs systémiques, et notamment d'inter-connexion. C'est dans les connexions entre les ressources et leurs valeurs, comprises dans leur diversité, que se trouve le principe d'un développement économique. Ainsi l'économie n'est plus considérée elle-même comme un secteur parmi d'autres, mais dans sa transversalité, au service du développement synergique des capacités des personnes et des institutions.

C'est pourquoi cette approche met l'accent sur l'apport mutuel des droits économiques et des droits culturels, considérés dans l'ensemble des autres droits. Ils permettent en effet de confirmer les synergies dans la prise en compte des ressources et valeurs du développement inclusif, selon les dimensions étroitement entremêlées du culturel et de l'économie.

La notion du bien commun, dans toute sa généralité, n'est plus seulement un principe idéaliste, mais celui-ci peut être compris dans la définition de responsabilités spécifiques, tout en étant inter-reliées aux trois niveaux : micro, meso et macro.

Dans le cas de l'Albanie, le projet ART GOLD 2 implique une approche de développement territorial innovatif, notamment en ce qui concerne l'implication de tous les acteurs et une synergie de leurs ressources. La tendance est cependant d'évaluer les résultats avec des indicateurs prédéfinis qui ne sont pas forcément aptes à saisir les synergies. Les droits de l'homme y sont certes mentionnés, mais ne sont pas pris en compte en tant que conducteurs de capacités. La durabilité des capacités ne peut alors être saisie car la continuité d'une dynamique se trouve

entre les droits et non dans chaque droit, dans la synergie des capacités et non dans chaque secteur cloisonné.

Cette approche politique basée sur les droits de l'homme en développement permet ainsi une visée systémique qui prend en compte toute la chaîne de la coopération. Ce n'est cependant pas une simple vision « globale », comme le serait un horizon à atteindre, mais une perspective économique et politique qui s'appuie sur l'atteinte d'une sécurité de base des capacités fondamentales aux niveaux individuel et structurel. Les dimensions instrumentales ou fonctionnelles sont ainsi immédiatement fondées sur des valeurs qui tout en étant d'abord éthiques, se déploient dans leurs dimensions culturelles, écologiques, économiques, politiques et sociales.

Annexe

1. Méthode éthique systémique pour l'évaluation d'un droit de l'homme

Effectivité. Le droit sélectionné est observé en vue de définir des obligations de résultat et non pas seulement dans une perspective programmatique ; le résultat se définit par l'effet réalisé (ou accomplissement) du droit (l'éducation, l'information, l'alimentation, etc.).

La personne au centre. La personne – sujet du droit – est au centre : c'est l'effectivité du droit de chaque personne qui est observée et ce sont les sujets de droits qui sont appelés à participer, é titre individuel et collectif, à l'évaluation et puis à la responsabilité commune de mise en œuvre et d'interprétation.

Les capacités. L'observation d'un droit porte sur des valeurs associées à des capacités individuelles et les capacités de réponse des institutions. Ces capacités, selon l'esprit des Observations du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. Sont désignées par : l'acceptabilité, l'adaptabilité, la dotation adéquate et l'accessibilité. Les indicateurs identifiés constituent un ensemble systématique d'entrées et non une simple liste.

Continuité éthique. Dans le processus d'élaboration des indicateurs (collecte des données, traitement et interprétation des résultats), la continuité de la boucle valeur – indicateur – mesure - valeur est respectée.

Indivisibilité des droits. L'observation concrète, tout en portant sur un droit humain précis (et non sur un phénomène d'ensemble comme le développement), identifie en situation les connexions entre les droits, vérifiant les principes de l'indivisibilité et de l'interdépendance.

Identification. Les acteurs principaux du système social concerné par l'effectivité de ce droit sont identifiés et respecté dans leur diversité, qui inclut aussi bien les acteurs publics, civils et privés, les secteurs formels et non formels.

Interaction. Les divers acteurs participent au processus d'observation : définition des valeurs et indicateurs, collecte, traitement, interprétation et utilisation. Ils sont invités à constituer un comité permanent de recherche et de pilotage.

Les trois conditions de réussite à réunir sont :

- une conception cohérente du droit au sein d'une logique de développement intégré.
- une demande sociale et politique.
- Des partenaires prêts à collaborer et à s'engager sur la durée, en un groupe de recherche et de pilotage permanent.

2. Tableau des objectifs et de la planification adopté selon l'UNCT par les ministères en Albanie

Tableau des objectifs et de la planification
Stratégie sur l'enseignement pré-universitaire
Ministère de l'Education et de la Science
Les objectifs de la politique
Programme budgétaire: Education élémentaire
<p>Objectif 1: Fournir au moins une année préparatoire, avant l'inscription en première année, pour tous les enfants âgés de 5 ans</p>
<p>Indicateurs:</p> <p>1 Augmenter la participation des enfants âgés de 5 ans dans les classes maternelles et les classes préparatoires.</p>
<p>Objectif 2: Améliorer la qualité du processus d'apprentissage éducatif afin de réduire les différences avec les pays de l'OCDE.</p>
<p>Indicateur:</p> <p>1 Augmentation du pourcentage de passage aux examens finaux</p> <p>2 Augmentation du nombre d'étudiants qui commencent la première année et arrivent à la cinquième année sans échouer. □</p>
<p>Objectif 3: Fournir les conditions adéquates pour achever l'enseignement élémentaire aux étudiants exposés au risque de quitter l'école (Les élèves d'origine Romain et les élèves handicapés)</p>
<p>Indicateurs:</p> <p>3 Réduction du taux d'abandon pour l'enseignement élémentaire (Le ratio des étudiants non qualifiés à la fin de l'année scolaire en raison d'absences au nombre total d'étudiants inscrits en septembre l'ensemble du cycle, les classes I-IX)</p> <p>4 Augmentation de niveau de nombre d'inscrits à l'enseignement élémentaire pour les étudiants Rom (le ratio des étudiants Rom inscrits à l'enseignement élémentaire au nombre total d'enfants Rom en âge de l'enseignement élémentaire)</p>
Programme budgétaire: Education secondaire
<p>Objectif 4: Une qualité d'éducation améliorée afin de garantir un environnement d'apprentissage comparable à celle des écoles européennes.</p>
<p>Indicateurs:</p> <p>5 Augmentation du pourcentage d'élèves réussissant l'examen de la littérature du diplôme de maturité avec des notes élevées par rapport au nombre total de diplômés.</p>

6	Augmentation du pourcentage d'élèves réussissant l'examen du mathématiques de diplôme de maturité avec des notes élevées par rapport au nombre total de diplômés.
7	Augmentation de nombre d'enseignants qualifiés (formés)
Programme budgétaire: Formation professionnelle	
Objectif 5:	
Améliorer les conditions et la qualité de l'enseignement dans les écoles de formation professionnelle, sociale et culturelle. Expansion et la modernisation du VE et SC par l'ouverture de nouvelles succursales afin de répondre au développement économique et les exigences du marché national et régional du travail.	
Indicateurs:	
8	Augmentation du pourcentage des étudiants inscrits à l'enseignement professionnelle, sociale et culturelle (par rapport au total des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire)
9	Augmentation du pourcentage d'élèves qui terminent l'enseignement professionnel et de trouver un emploi lié à leur spécialisation (par rapport au total des étudiants qui complète la formation professionnelle)
10	Augmentation du pourcentage d'étudiants inscrits dans les nouvelles succursales ouvertes (par rapport au total des élèves inscrits dans l'enseignement professionnel)
Stratégie pour l'enseignement supérieur	
Ministère de l'Education et de la Science	
Objectif de la politique	
Programme budgétaire: Enseignement supérieur	
Objectif 1:	
Améliorer la qualité de la formation dans le système d'enseignement, en améliorant la qualité des programmes dans les trois cycles d'études selon les normes européennes, les méthodes d'enseignement, le renforcement constant des capacités humaines et l'intégration de l'enseignement de la science à travers la poursuite de l'amélioration de l'infrastructure de recherche-didactique établissements d'enseignement supérieur.	
Indicateurs:	
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'enseignants avec des titres et des diplômes - Augmentation de conférencier / ratio élèves - Augmentation de la surface / nombre d'élèves - Augmentation du nombre d'applications gagnantes pour des projets de recherche scientifique de l'infrastructure 	
Objectif 2:	
Assurer une qualité comparable des établissements d'enseignement supérieur et de leurs programmes d'études grâce à des contrôles de qualité internes et les processus d'évaluation externe de la qualité.	

<p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'évaluations internes Public / Privé - Augmentation du nombre de programmes accrédités - Augmentation du nombre de bénéficiaires du Fonds d'excellence - Augmentation du nombre d'applications lauréates de programme Tempus - Augmentation du nombre d'applications lauréates de programme ERASMUS MUNDUS
<p>Objectif 3:</p> <p>Élargir le système d'enseignement en augmentant le nombre d'admissions, les offres de formation et d'améliorer le programme de mobilité des étudiants. Élargir et renforcer l'apprentissage continu et l'augmentation de la formation à temps partiel et la formation en ligne</p>
<p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le quota d'admissions dans les universités - Augmentation du nombre de programmes disponibles à HEI - Augmentation du pourcentage de diplômés inscrits à HEI (par rapport au nombre total de diplômés)
<p>Objectif 4:</p> <p>Augmentation de l'autonomie financière et académique des établissements d'enseignement supérieur</p>
<p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du pourcentage de PIB pour l'enseignement supérieur - Augmentation de la part de l'enseignement supérieur dans le budget de l'Etat pour l'éducation - Coût par élève

Strategy of Public Order
Ministry of Interior
Policy objective
1. 1. State Police Program - Crimes Investigation Sub-Program
<p>Objective 1</p> <p>Reducing drug supply and reducing the quantities of hard drugs transited through Albania.</p>
<p>Indicators</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 Increased number of actions against the sale and trafficking of narcotics 12 Reduced number of cultivated and destroyed narcotic plants 13 Reduced amount of heroin seized in Italy that was transited from Albania (kilograms) 14 Reduced amount of cocaine seized in Italy that was transited from Albania (kilograms)

<p>Objective 2</p> <p>Reducing illegal trafficking, especially trafficking in human beings from / through our country.</p>
<p>Indicators</p> <p>15 Increased percentage of identified criminal illegal trafficking</p> <p>16 Reduced percentage of trafficked persons against the total number of trafficking cases.</p>
<p>Objective 3</p> <p>Reducing the number of intentional murders</p>
<p>Indicators:</p> <p>17 Reduced number of murders per 100 thousand inhabitants.</p> <p>18 Increased murder detection rate (number of murder cases solved / total number of murders)</p>
<p>Objective 4 Increasing indicators on the fight against economic and financial crimes, money laundering and corruption.</p>
<p>Indicators</p> <p>19 Increased percentage of identified economic and financial crimes</p> <p>20 Increased value of seized assets derived from criminal activity (in millions of Euros)</p> <p>21 Increased value of seized assets for money laundering (in millions of Euros)</p> <p>22 Increased detection rate for corruption offenses and crimes of officials on duty (number of criminal offenses identified)</p>
<p>2. 2.</p> <p>State Police Program – Order and Safety Sub-Program</p>
<p>Objective 5</p> <p>Increasing road safety by reducing the number of deadly road accidents</p>
<p>Indicators</p> <p>23 Reduced number of road accidents (per 10,000 vehicles in circulation)</p> <p>24 Reducing the number of road accidents resulting in death per 10,000 vehicles in circulation</p> <p>25 Reduced number of deaths due to alcohol induced accidents compared to the total (%)</p> <p>26 Reduced number of accidents resulting in death due to speeding compared to the total (%)</p> <p>27 Reduced incidence of cases of driving under the influence of alcohol, exceeding the limit of alcohol</p> <p>28 Reduced percentage of vehicles monitored for speeding, exceeding the allowed limit</p>
<p>Objective 6</p> <p>Reducing antisocial behaviour and street crime.</p>
<p>Indicators</p>

29	Reduced number of crimes per 100 thousand inhabitants
30	
Objective 7	
Increasing community safety and trust through increasing the number of public calls to the police.	
Indicators	
31	Increased number of public calls to the police
32	
3. 3.	
State Police Program – Border and Migration Sub-Program	
Objective 8	
Raising standards for border control and supervision through the application of the best practices for its integrated management.	
Indicators	
33	Reduced number of criminal offenses for illegal trafficking (number of illegal trafficking cases)
34	Reduced number of cases of capturing of narcotic substances at the border (number of cases for illegal trafficking of narcotic substances)
35	

Agriculture and Food Sectoral Strategy and the Rural Development Crosscutting Strategy	
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Protection	
Policy objective	
Objective 1:	
Increasing competitiveness of agricultural and agro-food sector by supporting the restructuring and development of value-adding activities in agriculture.	
Indicators	
36	Increased surface of agricultural land planted with vines, fruit trees and olives, compared to the total arable agricultural land.
37	Improved marketing network through the establishment of agro-food markets compared to the total market.
38	Increased percentage of farmers and agro processing businesses that receive information, compared to the total of farmers and agro processing businesses
39	Increased percentage of food business operators who have implemented safety and quality systems, HACCP and ISO compared to their total.

<p>Objective 2</p> <p>40 Protecting and improving the environment through sustainable management of natural resources in rural areas.</p> <p>41 Increasing the percentage of agricultural land area with rehabilitated irrigation infrastructure compared to the total of potentially irrigated agricultural land area.</p> <p>42 Percentage of agricultural land area with rehabilitated drainage infrastructure compared to the total of potentially drainable agricultural land surface</p>
<p>Objective 3</p> <p>Improving the process of rural development policies and programs, as well as the management of its supportive process (state aid schemes).</p>
<p>Indicators:</p> <p>43 Increased percentage of plants built for the production of seedlings compared to the total planned</p> <p>44 Increased production of planting stock for seedlings compared to the total planned</p>

Strategy of Justice (Draft)
Ministry of Justice
Policy objective
Budget Program: Administration of Prisons
<p>Objective 1:</p> <p>Keeping prisoners and detainees in proper security and housing conditions</p>
<p>Indicators:</p> <p>45 Reduced percentage of overcrowding in prisons and detention facilities ((No. of prisoners - Capacity) / Capacity)</p> <p>46 Improved health care to prisoners and detainees (health care hours per month)</p> <p>47 Ratio of prisoners per 1 police officer (number of prisoners per one police officer)</p> <p>48 Increased number of institutions surveyed by modern camera systems in internal and perimeter facilities</p> <p>49 Territory surveyed at all times with cameras (monitoring will start in the future and will replace the above indicator)</p> <p>50 Decreased number of prison escapes</p> <p>51</p>
<p>Objective 2:</p> <p>Humane treatment for prisoners and detainees.</p>

<p>Indicators:</p> <p>52 Maintaining the standard food ratio for unemployed offenders and juveniles to 2615 k / calories (EU standard)</p> <p>53 Maintaining the standard food ratio for employed offenders to 3033 k / calories (EU standard).</p> <p>54 Maintaining the standard food ratio for ill offenders to 3345 k / calories (EU standard).</p> <p>55 Increased number of employees within the prison system.</p> <p>56 Increased number of social-educational and cultural-sport activities organized.</p> <p>57 Increased number of hours dedicated to the social-educational and cultural-sport activities, etc. (hours/month).</p> <p>58 Increased number of counselling and therapy hours for prisoners (hours/month).</p> <p>59 Reduced number of confirmed cases of violence by staff against prisoners.</p>
<p>Objective 3:</p> <p>Professional growth of staff serving in the prison system.</p>
<p>Indicators:</p> <p>Percentage of staff trained by the Prison Training Centre.</p>
<p>Budget Program: Judicial Bailiff</p>
<p>Objective 4:</p> <p>Increasing the number of enforcements of executive titles.</p>
<p>Indicators:</p> <p>60 Increased number of enforcements of executive titles per year.</p>
<p>Objective 5 (to be added in the future):</p> <p>Increasing the effectiveness of supervision of persons sentenced to alternative punishments.</p>
<p>Indicators:</p> <p>61 Reduced recidivism rate within the period of supervision (No. of convicts resentenced for the period of supervision / No. of convicts).</p> <p>62 Average number of persons sentenced to alternative punishments supervised by a Probation Service specialist (No. of convicts / specialist).</p>
<p>Economic and Business Development Strategy</p>
<p>Ministry of Economy, Trade and Energy</p>
<p>Policy objective</p>
<p>1. Budget Program: Support for Economic Development</p>
<p>Objective 1:</p> <p>Sustainable development of the business through improved business climate</p>

<p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> 63 Number of days for registering a new business 64 Number of days for opening a new business 65 Number of procedural steps for opening a new business
<p>Objective 2</p> <p>Improving business performance through supportive programs and policies.</p>
<p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> 66 Increased number of active enterprises 67 Increased number of employed people
<p>Objective 3</p> <p>Internationalization of Albanian businesses through measures promoting exports and the increase of economy competitiveness in the regional and the European Union market.</p>
<p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> 68 Increased exports of goods (in millions of Euros) 69 Increased contribution of exports to the GDP (in%) (to be monitored in the future) 70 Increased exports of goods only from domestic production (Made in Albania) - (in millions of Euros) (to be monitored in the future) 71 Ratio in % of exports "Made in Albania / Fason Production (to be monitored in the future) 72 Increased competitiveness index (to be monitored in the future)
<p>Objective 4</p> <p>Increasing Foreign Direct Investment flows</p>
<p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> 73 Increased Foreign Direct Investments (FDI) - in millions of Euros 74 Foreign Direct Investments as % of the GDP (to be monitored in the future)
<p>2. Budget Program: Support for Natural Resources</p>
<p>Objective 5</p> <p>Development of the mining industry in Albania and the integration of mining activity in the national processes of economic development through the evaluation of the mineral-holding potential in the country and the economy-effective introduction of traditional and new mineral groups.</p>
<p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> 75 Increased mining production. (Output value realized per year in the mining sector in millions of Euros) 76 Increased investment realised in the mining sector (value in millions of USD)

Strategy of Energy
Ministry of Economy, Trade and Energy
Policy objective
1. Budget Program: Support for Energy
Objective 1 Increasing domestic energy production capacity in order to reduce the energy imports bill.
Indicators: 77 Increased domestic production of electricity (in GWh).
Objective 2 78 Increasing the consumption of energy per capita of the country, in accordance with energy consumption standards in other European countries.
Indicators: 79 Increased energy consumption in our country (expressed in TOE - tonnes of oil equivalent per capita).
Objective 3 Increased consumption of electricity per capita supports economic development. (Compared to the electricity consumption in other Balkan countries).
Indicators: 80 Electricity consumption (expressed in kWh per capita)
Objective 4 Promoting and using renewable resources as a factor for increasing the security of supply.
Indicators: 81 Total percentage of energy consumption coming from renewable energy sources
Objective 5 Increasing consumption of oil products per inhabitant, an indicator of the country's economic development, consumption of oil products in the region.
Indicators: 82 Increased use of oil products per inhabitant (TOE / inhabitant).
Objective 6

Diversification of energy supply sources in order to meet the growing demand.

Indicators:

- 83 Increased consumption of Liquid Petroleum Gas (LPG) - in tonnes.
- 84 *Making use of ports for oil and gas by-products.*
- 85 *Promoting and signing a number of agreements and contracts for interconnection lines.*

Objective 7

Privatization and restructuring of the energy sector.

Indicators:

- 86 Increased number of restructured and privatized strategic enterprises.

Crosscutting Strategy on Information Society
MITIK
Policy objective
Budget program:
Objective 1: Improving the national infrastructure of information and communication technology as the main pillar towards a fast development of Information Society and growth of e-readiness.
Indicators: <ul style="list-style-type: none">87 Increased penetration of fixed telephony (The number of fixed telephony per 100 inhabitants, in percentage)88 Increased penetration rate of mobile telephony (The number of mobile telephony subscribers per 100 inhabitants, in percentage)89 Increased percentage of internet users (Number of internet users per 100 inhabitants, in percentage)90 Increased percentage of broadband penetration (Number of broadband connections per 100 inhabitants, in percentage)
Objective 2: Developing e-government and providing interactive online public services for the citizens and businesses

<p>Indicators:</p> <p>91 Increased interactive provision of public services for the individuals and businesses (Percentage of 20 basic public services of e-government provided interactively)</p> <p>92 Increased e-government readiness index (Measured by the UN e-government readiness index)</p>
<p>Objective 3:</p> <p>Improving the quality and quantity of information available for the collection and processing of online data and public services aiming the increase of participation among citizens and the responsibility of public administration.</p>
<p>Indicators:</p> <p>93 Increased participation in government through the monitoring of the e-participation index, based on the UN report</p> <p>94 Reduced basket price for information and communication technology (issued by ITU)</p>
<p>Objective 4 (to be added in the future):</p> <p>Improving and further developing ICT and e-business.</p>
<p>Indicators:</p> <p>95 Percentage of companies/businesses using the internet</p> <p>96 Percentage of e-commerce</p>

Environment Crosscutting Strategy
Ministry of Environment, Forests and Water Administration
Policy objective
<p>Objective 1</p> <p>Meeting the respective (EU, WHO) standards for the quality of air, water (supply and treatment), noise, urban waste, etc., aiming the improvement of the quality of life.</p>
<p>Indicators</p> <p>97 Increased incidence of cases of compliance with air quality standards, compared to the total number of cases monitored (in percentage)</p> <p>98 Increased incidence of cases of compliance with water quality standards, compared to the total number of cases monitored (in percentage).</p> <p>99 Increased amount of waste delivered in sanitary landfills compared to the amount of waste disposed of in open deposits (in percentage).</p> <p>100 Increased amount of recycled waste (in percentage).</p> <p>101 Reduced amount of waste delivered in landfills (in percentage).</p>

<p>Objective 2</p> <p>Reducing greenhouse gas emissions and ozone-depleting substances, thus contributing to the prevention of climate change.</p>
<p>Indicators</p> <p>102 Constantly keeping the amount of the ozone-depleting substance Chlorofluorocarbon (CFC), to 0 tonnes.</p> <p>103 Monitoring the amount of the ozone-depleting substance, Hydrochlorofluorocarbon (HCFC).</p>
<p>Objective 3</p> <p>Sustainable management of the environmental components aiming the good administration of natural resources and environment protection as a whole.</p>
<p>Indicators</p> <p>104 Low level of illegal logging.</p> <p>105 Management of catchment areas in compliance with the management plans.</p> <p>106 Increased forest and pasture surface area covered by breeding plans.</p>
<p>Objective 4</p> <p>Protection and growth of biodiversity, protected areas and species, aiming the protection of natural and cultural environment heritage.</p>
<p>Indicators</p> <p>107 Increased surface of Protected Areas (PA).</p> <p>108 Increased percentage of Protected Areas (National Parks) having drafted and approved Management Plans.</p>

Sectoral Strategy of Employment and Vocational Training
Ministry of Labour, Social Affairs and Equal Opportunities
Policy objective
Budget program: The labour market
<p>Objective 1:</p> <p>Establishing a unique and modern system for employment services across the country (Employment growth through mediation).</p>
<p>Indicators:</p> <p>109 Increased number of mediations from employment offices.</p> <p>110 Increased percentage of digitized employment offices.</p>
<p>Objective 2:</p>

Promoting employment through employment promotion programs
<p>Indicators:</p> <p>111 Increased number of new employment promotion programs (new programs/year).</p> <p>112 Increased percentage of participants from special groups of jobseekers in employment promotion programs.</p>
<p>Objective 3:</p> <p>Reducing the unemployment level by aiming the EU unemployment level by 2013.</p>
<p>Indicators:</p> <p>113 Reduced unemployment level.</p> <p>114 Reduced percentage of long-term unemployed people</p> <p>115 Increased percentage of young people registered in Employment Offices who have started a job.</p>
<p>Objective 4:</p> <p>Promoting policies and taking the necessary measures for the development and consolidation of Vocational Training.</p>
<p>Indicators:</p> <p>116 Increased number of people trained in vocational courses</p> <p>117 Increased number of people who are employed after completion of vocational courses</p> <p>118 Increased number of new courses opened at the Regional Directorate of Public Vocational Training (new courses/year)</p>

Sectoral Strategy on Social Protection
MINISTRY OF LABOUR, SOCIAL AFFAIRS AND EQUAL OPPORTUNITIES
Policy objective
Budget program: Social Protection
<p>Objective 1:</p> <p>Reduction of poverty through the economic aid program</p>
<p>Indicators:</p> <p>119 Increased percentage of families who have left the economic aid program</p> <p>120 Increased average amount/value of Economic Aid (EA) per family (ALL)</p>
<p>Objective 2:</p> <p>Establishing a sustainable and quality network for community services by public and private operators</p>

<p>Indicators:</p> <p>121 Increased number of families benefiting services from public and private operators</p> <p>122 Increased number of elderly people benefiting services from public and private operators</p> <p>123 Increased number of disabled people benefiting services from public and private operators</p> <p>124 Reduced number of women and girls at risk of trafficking benefiting services from public and private operators</p> <p>125 Increased number of licensed private entities providing services meeting the social services standards.</p>
<p>Objective 3:</p> <p>Protecting disabled people from social exclusion</p>
<p>Indicators:</p> <p>126 Increased number of disabled people included in the payment scheme due to their disability.</p> <p>127 Increased number of caretakers for disabled people who benefit payments</p>

Social Inclusion Crosscutting Strategy
MINISTRY OF LABOUR, SOCIAL AFFAIRS AND EQUAL OPPORTUNITIES
Policy objective
Budget program: Social Inclusion
<p>Objective 1:</p> <p>Reducing the poverty level by increasing people's opportunities to generate income</p>
<p>Indicators:</p> <p>128 Level of absolute poverty</p> <p>129 <i>Measuring unit: percentage of absolute poverty</i></p> <p>130 Percentage of women employed in the non agricultural private sector</p>
<p>Objective 2:</p> <p>Facilitating access to basic services for individuals</p>
<p>Indicators:</p> <p>131 The number of public and private institutions providing social care services</p> <p>132 Child mortality rate for children under 5 years old</p> <p>133 Percentage of population without access to potable water</p>

<p>Objective 3: Supporting vulnerable groups</p>
<p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> 134 Payment for disabled people compared to poverty line 135 Instances of violence denounced for which a criminal case has been opened

Transport Strategy
Ministry of Public Works and Transport
Policy objective
Budget program: National Road Network
<p>Objective 1: Construction of a new road network without interruptions and obstructions, aiming the promotion and increase of freight and passengers' transport as well as approximation of markets.</p>
<p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> 136 Increased volume of passengers' transport in the Albanian road network (thousand passengers) 137 Increased volume of passengers' transport in the Albanian road network (thousand passengers/kilometre) 138 Increased volume of freight transport in the road network (thousand tonnes) 139 Increased volume of freight transport in the road network (thousand tonnes/kilometre) 140 Increased volume of vehicles transporting freight and passengers (Average daily annual traffic)
<p>Objective 2: Establishing an environmentally friendly, low cost and high safety transport aiming the reduction of accidents' black spots.</p>
<p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> 141 Reduction of black spots identified 142 Reduced percentage of deadly road accidents per year per 100.000 inhabitants
<p>Objective 3: Developing and improving the national road network (corridors included in the main Core Network, roads to border and tourist destinations) and improving the road maintenance</p>

system
<p>Indicators:</p> <p>143 Increased amount of road network upgraded, constructed and rehabilitated with high standard roads (km road)</p> <p>144 Increased amount of national road network maintained through performance contracts (km road)</p>
Budget program: Ports
<p>Objective 4:</p> <p>Developing marine transport by achieving European standards.</p>
<p>Indicators:</p> <p>145 Reduced number of ships registered under the Albanian flag that do not meet the EU standards.</p> <p>146 Increased number of licenses issued</p>
<p>Objective 5:</p> <p>Developing ports through investments based on the respective Master-Plans and increasing their commercial independence and orientation towards market economy.</p>
<p>Indicators:</p> <p>147 Reduced number of cargo ships processed in Albanian ports</p> <p>148 Increased number of passengers travelling by ferry ships</p> <p>149 Increased number of privatized services</p>
Budget program: Railways
<p>Objective 6:</p> <p>Improving and further developing the railway network for the provision of efficient, low cost, reliable and stable services for the national and international transport of passengers and freight.</p>
<p>Indicators:</p> <p>150 Increased number of passengers using railway transport per year</p> <p>151 Increased number of goods transported via railway per year</p> <p>152 Increased amount of import-export goods that have been transported via the international railway system</p>
Budget program: Air Transport
<p>Objective 7:</p> <p>Improving the efficiency of air transport through the establishment of a competing market and the liberalisation of air services.</p>
<p>Indicators:</p> <p>153 Increased flow of flights</p>

Table of Achievements and Planning
National Strategy of Water Supply and Sewerage Service Sector
Ministry of Public Works and Transport
Policy objective
<i>Objective: 1</i> Increasing access of urban and rural population to water supply through the reconstruction and construction of new water supply systems and improvement of the quality of services provided by these companies to the population.
<i>Indicators:</i> 155 Increased water supply for urban population compared to the total urban population. 156 Increased water supply for rural population compared to the total rural population. 157 Increased number of meter connections in the water supply network
<i>Objective: 2</i> Increasing the percentage of the population that has been connected to an upgraded sewerage network for urban and rural areas
<i>Indicators:</i> 158 Increased percentage of urban areas population (compared to the total of urban population) that have been connected to or have seen an improvement in the sewerage network. 159 Increased percentage of rural areas population (compared to the total of rural population) that have been connected to or have seen an improvement in the sewerage network.
<i>Objective: 3</i> Considerably improving the performance of this sector in order to provide quality sustainable services and reduce state budget subsidies.
<i>Indicators:</i> 160 Provision of income for covering the DOC of the Water Supply and Sewerage Service Sector. 161 Reduced subsidies for covering the DOC of the Water Supply and Sewerage Service Sector. 162 Increased overall collection rate.
<i>Objective: 4</i>

Increasing the average water supply time for the urban and rural population by making a better use of the existing water resources and connecting to new water resources.
Indicators: 163 Increased water supply duration for the population.
Objective: 5 Increasing the percentage of urban and rural population connected to waste water treatment plants through the improvement of the existing networks and the construction of new sewerage networks and waste water treatment plants following EU standards.
Indicators: Increased percentage of population connected to waste water treatment plants compared to the total population

Sectoral Strategy on Health (Draft)
MINISTRY OF HEALTH
Policy objective
Budget program: Primary and public health care
Objective 1 Further improvement of mother and child services.
Indicators: 164 Reduced child mortality rate (no./1000 live births). 165 Reduced maternal mortality rate (no./100.000 live births).
Objective 2: Continuously improving the population's health through preventive, immunizing and awareness raising services.
Indicators: 166 Increased vaccine coverage for the target population. (in %) 167 Increased number of diseases for which vaccine prevention has been provided. 168 Increased number of population awareness raising campaigns on different health risks.
Objective 3: Establishing mechanisms for the receipt of better primary health care services.

<p>Indicators:</p> <p>169 Increased percentage of diseases which are treated following standard protocols.</p> <p>170 Increased number of medicines (active principles) which have been introduced in the list of reimbursed medicines.</p> <p>171 Percentage of achievement of infrastructure standards in outpatient clinics and health care centres</p> <p>172 Increased number of visits per family doctor.</p>
<p>Budget program: Secondary Health Care</p>
<p>Objective 4:</p> <p>Meeting the population's needs for hospital service of contemporary standards.</p>
<p>Indicators:</p> <p>173 Percentage of achievement of infrastructure standards in hospitals.</p> <p>174 Increased population's access to modern imaging screening in the country's hospitals. (in %)</p>
<p>Objective 5:</p> <p>Further developing public-private partnership aiming capacity building for a more efficient management of the services provided in regional and tertiary hospitals.</p>
<p>Indicators:</p> <p>175 Increased number of privatized services in hospitals</p>
<p>Objective 6:</p> <p>Health care institutions must meet the needs and ensure safer blood for patients.</p>
<p>Indicators:</p> <p>176 Increased number of voluntary blood donations.</p> <p>177 Reduced prevalence of infectious agents in blood (in %).</p>

<p>Tourism Strategy</p>
<p>Ministry of Tourism, Culture, Youth and Sports</p>
<p>Policy objective</p>
<p>Budget program: Tourism Development</p>
<p>Objective 1:</p>

Using marketing for positioning Albania as a tourist destination
<p>Indicators:</p> <p>178 Increased number of non-residential, foreign nationals entering Albania</p> <p>179 Increased demand for tourist information on the Albanian tourism official website (number of clicks)</p>
<p>Objective 2:</p> <p>Increasing the impact of tourism in the overall economic and social development of the country</p>
<p>Indicators:</p> <p>180 Increased gross income from the tourism sector</p> <p>181 Increased number of people employed in the tourism sector</p> <p>182 Increased average daily expenses per tourist who has visited our country</p> <p>183 Increased number of tourists from Western and Eastern Europe and North America who have visited Albania</p>
Budget program: Cultural Heritage
<p>Objective 3:</p> <p>Improving the level of infrastructure and access to facilities classified as cultural monuments (churches, mosques, archaeological parks, museums, castles, etc.) aiming the rise in the number of visitors.</p>
<p>Indicators:</p> <p>184 Increased number of people who have visited facilities classified as cultural monuments (churches, mosques, archaeological parks, museums, castles, etc.)</p> <p>185 Improvements made in cataloguing Albanian cultural heritage riches and their digitization (number of cards)</p>
<p>Objective 4:</p> <p>Providing full financial and legal support for religious communities in order to ensure their economic independence and improving the administrative, educational and spiritual infrastructure.</p>
<p>Indicators:</p> <p>186 Increased financial support for religious communities per 100% of civil servants and teachers (number of employees).</p> <p>187 Reconstruction of objects of worship</p>

3. Monitoring process of the NSDI and sector and crosscutting strategies in Albania

The National Strategy for Development and Integration (NSDI) 2007 – 2013 is under implementation and is actually supported by 27 approved sector and cross-cutting strategies. In addition to the approved strategies, 11 sector and crosscutting strategies are in process. A core component in the implementation of the Integrated Planning System (IPS) is the process of the strategy monitoring to ensure that the strategies are translated into action plans and linked to the Medium Term Budget Programme (MTBP) and annual budgets. Two main processes are serving to this purpose: (i) the Project Priority Notes (PPN); and (ii) the Ministry Integrated Plans (MIP). The annual preparation of the PPN feeds directly into, and is an integral part of the MTBP. Recently, the MTBP has been growing into a more programme-wide approach – reflecting investment priorities at programme level. Since the MTBP is the crucial process for translating the NSDI and the sector and crosscutting strategies into budgetary terms, this process needs to be strengthened continuously. *The current monitoring instruments that have been in place so far are the NSDI Annual Progress Reports and the Ministry Annual Results Report.*

In order to ensure that the priorities set out in the NSDI and supporting sector/cross-cutting strategies are appropriately reflected and delivered, the GoA has started a new process aiming to develop and test a *result-based monitoring system* based on Performance Assessment Matrices (PAM), approved by The Strategic Planning Committee (SPC) meeting on 12 May 2010. On 11th June 2010, DSDC will launch the result-based monitoring mechanism in a retreat with General Secretaries. Following the discussion of the monitoring reports and requests for improvements with line ministries, in December 2010, the DSDC will prepare the PAM tables and submit them to SPC for consideration and action. These formats include:

- PAM planning tables: report planned targets of the strategies as declared by ministries (tables will be part of MIPs)

- PAM monitoring tables: report actual vs. planned targets of the strategies and provide achievement ratings by programme and by strategy (tables will be part of MARs)
- PAM scoreboard tables: ‘traffic light’ accountability system based on the above achievement ratings;

In this context, the proposed monitoring mechanisms are based on performance and have several purposes:

- This process will strengthen the implementation of NSDI and support national planning and performance budgeting – as integral part of IPS.
- Serve as the basis of the NSDI review - to enable: (i) the drafting of MTBP beyond NSDI 2017-2013 deadline, in 2011 the MTBP 2012 – 2014 will be compiled; (ii) provision of new commitments in the process of EU integration and other GoA priorities.
- Promote accountability and enhance transparency – SPC analyses the extent to which ministries have reached their declared policy objectives and requests adequate corrective measures
- Help ministries in their program policy analysis – they will improve the implementation of the sector strategies, after reviewing programme policies and feeding findings from monitoring into the following policy cycle.

Final draft Government of Albania and United Nations Common Country Programme

4. Indicateurs de Progrès : Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide au développement à mesurer à échelon national et à suivre à échelon international

	APPROPRIATION	OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles — Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales de développement (y compris des SLP) qui ont des priorités stratégiques claires se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et comptabilisées dans les	Au moins 75 % des pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles.

	budgets annuels.																			
	ALIGNEMENT	OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010																		
2	Des systèmes nationaux fiables — Nombre de pays partenaires dotés de systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques qui soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.	<p>(a) Gestion des finances publiques — La moitié des pays partenaires progressent d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales).</p> <p>(b) Passation des marchés — Un tiers des pays partenaires progressent d'au moins un degré (de D à C, de C à B ou de B à A) sur l'échelle de performance à quatre degrés utilisée pour cet indicateur .</p>																		
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales — Pourcentage des apports d'aide destinés au secteur public qui est comptabilisé dans le budget national des partenaires	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget national (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget).																		
4	Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné — Pourcentage de l'aide fournie par les donateurs à des fins de renforcement des capacités par le biais de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies nationales de développement des pays partenaires.	50 % des apports de coopération technique sont mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement.																		
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques — Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires qui soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.	<p style="text-align: center;">POURCENTAGE DES DONNEURS</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Score*</th> <th style="text-align: center;">/</th> <th style="text-align: right;">Objectif-cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5+ -></td> <td style="text-align: center;">/</td> <td>Tous les donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.</td> </tr> <tr> <td>3,5 à 4,5 -></td> <td style="text-align: center;">/</td> <td>90 % des donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">POURCENTAGE DES APPORTS D'AIDE</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Score*</th> <th style="text-align: center;">/</th> <th style="text-align: right;">Objectif-cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5+ -></td> <td style="text-align: center;">/</td> <td>Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.</td> </tr> <tr> <td>3,5 à 4,5 -></td> <td style="text-align: center;">/</td> <td>Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.</td> </tr> </tbody> </table>	Score*	/	Objectif-cible	5+ ->	/	Tous les donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	3,5 à 4,5 ->	/	90 % des donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	Score*	/	Objectif-cible	5+ ->	/	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	3,5 à 4,5 ->	/	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.
Score*	/	Objectif-cible																		
5+ ->	/	Tous les donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.																		
3,5 à 4,5 ->	/	90 % des donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.																		
Score*	/	Objectif-cible																		
5+ ->	/	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.																		
3,5 à 4,5 ->	/	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.																		
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés—Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les	POURCENTAGE DES DONNEURS																		

	<p>systèmes de passation des marchés des pays partenaires qui soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.</p>	<p>Score* / Objectif-cible</p> <p>A -> / Tous les donneurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</p> <p>B -> / 90 % des donneurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</p> <p>POURCENTAGE DES APPORTS D'AIDE</p> <p>Score* / Objectif-cible</p> <p>A -> / Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</p> <p>B -> / Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</p>
6	Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles — Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets par pays.	Réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets.
7	L'aide est davantage prévisible — Pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels.	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il est prévu.
8	L'aide est non liée — Pourcentage de l'aide bilatérale qui est non liée.	Poursuivre les progrès.
	HARMONISATION	OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs — Pourcentage de l'aide fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes.	66 % des apports d'aide sont fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes.
10	Encourager les analyses conjointes — Pourcentage a) de missions sur le terrain et/ou b) de travaux analytiques par pays, y compris les études de diagnostic qui sont effectuées conjointement.	(a) 40 % des missions des donneurs sur le terrain sont effectuées conjointement. (b) 66 % des travaux analytiques par pays sont effectués conjointement.
	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS	OBJECTIF-CIBLE POUR 2010
11	Cadres orientés vers les résultats — Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne a) les stratégies nationales de développement et b) les programmes	Réduire l'écart d'un tiers – Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi.

	sectoriels.	
	RESPONSABILITÉ MUTUELLE	OBJECTIF-CIBLE POUR 2010
12	Responsabilité mutuelle — Nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration.	Tous les pays partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles.

5. Objectifs et cibles de développement durable

Nous avons arrêté les objectifs et les cibles énoncés ci-après à l'issue de négociations intergouvernementales ouvertes à tous et sur la base de la proposition faite par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable¹³⁵, qui remet ceux-ci en contexte.

Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental.

Nous adoptons ces objectifs et cibles tout en sachant que, pour réaliser le développement durable, chaque pays fait face à des problèmes qui lui sont propres, et nous insistons sur les défis particuliers que doivent relever les pays les plus vulnérables, surtout les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits

¹³⁵Figurant dans le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable ([A/68/970](#) et Corr.1; voir aussi [A/68/970/Add.1](#)).

États insulaires en développement, ainsi que les défis avec lesquels les pays à revenu intermédiaire sont aux prises. Les pays qui connaissent des situations de conflit méritent aussi une attention particulière.

Conscients qu'il n'existe toujours pas de données de référence pour plusieurs des objectifs, nous appelons de nos vœux un appui accru aux fins de l'amélioration de la collecte des données et du renforcement des capacités des États Membres, l'objectif étant d'établir des états de référence nationaux et mondiaux là où il n'en existe pas. Nous nous engageons à remédier à cette lacune en matière de collecte de données, afin que les progrès réalisés soient mesurés plus précisément, surtout pour ce qui est des cibles énoncées ci-après qui ne sont pas assorties d'objectifs numériques clairs.

Nous encourageons les efforts que les États font dans le cadre d'autres instances pour s'attaquer à certains problèmes graves qui risqueraient d'entraver la mise en œuvre du Programme, et nous respectons l'indépendance des mandats qui régissent ces mécanismes. Nous souhaitons que le Programme et ses modalités de mise en œuvre aillent de pair avec ces autres mécanismes et les décisions qui s'y prennent, sans préjudice des uns ou des autres.

Nous sommes conscients que chaque pays peut choisir, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, entre plusieurs approches, stratégies, modèles et outils différents pour parvenir au développement durable. Nous réaffirmons que la planète Terre et ses écosystèmes sont notre patrie commune et rappelons que nombre de régions et de pays la désignent sous le nom de « Terre nourricière ».

Objectif 1. *Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*

D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)

D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance

D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental

1. a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1. b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

Objectif 2. *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

2. a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de

banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2. b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha

2. c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

Objectif 3. *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*

D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

3. a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3. b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet

3. c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3. d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Objectif 4. *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

5. a Entreprenre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

5. b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

5. c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Objectif 6. *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau*

D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6. a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6. b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7. *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable*

D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7. a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre

7. b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Objectif 8. *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

8. a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

8. b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Objectif 9. *Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation*

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

9. a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9. b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9. c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Objectif 10. *Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*

10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

10. a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

10. b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

10. c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11. a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11. b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11. c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Objectif 12. *Établir des modes de consommation et de production durables*

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

12. a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

12. b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

12. c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets perniciose sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

Objectif 13. *Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13. a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert

pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13. b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Objectif 14. *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce¹³⁶

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des

¹³⁶ Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14. a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14. b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14. c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Objectif 15. *Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15. a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15. b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15. c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Objectif 16. *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes*

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

16. a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

16. b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Objectif 17. *Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser*

Finances

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Technologie

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au

niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications

Renforcement des capacités

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Commerce

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Questions structurelles

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des

connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

BIBLIOGRAPHIE

- ACTIONAID,(2008), *Human Rights-Based Approaches to Poverty Eradication and Development*;
- ALESSINA A., DOLLAR D., 1998, *Who gives foreign aid to whom and why?*, NBER Working Paper 6612. Cambridge, National Bureau of Economic Research (NBER) ;
- ALSTON P., (2005), *Ships Passing in the Night : The Current State of the Human Rights and Development Debate Seen Through the Lens of the Millennium Development Goals*, in *Human Rights Quarterly* no. 27, pp. 755–829;
- ANAND S., SEN A., 2000, *The income component of the human development Index*, *Journal of Human Development*, 83–106;
- ANGJELI A. (2007), *Transicioni dhe liria ekonomike në Shqipëri*, Maison d'Édition « Geer ». ;
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, 1986, *Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement*, 4 décembre, UN doc. A/res/41/128 ;
- BANQUE MONDIALE, 2002, *Qualité de la croissance*, Bruxelles : De Boeck Université ;
- BANQUE MONDIALE, 2002, *The Role and Effectiveness of Development Assistance; Lessons from World Bank experience*, A Research Paper from the Development Economics Vice Presidency of the World Bank;
- BANQUE MONDIALE, FMI, 2002, *Approach: Early Experience with Interim PRSPs and Full PRSPs*, Review of the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP)
- BASU Kaushik, 2002, *A propos des objectifs du développement*, in G. MEIER et J. Meier,
- BERGER M., BEESON M.(1998), *Lineages of liberalism and miracles of modernization: The World Bank, the East Asian trajectory and the international development debate*, *Third World Quarterly* 19 (3): 487-504.
- BETTER AID, (2004), *Development Effectiveness in Development Cooperation: a Rights-Based Approach*;
- BHAGWATI J., 1993, *India in Transition. Freeing the Economy*. New York : Oxford University Press.
- BILBAO-UBILLOS Javier, 2012, « *Another approach to measuring Human Development: The composite Dynamic Human Development Index* », Springer Science Business, p.473-484.
- BOIDIN B, HEIZ B. et ROUSSEAU S. (2008), *Bien commun, bien public mondiaux et propriété. Introduction du dossier*, Développement durable et territoire, dossier 10 ;
- BOIDIN B., 2004, *Développement humain, développement durable et pays en développement : comment articuler et mesurer les différentes dimensions ?* , Développement durable et territoires, dossier 3, février.
- BOUAL J-C, BRACHET P. (2004), *La subsidiarité, un principe de la démocratie délibérative*, Contribution 16, Adels ;

- BOUCHARD J., GANDOLFI S., MEYER-BISCH (ss. la dir. de), (2013), *Les droits de l'homme : une grammaire du développement*, Le Harmattan, Paris, p.300.
- BOUCHARD, GANDOLFI, MEYER-BISCH, (ss. la dir. de), (2013), *Les droits de l'homme : une grammaire du développement*, L'Harmattan, Paris, 300p
- BOUCHARD, GANDOLFI, MEYER-BISCH, (ss. la dir. de), (2013), *Les droits de l'homme : une grammaire du développement*, L'Harmattan, Paris, 300p.
- BOUSSAT G. (1992), *l'Europe occidentale à l'heure américaine. Le plan Marshall et l'unité européenne (1945-1952)*.
- BRAINARD L.(2006) *Getting a better return on America's investment people , Remarks for Initiative global development, National summit, june 2006 ;*
- BRAINARD L., 2006, *Security by other means: Foreign assistance, global poverty, and American leadership*, Washington DC, Brooking Institution Press.
- BUFI Y. (2001), *Antarësimi I Shqipërise ne FMN dhe fillimi i reformes*, https://www.bankofalbania.org/web/pub/ylli_168_1.pdf
- BURNSIDE C. and DOLLAR D. 2000. "Aid, Policies, and Growth." *American Economic Review*, 90(4): 847-868, DOI: 10.1257/aer.90.4.847;
- CAD (2013), *Coopération triangulaire: enseignements tiré d'une enquête auprès les acteurs concernés ;*
- CEDRONI L.,(2001), *Globalizzazione e democrazia inclusiva*, in *Localismi e globalizzazione: un confronto tra idee e proposte per la ricerca sociologica*, anno39, fascicolo 2, pp. 193-203; www.jstor.org/stable/23004962;
- CHEMILLIER- GENDREAU M., (2002), *Le principe de subsidiarité : enjeu majeur, débat confus*, Le monde diplomatique ;
- CLING J-P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2003, *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, 2e édition, Economica.
- COMMISSION EUROPEENNE, 2003, *Lignes directrices pour l'appui de la Commission européenne aux programmes sectoriels*, version 1.0, Office de coopération EuropeAid, février.
- DAC-OECD (1991), *Principles for the Evaluation of Development Assistance*, Paris
- (2004), *Money Talks: How Aid Conditions Continue to Drive Utility Privatisation in Poor Countries*;
 - (2005), *Paris Declaration*.
 - (2008) *Istanbul CSO Development Effectiveness Principles*,
 - (2008), *Accra Agenda for Action*,
 - (2011) *Open Forum for Development Effectiveness, International framework for Development Effectiveness*.

- DAUDIN G. et VENTELOU B. « Aide au développement. Sommes-nous plus au moins solitaires ? », Revue de l'OFCE 2003/2 (n°85), p.297-310, DOI 10.3917/reof.085.0297 ;
- DE RENZIO P. (2011), *Principles Without Commitments? Welcome to the Brave New Aid World, The Global Economic Governance Memo*,
- DIENER Ed., 1995, *A value based index for measuring national quality of life*, Social indicators research, 36: 107-127.
DOI: 10.1111/j.1467-7679.2009.00460.x ;
- EASTERLY W., (2001), *The Elusive Quest for Growth: Economists' Adventures and Misadventures in the Tropics* (MIT, 2001);
- FERRER L., M., *Derechos Humanos en población: indicadores para un sistema de monitoreo. CEPAL. Serie Población y desarrollo*. Mai, 2007
- FREUDENBERG M., 2003, *Composite Indicators of Country Performance: A Critical Assessment*, OECD Science, Technology and Industry Working Papers 2003/16, OECD Publishing.
- FRIBOULET J.J, NIAMENGO A., LEICHTI V, DALBERA C, P. MEYER-BISCH, (2005) *La mesure du droit à l'éducation. Tableau de bord de l'éducation pour tous au Burkina Faso*, 2005 (collectif IIEDH/APENF), Paris : Karthala ;
- GANDOLFI S., RIZZI F., 2013, *Diritti dell'uomo e cooperazione internazionale: l'etica della reciprocità*, Edizioni Sestante - Bergamo University Press, Bergamo.
- GERALD M., STIGLITZ, 2002, Joseph E, *Aux frontières de l'économie du développement, le future en perspective*. Banque Mondiale-Eska.
- GOUJON M., « L'indice de développement humain : une évaluation rétrospective pour la Réunion », Etudes et documents, 2009, p. 13.
- GREADY, P. and ENSOR J., *Reinventing Development? Translating Rights Based Approaches from Theory into Practice*, Zed Books, London/New York, 2005;
- GUILLAUMONT P. et WAGNER L., « L'efficacité de l'aide pour réduire la pauvreté : leçons des analyses transversales et influence de la vulnérabilité des pays », Revue d'économie du développement » 2013/4 (Vol. 21), p.115-164, DOI 10.3917/EDD.274.0115
- GUILLAUMONT P., S. Guillaumont J.(2010), "Big push versus Absorptive Capacity. How to reconcile the two approaches". In Mavrotas (edr), *Foreign Aid for development*, OXFORD University Press, 297-320.
- HAYMAN R. (2009), *From Rome to Accra via Kigali: 'Aid Effectiveness' in Rwanda*, Development Policy Review, Volume 27, Issue 5, pages 581–599.
- HAYMAN R. (2009), *From Rome to Accra via Kigali: 'Aid Effectiveness' in Rwanda*. Development Policy Review, 27: 581–599, DOI: 10.1111/j.1467-7679.2009.00460;
- HELMUT S., 1995, *L'envie, une histoire du mal*, Paris : Les Belles Lettres.

- HIRCHMAN A., *The Strategy of Economic Development*, 1958
- HIRSCHMAN Albert Otto, 1958, *The Strategy of Economic Development*, New Haven: Yale University Press.
- http://www.brookings.edu/~media/research/files/papers/2007/8/aid%20kharas/08aid_kharas.pdf
;
- IIEDH (2008), Institut interdisciplinaire d'éthique et de droits de l'homme, « *L'approche politique basée sur les droits de l'homme en développement* », Fribourg ;
- JACQUEMONT P., (2015), *Le dictionnaire du développement durable*, Science humaines éditions,
- KAPLAN Robert S. et NORTON P. David (2004) *Strategy MAPS : Converting Intangible Assets into Tangibles Outcomes*, Boston Harvard Business School Press, 324 p., p.7.
- KAUL I. (2003), *Providing Global Public Goods; Managing Globalization* (co-edited with Pedro Conceição et al.). New York, Oxford University Press.
- KAUL I., GRUNBERG I., STERN M.A. (2002), *Les biens publics mondiaux*, Paris, Economica (traduit de *Global Public goods: International Cooperation in the 21st century*, New York : PNUD, Oxford University Press, 1999).
- KHARAS H. (2009), *The new reality of aid*, Wolfensohn Center for Development at Brookings;
- KISS A.(1989), *L'écologie et la loi : le statut juridique de l'environnement : le statut juridique de l'environnement*, Paris, Harmattan ;
- KOLACINSKI D. (2003), *Analyse économique des droits de l'homme*, Rennes, Université de Rennes ;
- LAVERGNE, REAL et ANNELI A. (2003), « Guide d'introduction aux approches-programmes à l'ACDI », Agence canadienne de développement international (ACDI), 5 août, www.sti.ch/pdfs/swap315e.pdf, consulté le 13 janvier 2005.
- MARTIN R., 1997, *The Good and Bad Growth: the Human Development Reports*, World Development, vol. 25 (5): p.631-638.
- MAURER P., (2009), *Efficacité de l'aide et querelles des méthodes : émergences de la Déclaration de Paris et ce conséquences*, Politorbis n°46 : pp. 7-15 ;
- MEKSI E. (2001), *Shqipëria dhe Integrimi*;
https://www.bankofalbania.org/web/pub/ermelinda_132_1.pdf
- MEYER- BISCH P. (2015), *Introduction aux droits culturels, chemins et valeurs de l'identité*. Support de cours (document pas publié encore mais récupérable dans le site www.iiedh.ch ;
- MEYER-BISCH Benoît,(2006), *Les approches basées sur les droits humains en développement*, Zürich, Nadel, 2008, www.nadel.ethz.ch/Essays/MAS_2006_Essay_Meyer_Bisch.pdf;
- MEYER-BISCH et Bidault M., 2010, *Déclarer les droits culturels. Commentaire de la Déclaration de Fribourg*, Zürich/Bruxelles : Schulthess/Bruylant.
- MEYER-BISCH, P., BIDAUT, M. (2010), *Déclarer les droits culturels. Commentaire de la Déclaration de Fribourg*. Zurich, Bruxelles, Schulthess, Bruylant, 160p.;

- MIKENSELL R. cité dans D. SOGGE (2003) *Les mirage de l'aide au développement, quand le calcul importe sur la solidarité*, Enjeux Planète, p.329 ;
- MOYO D., (2009), *Dead Aid: Why Aid Is Not Working and There Is Another Way for Africa*, Penguin Books, London, 188 pp. ;
- MUCO K. (2015), *L'Analisi del modelo di sviluppo albanese nel periodo post-comunista : il cambiamento economico e la specializzazione*, p. 95
- MYINT H. 1964, *The Economics of the Developing Countries*, London : Hutchinson & Co. Ltd.
- MYINT HACH, *The classical theory of the international trade of the undeveloped theory* 1958
- NIGLIA F. (2009), *l'Albania verso l'Unione Europea: il ruolo dell'Italia*, a cura di: Istituto Affari Internazionali, documenti IAI 09.
- NIRENBERG, Olga; BRAWERMAN, Josette y RUIZ, Violeta., 2000, *Evaluar para la Transformación: innovaciones en la evaluación de programas y proyectos sociales*. Paidós, Tramas Sociales. Vol. 8. Buenos Aires;
- NIRENBERG,(2001), *Nuevos enfoques en la evaluación de proyectos y programas sociales*
- NORDHAUS W., TOBIN J. 1971, *Is growth obsolete?*, Cowles Foundation Discussion papers n°319.
- NUSSBAUM C. M., *Creating Capabilities: The Human Development Approach*, Harvard University Press, 2011, 237pp.
- NUSSBAUM C. Martha (2000), *Women and Human Development, The capabilities approach*, Cambridge University Press.
- OCDE (2007), « L'approche sectorielle », dans *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité, volume 2 : Le soutien budgétaire, les approches sectorielles et le développement des capacités en matière de gestion des finances publiques*, Éditions OCDE. doi.org/10.1787/9789264036253-4-fr.
- OCDE (2011), *La gestion de l'aide: Pratiques des pays membres du CAD, Pour une meilleure aide au développement*, Editions OCDE, doi.org/10.1787/9789264060234-fr ;
- OCDE, (2003), *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris.
- OECD, (2008), "Is It ODA?" Factsheet, November, OECD, Paris, www.oecd.org/dataoecd/21/21/34086975.pdf
- OECD, (2012), *Efficacité de l'aide 2011: Progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris pour une meilleure aide au développement*, OECD Publishing, doi.org/10.1787/7989264084780-fr;
- ONU (2000) *Investing in Development: A practical Plan to Achieve the Millennium Development Goals: Main Report*.
- 2006, *Le rapport sur l'utilisation d'indicateurs pour la surveillance de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme*, p.4. (HRI/MC/2006/7).

- 2015, *Appelle à mettre les statistiques au service du développement durable*, 20 octobre 2015, New York.
- 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, août 2015 ;
- 2005, *Investing in Development*, Janvier .

PNUD (2015), *Objectifs du Développement Durables*, Rapport

- 2012, *Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, Rapport du développement humain
- 2010, Policy Paper on South-South Development Cooperation.
- 2010, *The Real Wealth of Nations: Pathways to Human Development*, Human Development Report, New York: Palgrave Macmillan;
- 2007, *Fighting climate change: Human solidarity in a divided world*, Human Development Report 2007/2008, New York: Oxford University Press;
- 2004, *Rapport mondial sur le développement humain. La liberté culturelle dans un monde diversifié*, Paris, Economica ;
- 2000, *Droits de l'homme et développement humain* , New York, Paris, Bruxelles, Nations Unies, De Boeck;
- 2001, *Making New Technologies Work for Human Development*, Human Development Report 2001, New York: Oxford University Press;

PSA (2001), « *Conclusions of the Joint Meeting of the ECA PRSP Learning Group and the SPA Technical Group* », Addis Abeba, 7 novembre, p. 2.

QUADRIO Curzio A. (2013), *MARSAGUERRA, Institutions, society and markets: towards a new international balance?*, Libreria Editrice Vaticana;

RAIMONDI A. et ANTONELLI G.(2001), *Manuale di cooperazione allo sviluppo*, SEI, Torino;

RAND J. and WATSON G., (2007), *Les approches basées sur les droits, projets d'apprentissages*, Oxfam America et Care USA.

GEIC, (2002), Rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

REY, (2005), Dictionnaire culturel, Dictionnaire le Robert, Paris,

SACHS D. J, *The end of poverty: Economic Possibilities for our time*, The penguin Press, New York, 2005.

SAMUELSON P.A. (1954), *The pure Theory of Public Expenditure* , Review of economics and Statistics vol.11.pp.387-389

SANDOVAL T. (2007), *Construcción de indicadores en materia de derechos humano, económicos, sociales, culturales y ambientales.*). México, p. 24

SCOTT J. C. (1998). *Seeing like a state: how certain schemes to improve the human condition have failed*. New Haven, Yale University Press

SCOTT. James C. (2004), *Seeing like a State: How Certain Schemes to Improve the Human*

- Condition Have Failed*. New Haven, Conn.: Yale University Press.
- SDC (2006), Swiss agency for development and cooperation, *Human rights policy: towards a life in dignity. Realizing rights for poor people*, Governance division.
- SECO et DDC (2012), *Retombées économiques de l'aide publique au développement en Suisse 2010*, www2.unine.ch/files/content/sites/irene/files/RetombéesEconomiquesAPD2010.pdf ;
- SEGADE Borja C., GARCIA P. V., HIDALGO L. R., (2011). *El enfoque basado en Derechos Humanos: Evaluación e Indicadores, APDHE* ;
- SEN A. (1999), *Development as Freedom*, Oxford: Oxford University Press.
- 1979, *Equality of what? The Tanner lecture on human values* in McMurrin SM, editor, *Tanner Lectures on Human Values*, vol. I, Cambridge: Cambridge University Press & University of Utah Press, 197–220.
 - 1985, *Commodities and capabilities*, Amsterdam: North Holland.
 - 1993, *Positional objectivity*, *Philosophy and Public Affairs*, vol. 22.
 - 1999, *Globalization with a Human Face*, Human Development Report 1999, New York: Oxford University Press;
- SEN A., *Une nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Odile Jacob, 2003 ;
- SEVERINO J-M et RAY O., « *La fin de l'aide publique au développement : mort et renaissance d'une politique publique globale* », *Revue d'économie du développement* 2011/1 (Vol. 19), p.5-44, DOI 10.3917/edd.251.0005 ;
- SHARPE A., (1999), *A survey of indicators of economic and social well-being*, Background paper prepared for Canadian Policy Research Network, 22 juillet.
- STANTON E. A., (2007), *The human development: A history*, Political Economy Research Institute Working Papers Series, nr. 127, Amherst: University of Massachusetts.
- STRANIERI A. (2012), *Il dibattito Internazionale sull'efficacia degli aiuti e dello sviluppo*, VIS;
- STREETEN Paul (1995), *Le développement humain : le débat autour de l'indicateur*, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, Paris: UNESCO, 35 – 49.
- UNDP (2008), *L'évaluation des capacités. Notes de pratiques*.
- UNESCO (2008), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « *Une approche de l'éducation pour tous fondé sur les droits de l'homme* », Paris ;
- ZUPI M. (2011), *Una proposta Teorico-Metodologica per la Valutazione Strategica delle Iniziative di Sviluppo*, CESPI;

SITES WEB CONSULTÉS

Civil Society Voice For Betteraid

www.betteraid.org

Open forum for development effectiveness

www.cso-effectiveness.org

United Nation Development Programme

www.undp.org

Nations Unies

www.un.org

International link for service for local economic development

www.isleda.org

Institut Interdisciplinaire d'éthique et de droits de l'homme

www.iiedh.ch

Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société de 2005

www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/identities/default_FR.asp

Déclaration de Paris et programme d'Accra :

www.oecd.org/fr/cad/efficacite/declarationdeparissurlefficacitedelaide.htm

Déclaration de Vienne de 1993 :

[www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(symbol\)/a.conf.157.23.fr](http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(symbol)/a.conf.157.23.fr)

Déclaration de Fribourg des droits culturels- Institut Interdisciplinaire et d'Ethique de Droits de l'Homme

www.unifr.ch/iiedh/fr/recherche/diversite-et-droits-culturels

Déclaration sur droit au développement de 1986:

www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RightToDevelopment.aspx

Instruments internationaux des droits de l'homme:

www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CoreInstruments.aspx

L'ONU et les droits de l'homme. Droits de l'homme et diversité culturelle

www.un.org/fr/rights/overview/themes/culture.shtml

PNUD, Objectifs de développement durable (ODD)

www.undp.org/content/undp/fr/home/mdgoverview/post-2015-development-agenda.html

Réseau culture 21- Portail des droits culturels

www.droitsculturels.org